
AM
N° 12344

HISTOIRE
DE LA RÉGENCE

DE

L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE,

ET DES DEUX

GOUVERNEMENS PROVISOIRES.

PAR M. LEHODEY DE SAULTCHEVREUIL,

EX-RÉDACTEUR DU JOURNAL DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

A PARIS,

Chez PETIT, Libraire de S. A. R. Mgr. le duc de Berry, Palais-Royal, Galeries de bois, n°. 257;
PICHARD, Libraire, quai Voltaire, en face du Pont Royal.

1814.

IMPRIMERIE DE PORTHMANN,
RUE DES MOULINS, N°. 21.

HISTOIRE
DE LA RÉGENCE
DE
L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE,
ET DES DEUX
GOUVERNEMENS PROVISOIRES.

INTRODUCTION.

Les événemens qui se sont succédés depuis le 25 janvier jusqu'à l'avénement de Louis XVIII au trône, sont si extraordinaires, que les témoins oculaires peuvent à peine y croire et seront sans doute charmés de pouvoir les rappeler à leur souvenir : à plus forte raison ceux qui ne les ont pas vus, seront flattés d'en avoir une idée. Le but de cet ouvrage est de réunir dans un seul cadre tous les faits avec impartialité, sans avoir l'intention de blesser ni d'offenser qui que ce soit de ceux dont nous serons obligés de

faire figurer les noms dans ce recueil. Si par hasard donc, quelques personnes croient avoir été représentées sous des couleurs défavorables et sous des nuances qui décèlent la mobilité du caractère, elles doivent s'en prendre aux faits qui les ont placées dans des positions difficiles. Les circonstances étaient si critiques pour les divers fonctionnaires, qu'on ne peut s'empêcher de convenir que tel croyait bien agir, qui agissait souverainement mal, *et vice versâ ;* qu'un autre marchait à grands pas dans la voie de perdition, quand il se croyait dans le chemin de l'honneur.

On ne peut disconvenir, néanmoins, qu'un très-grand nombre n'aient écouté l'intérêt personnel dans leurs démarches et leurs mesures. La voix de l'égoïsme est rarement juste ; mais elle est la plus importune, et on lui a obéi. D'autres, plus sages, ont trouvé le moyen d'allier l'honneur avec le devoir : on ne peut s'empêcher de les en féliciter ; ceux-ci ont écouté la vertu : on est toujours dans le bon chemin, quand on obéit à sa voix.

Heureusement on ne sera pas obligé de présenter ici aux yeux du lecteur le tableau de ces scènes sanglantes ni de ces trames sinistres, qui depuis si long-temps ont affligé et désolé la France ; mais seulement le tableau de quelques erreurs souvent involontaires, de ces délits hasardés pour faire fortune. Personne n'a voulu déchirer le sein de la patrie ; mais bien des gens ont fermé l'oreille à sa voix, quand elle leur te-

nait, comme à des enfans égarés, le langage d'une tendre mère. Ceux-ci sont coupables, ainsi que ceux qui, abusant de leurs pouvoirs, ont intercepté les communications et empêché, par des manœuvres machiavéliques, la vérité de pénétrer dans nos armées et nos départemens. On a bien voulu croire, pour l'honneur de l'humanité et de leur libre arbitre, qu'ils n'étaient pas disposés à lever l'étendard de la guerre civile à la voix du tyran. Heureusement pour eux et pour nous, ils n'ont pas été mis à cette rude épreuve. La Providence, qui tient dans ses mains le cœur des bons et des méchans, inspira à Buonaparte, dans les derniers momens de sa tyrannie, des sentimens tout autres qu'on ne devait attendre du plus indéfinissable des despotes.

Eh! qui pourrait s'empêcher de reconnaître, en pareille circonstance, la main de la Providence, qui prenant enfin pitié d'un peuple injustement opprimé, a daigné rétablir l'ordre dans la France désolée depuis vingt-cinq ans par tous les fléaux des discordes civiles, de l'anarchie, et du despotisme. Oui, c'est la Providence qui a inspiré aux puissances coalisées l'oubli des offenses, la magnanimité, la grandeur d'ame qu'ils n'ont cessé de manifester depuis la journée du 30 mars; oui, c'est à la Providence que Paris doit son salut et sa conservation.

Quoique nous ne nous soyons pas imposé la tâche de suivre les opérations militaires de la campagne de

1814, mais seulement d'en présenter les résultats à nos lecteurs, autant qu'il sera nécessaire à l'ordre et à la clarté des faits relatifs à la Régence et aux Gouvernemens provisoires, nous croyons cependant devoir remonter jusques à l'époque de l'invasion.

Les hautes puissances alliées, qui désiraient sincèrement la paix, au point de vouloir la conquérir par la force des armes, si elles ne pouvaient l'obtenir autrement, durent se proposer la prise de Paris; mais elles n'ignoraient pas qu'une pareille entreprise n'était pas sans difficulté et qu'elle serait même impossible, si l'on ne faisait en sorte d'isoler Buonaparte de la nation française. Voyons rapidement comment elles s'y prirent pour atteindre leur but, et suivons-les seulement dans leurs mesures politiques.

Combinaisons des Alliés, tendantes à l'invasion de la France.

La retraite de notre armée dans la campagne de 1813, ou pour mieux dire des débris de notre armée, ne fut pas sans gloire. Plus d'une fois les Français, malgré leur petit nombre, firent sentir aux coalisés qu'ils n'avaient pas perdu l'habitude de vaincre. Au milieu des difficultés d'une marche d'autant plus pénible, que toutes les contrées depuis l'Elbe jusqu'au Rhin étaient épuisées, et que presque tous les habitans étaient soulevés contre nous, notre armée se sou-

tint vaillamment et rentra sur le territoire français, avec tout ce qui constitue un corps d'armée.

Les coalisés restèrent sur l'autre rive du Rhin, saisis d'une crainte respectueuse à la vue de la France. Ils proposèrent à Buonaparte la paix à des conditions honorables. Il suffisait de connaître son caractère altier, pour conjecturer qu'il n'acquiescerait à aucune proposition : c'est un joueur déterminé dont la devise est : *tout ou rien*. Au surplus, en agissant ainsi, les hautes puissances alliées mettaient tous les torts du côté de Buonaparte, et se procuraient le temps et les moyens de dresser leurs batteries, de se faire des partisans dans l'intérieur, de mettre à l'épreuve leurs nombreux agens, à l'effet de concilier l'opinion publique et de préparer les esprits à une invasion. Les souverains alliés n'ignoraient pas que leur entreprise échouerait, si le peuple inclinait pour Buonaparte, ou s'il montrait de la répugnance à leur entrée en France. Ils redoutaient avec raison la levée en masse d'une nation aguerrie, dont les citoyens avaient moissonné des lauriers dans toutes les contrées européennes. En conséquence, pour ne rien donner au hasard, ils firent des proclamations où ils exposèrent franchement leurs intentions pacifiques, d'éloigner Buonaparte comme le seul obstacle à la paix, donnèrent connaissance aux peuples des frontières de son refus opiniâtre à tout accommodement.

Les proclamations, jointes aux mouvemens de leurs

agens, grossissaient leurs partisans : on ne voulait plus soutenir un souverain qui, après des revers dont il était la cause, voulait compromettre le salut de la patrie, en faisant partir le second ban, uniquement pour satisfaire son ambition et ses idées gigantesques. On disait hautement qu'il ne fallait pas confier le nerf de la nation à un fou, qui dans moins de dix-huit mois avait fait périr un million de jeunes gens. On se coalisa contre Buonaparte dans l'intérieur, comme l'on s'était coalisé contre lui chez l'étranger. Par une suite naturelle de l'exaspération des esprits, Buonaparte est regardé comme l'ennemi de la nation, et ses agens méprisés en France par la plupart des habitans. Aussi, malgré les proclamations, les sénatus-consultes et les décrets, la masse du peuple ne fut point émue à la voix de ses agens, qui allaient criant que la patrie était en danger. On avait le plus souverain mépris pour le sénat, qui depuis sa création, loin de rien faire pour le peuple, avait sacrifié la fleur de la jeunesse française aux fantaisies et aux caprices d'un despote extravagant, et dont ils étaient idolâtres parce qu'ils en étaient largement payés. En conséquence, des commissaires pris dans son sein, loin de remonter l'opinion publique en faveur de Buonaparte, ne pouvaient que nuire à sa cause. Revêtus de pouvoirs extraordinaires, ils en firent usage dans l'intérêt de leur maître et d'après sa façon de faire et de penser; mais malgré tous leurs mouvemens et leurs mesures despo-

tiques, ils ne furent que méprisés. Cependant la garde nationale s'organisa partout, non pas d'après l'impulsion des agens du Corse, mais à la voix sacrée de la patrie, pour la protéger en cas de besoin contre la coalition, si les souverains étrangers voulaient la démembrer, et contre l'ambition de Buonaparte et son opiniâtre extravagance.

Le succès d'invasion est assuré.

L'opinion publique étant ainsi montée en France; les chefs des coalisés, dont l'intention réelle était de la maintenir dans son intégrité, et de respecter la nation, avaient la certitude que leur système d'invasion aurait un plein succès. En conséquence, ils se hasardèrent à entrer sur notre territoire avec des forces imposantes. Ils sont reçus par les peuples, non pas en ennemis, mais en alliés. Ils avancent à grands pas dans la France, sans trouver d'obstacles, si ce n'est dans quelques pays, où des fonctionnaires dévoués à Buonaparte avaient de l'influence. Là seulement il se commet des hostilités, là seulement on ressent les fléaux inséparables de la guerre : partout ailleurs on fut tranquille, autant qu'on pouvait l'être au milieu d'une armée composée de toutes les nations du Nord, et dont quelques-unes étaient nomades, et par conséquent sauvages ; mais à coup sûr, et de l'aveu même de nos troupes, nos pays envahis ont moins souffert

que nous n'avions fait souffrir les contrées où nos armées avaient pénétré.

Esprit public , mesures de Napoléon avant son départ pour l'armée.

Il s'en fallait beaucoup que Napoléon connût les dispositions des esprits : ses agens lui faisaient voir tout en beau , et à travers un microscope. A les entendre et à en croire leurs rapports , qu'on avait soin d'insérer dans tous les journaux, on eût juré ses grands dieux que les Bretons, les Normands , les Parisiens et les autres peuples de la France se levaient en masse pour voler aux armes à la voix de Napoléon. Le sénat qui prêtait ses sentimens au peuple français , et qui, par conséquent, était en contradiction avec lui, avait publié et publiait encore qu'il n'y avait de salut pour la France, qu'en se réunissant sous les drapeaux de Napoléon , le plus grand capitaine du monde , et que la nation se perdrait sans ressource, si elle isolait ses intérêts de ceux de son chef suprême. En partant de ces prémisses, le sénat concluait que le succès de la levée en masse était immanquable , et il en répondait avec emphase au grand Napoléon. En pareilles circonstances, mais sous un autre chef que Napoléon, les sentimens du sénat auraient été communs à tous les Français , et on aurait agi en conséquence ; mais on avait présent à l'esprit les deux dernières campa-

gnes, et la brutale insolence avec laquelle Napoléon avait dissout le Corps Législatif, pour avoir voulu lui faire des représentations sur les véritables intérêts de la patrie. La grande majorité des Français était donc bien éloignée de penser comme le sénat. Quoi qu'il en soit, la levée de 1815 s'effectuait par l'habitude que les parens avaient contractée de sacrifier leurs enfans. Elle se faisait, mais plus lentement qu'à l'ordinaire. Cependant beaucoup de préfets avaient déjà mis en marche une grande partie de ces pauvres victimes; mais ils éprouvaient partout de la résistance pour la levée des 300 mille hommes du second ban. Cela devait être ainsi, attendu que cette levée devait être composée d'hommes faits, utiles à la société, et qui, jugeant de l'avenir par le passé, ne voulaient pas abandonner leurs habitudes, leurs établissemens ou leurs espérances, pour servir sous un despote qui se moquait de la vie des hommes, et dont les autres Français, autant qu'eux-mêmes, désiraient la chûte.

Quelques préfets néanmoins vinrent à bout, par persuasion, par astuce et par terreur, de mettre sur pied quelques bataillons du second ban. On ne manquait pas dans les journaux d'exagérer le nombre des partans, et de faire l'éloge le plus pompeux des préfets et des départemens, pour faire naître ailleurs le désir d'imiter cet exemple. Tous les agens du gouvernement, attachés à la fortune de Napoléon, mettaient tout en œuvre pour le soutenir sur son char chance-

lant. D'après ce qu'on lui disait et ce qu'on lui faisait voir, il pouvait se croire encore nécessaire au salut de la France; mais, pour peu qu'il y eût réfléchi, il aurait dû voir que les mesures actuelles étaient tardives. En effet, on aurait dû s'occuper quatre mois plutôt et des levées, et de l'organisation de la garde nationale. Au surplus, comme il sentait parfaitement que la garde nationale ne serait jamais à sa discrétion, et qu'il ne pourrait jamais la faire agir que pour et dans les vrais intérêts de la patrie, il avait différé autant que possible l'organisation de la garde nationale parisienne. Sur la fin de janvier, les cadres des légions étaient bien loin d'être remplis: il y avait plus d'officiers que de soldats. Cependant, tout faisait augurer que les citoyens intéressés au bon ordre s'empresseraient d'en faire partie, et que les légions seraient incessamment au complet.

Les gardes nationaux étaient animés d'un autre esprit que les hommes appelés à faire partie du second ban, qui, se voyant destinés à courir les hasards des combats, craignaient d'être sacrifiés comme tant d'autres aux aveugles caprices de Buonaparte. Les premiers pouvaient attendre tranquillement dans leurs foyers l'issue des grands événemens qui se préparaient. Sans aimer ni estimer Buonaparte, ils devaient donc lui laisser faire usage des moyens qui restaient encore à sa disposition, pour repousser l'agression que son entêtement avait provoquée, et désirer plutôt ses suc-

cès que ses revers, dans la persuasion intime que l'état actuel des choses serait une leçon dont il profiterait à l'avenir. On ne peut attribuer à d'autres sentimens la démarche des officiers de la garde nationale au château des Tuileries, le 23 janvier. Se voyant entouré des officiers de cette garde, et par conséquent de l'élite des citoyens, il leur dit qu'une partie du territoire français était envahie; qu'il allait se mettre à la tête de son armée; qu'il espérait, avec l'aide de Dieu et la valeur de ses troupes, repousser l'ennemi au-delà des frontières. Puis, jetant ses regards attendris sur l'Impératrice et le roi de Rome, il leur dit, avec une émotion vraiement touchante, qu'il recommandait et confiait ce qu'il avait de plus cher et de plus précieux au monde, sa femme et son fils, à l'amour et à la fidélité de sa bonne ville de Paris. Un monarque époux et père qui tient un pareil langage à des Français, est toujours sûr de faire sur leurs cœurs la plus vive impression. Ils jurèrent spontanément de protéger et de défendre jusqu'à la dernière extrémité le dépôt sacré qui leur était confié.

Ce petit drame fut bien joué; le principal acteur fut pathétique; il avait bien saisi les leçons de Talma.

Le 25, Napoléon devant partir incessamment pour l'armée, conféra officiellement la Régence, pour le temps de son absence, à S. M. l'Impératrice, par lettres patentes datées du 23 janvier. En voici la teneur:

Napoléon, par la grâce de Dieu et les Constitutions, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc. etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Voulant donner à notre bien-aimée épouse l'Impératrice et Reine Marie-Louise des marques de la haute confiance que nous avons en elle, attendu que nous sommes dans l'intention d'aller incessamment nous mettre à la tête de nos armées, pour délivrer notre territoire de la présence de nos ennemis, nous avons résolu de conférer, comme nous conférons par ces présentes, à notre bien-aimée épouse l'Impératrice et Reine, le titre de *Régente*, pour en exercer les fonctions en conformité de nos intentions et de nos ordres, tels que nous les aurons fait transcrire sur le livre de l'Etat; entendant qu'il soit donné connaissance aux princes grands-dignitaires et à nos ministres desdits ordres et instructions, et qu'en aucun cas l'Impératrice ne puisse s'écarter de leur teneur dans l'exercice des fonctions de Régente. Voulons que l'Impératrice-Régente préside, en notre nom, le sénat, le conseil d'Etat, le conseil des ministres et le conseil privé, notamment pour l'examen des recours en grâce, sur lesquels nous l'autorisons à prononcer, après avoir entendu les membres dudit conseil privé. Toutefois, notre intention n'est point que, par suite de la présidence conférée à l'Impératrice-Régente, elle puisse

autoriser par sa signature la présentation d'aucun sénatus-consulte, ou proclamer aucune loi de l'Etat, nous référant, à cet égard, au contenu des ordres et instructions mentionnés ci-dessus.

Mandons à notre cousin le prince archi-chancelier de l'Empire, de donner communication des présentes lettres patentes au sénat, qui les fera transcrire sur ses registres, et à notre grand juge ministre de la justice, de les faire publier au Bulletin des lois, et de les adresser à nos Cours impériales, pour y être lues, publiées et transcrites sur les registres d'icelles.

Donné en notre palais des Tuileries, le vingt-troisième jour du mois de janvier de l'an mil huit cent quatorze, et de notre règne le dixième.

Signé Napoléon.

Napoléon partit des Tuileries dans la matinée du 26; il arriva le même jour à Châlons-sur-Marne, et le lendemain il rejoignit à Vitry sa garde et tout ce qu'on put rassembler de troupes sur ce point.

Suivons maintenant les actes et opérations du gouvernement de la Régence, dans lequel elle aurait pu, avec un peu plus d'expérience et un autre conseil, développer un grand caractère et figurer d'une manière digne d'elle-même et du sang de l'illustre Marie-Thérèse.

GOUVERNEMENT DE LA RÉGENCE.

Détails sur Marie-Louise, Archiduchesse d'Autriche.

QUELLE foule d'idées se présente à l'esprit au nom de cette jeune princesse, si intéressante sous tous les rapports antérieurs et présens! Le trône de son père est ébranlé; la couronne impériale est chancelante sur sa tête. Déjà Napoléon a prononcé dans sa colère que les princes lorrains ont cessé de régner. Environné des prestiges de la victoire, à la tête de l'armée la plus formidable du monde, il aurait pu facilement exécuter ses menaces : on s'y attendait même, car jusqu'à ce moment elles avaient été autant d'oracles suivis d'une prompte exécution. C'en était donc fait de la maison d'Autriche, si Napoléon n'avait pas projeté dès-lors d'associer ses destinées à celles d'une princesse sortant d'une des familles régnantes en Europe. Ses prétentions de mariage avec une sœur d'Alexandre n'ont aucun succès; il est rebuté par celle dont il ambitionne la main; elle s'enfuit, sous la sauvegarde de l'impératrice

douairière, de Saint-Pétersbourg à Moskou, pour éviter une union qui lui répugnait absolument. S'il échoue ici, il est écouté favorablement à Vienne. Une fille des Césars, Marie-Louise, lui est promise en mariage. Il semblerait que la fortune, presque lasse et dégoûtée de prodiguer inutilement ses dons à cet enfant gâté autant qu'insatiable, voulait essayer si cette dernière faveur ne mettrait pas enfin un terme à son ambition démesurée, et que, se reprochant son excès d'indulgence, elle était irrévocablement déterminée à l'abandonner à lui-même, s'il prétendait s'élancer désormais au-delà de la sphère qu'elle avait circonscrite à sa félicité. Disons plutôt qu'il était écrit au ciel de la main de Dieu, à qui rien ne résiste, que ce grand personnage était réservé pour donner à l'univers étonné l'exemple le plus frappant de la fragilité des choses humaines; mais ne prématurons rien dans une matière aussi intéressante; procédons avec ordre, et, pour arriver à sa chûte, parcourons les faits antérieurs et voyons comment un mariage, qui semblait devoir combler ses vœux, a été le terme de son bonheur.

Brillante de santé, au printemps de son âge, ornée des charmes et des vertus de son sexe, Marie-Louise, conformément aux vues politiques de sa famille, s'achemine vers la France pour partager le trône et la couche nuptiale d'un illustre aventurier qui, depuis douze ans, dévaste et ravage l'Europe, dont

il se croît et se dit le premier potentat. Vers la France, grand Dieu !.... Quel courage ! quel dévouement ! Vers la France !.... Eh ! qu'y vient-elle chercher ?.... La terre fume encore du sang..... Mais détournons nos regards, et passons sous silence un crime qui fait encore frémir d'horreur ; éloignons, s'il se peut, jusqu'aux souvenirs de ces catastrophes horribles, qui arrivent de temps à autre pour effrayer les rois et les humains, et ne nous occupons que de ce qui concerne personnellement cette auguste princesse. Admirons son courage héroïque ; admirons la profonde abnégation qu'elle fait de sa personne pour le bonheur commun, au point de consentir à devenir la compagne de Buonaparte.

Répétons maintenant ce qui se disait d'une voix unanime en Europe : oui, c'est une autre Iphigénie qu'un nouvel Agamemnon sacrifie à la cause commune : seulement le motif est bien différent à Vienne et à Sparte. Ici c'était le desir d'une noble vengeance qui armait le père du glaive sacrificateur ; là c'est le besoin de sauver son sceptre et ses Etats, qui fait agir un père, désespéré sans doute d'être réduit à une pareille nécessité, ou du moins à le croire. Ici c'est la fierté, l'orgueil qui président au conseil du roi des rois de la Grèce guerrière ; là c'est la politique, l'abattement et l'humiliation, qui suggèrent une mesure de cette nature au chef suprême de l'Allemagne. Mais ne poussons pas plus loin la comparaison, dans

la cainte d'être amené à dire le contraire de ce que nous voulons, par respect pour notre héroïne.

Revenons à notre moderne Iphigénie ; elle paraît sur l'horizon français, brillante comme l'aurore du plus beau jour du printemps : elle est accueillie avec enthousiasme par le peuple ; partout l'on s'empresse de joncher de fleurs les chemins par où elle passe, de lui faire des offrandes, de lui exprimer, de la manière la plus sensible et la plus délicate, la satisfaction et la joie que l'on ressent de posséder en elle un gage certain d'une alliance durable entre la France et l'Allemagne ; enfin on voit en elle un ange tutélaire qui vient apporter la paix à l'Europe.

Avec tout autre que Buonaparte, il en aurait été ainsi ; mais, hélas ! avec lui quel bien, quel bonheur pouvait être durable ? Cependant on respire ; on jouit pendant les premiers temps des douceurs de la paix continentale : il devient père ; sa jeune compagne lui donne un héritier. La France entière est contente de cet événement ; on croit bien sincèrement qu'au comble de ses vœux, il va s'occuper uniquement de consolider sa dynastie, de se faire aimer de ses peuples, pour effacer entièrement le souvenir des Bourbons. Voilà ce qu'il aurait dû faire s'il avait été, je ne dis pas un grand homme, un génie transcendant ; mais un homme qui eût eu assez de sens commun pour penser à son bien-être ; mais ce qui était naturel ne pouvait arriver avec le génie du mal. Après des pré-

paratifs immenses, il part pour une expédition lointaine et nomme sa jeune épouse Régente. Il échoue complètement, et perd la plus belle armée du monde par son fol entêtement ; revient en France dénué de tout ; six mois après reparaît sur le théâtre de la guerre à la tête d'une armée formidable ; mais pour cela il a épuisé la France d'hommes et d'argent. Il fait quelques promesses, et finit par sacrifier une grande partie de son armée au salut de sa personne. Un peu honteux de ses défaites, on croit un moment qu'il va accepter la paix : point du tout, il rejette opiniatrement toutes conditions ; il veut tout ou rien. Il reste sans alliés ; son beau-père entre dans la coalition : il a toute l'Europe contre lui. Des armées innombrables envahissent notre territoire ; il remue ciel et terre pour faire tête à l'orage ; tantôt il bat, tantôt il est battu, comme nous allons le dire succinctement. En attendant, voyons quelle marche vont prendre les affaires sous la régence.

Actes de la Régence.

Le 26 ~~mars~~ janvier, S. M. l'Impératrice-Reine et Régente reçoit, avec beaucoup d'apparat et au milieu de toute sa cour, une députation des officiers de la garde nationale parisienne. Dans une adresse conforme aux circonstances, et rédigée d'après l'émotion réelle que la confiance et le discours de Napoléon avaient fait

naître en eux, ils promettent, au nom de tous leurs camarades, le dévouement le plus absolu pour l'Impératrice et le Roi de Rome, et s'engagent à faire un rempart de leurs corps autour du trône, pour défendre le dépôt sacré qui leur est confié.

L'Impératrice répond : « Messieurs les officiers de la garde nationale de Paris, je partage les sentimens que l'Empereur éprouvait en vous parlant. Comme lui, j'ai une entière confiance dans votre dévouement et votre fidélité. »

Le 27, la Régente approuve un avis du conseil d'état portant que l'exception tirée de la force majeure est applicable au cas de l'invasion de l'ennemi, pour relever le porteur des lettres de change et billets à ordre de la déchéance prononcée par le code de commerce, à défaut de protêt et de dénonciation aux tireurs et endosseurs.

Le 28, on fit circuler avec profusion le bulletin de la journée de Saint-Dizier.

Le 29, S. M. l'Impératrice-Régente approuve, au nom de l'Empereur, un avis du conseil d'état, espèce d'édit bursal, qui rendait communes à l'année 1814 les contributions extraordinaires de 1813.

Le premier février, on fit publier et afficher les résultats avantageux de la bataille de Brienne, qui s'était donnée le 29; mais, deux jours après, on se garda bien de parler de la journée de la Rothière, où Napoléon avait eu un cheval tué sous lui; où,

après avoir combattu avec acharnement jusqu'à minuit, nous essuyâmes des pertes que les avantages du 29 ne pouvaient pas balancer. Il était alors passé en usage d'exagérer tous les faits glorieux de Napoléon, d'atténuer ou de taire ses revers; il était reçu à la cour de mentir et de tromper. La Régente n'était pas en mesure de faire cesser un système aussi impudent qu'invétéré.

On publia que quelques villages qui avaient pris les armes, avaient subi une exécution militaire. Certes c'était une mesure impolitique de la part des alliés, qui donnaient par les faits un démenti formel à leurs proclamations. On les peignit comme des cannibales qui voulaient mettre tout à feu et à sang. Ils auraient pu répondre qu'ils usaient de représailles ; qu'ils agissaient d'après les droits de la guerre, et qu'enfin ils n'avaient promis sureté et protection qu'aux habitans paisibles, et non pas à ceux qui prenaient les armes contr'eux. Les suites de la journée de la Rothière percèrent et par les mouvemens des alliés sur Paris, et la fuite d'une grande quantité d'habitans qui, du nord et de l'est, venaient se réfugier à Paris, et où ils répandirent l'alarme, en disant la vérité sur les forces immenses de l'ennemi et ses mouvemens en avant. On profita de l'exécution militaire, dont nous venons de parler, pour exaspérer les esprits contre les coalisés ; et, sous le manteau de la vérité de quelques faits, on publia, on inventa mille et mille nou-

velles sur la conduite barbare des coalisés et des Cosaques.

Quelles trames, quelle astuce n'employèrent pas les meneurs dévoués au despote, pour tromper les bons habitans de la capitale? La presse, uniquement consacrée au mensonge depuis long-temps, produisait à chaque instant du jour les pamphlets les plus fallacieux. Les journaux, qui ne pouvaient s'écarter du cercle tracé par des censeurs inexorables, publiaient unanimement les mensonges les plus absurdes et les plus dangereux. A les entendre, les armées qui se dirigeaient sur la capitale, n'étaient nullement redoutables : c'était une colonne échappée au fer de nos armées victorieuses; il suffisait de faire bonne contenance pour anéantir ces barbares du Nord. Si la victoire trahissait le courage de notre armée, on nous avait exhortés à dépaver nos rues et à nous servir des carreaux de nos appartemens, etc., pour exterminer ces cruels dévastateurs de la France. On avait tout mis en œuvre pour fasciner nos yeux sur la situation réelle des armées belligérantes, pour exaspérer les cœurs; on était venu à bout de faire craindre à la plupart des Parisiens le pillage, le viol, le meurtre, l'incendie, enfin tous les fléaux qu'entraîne après soi le sac d'une ville livrée à la discrétion d'un ennemi barbare et implacable. C'est après avoir travaillé les esprits de toutes les manières, qu'on était parvenu, sinon à faire oublier les excès du Gouvernement, au moins à

faire croire à la masse du peuple, que sa défense était identifiée avec celle du Gouvernement. Aussi l'opinion publique était autre en janvier et en mars. En janvier, on était loin de craindre les progrès des coalisés : on faisait secrètement des vœux pour leurs succès, on les attendait comme des libérateurs qui voulaient affranchir le peuple français du joug sous lequel il gémissait. En mars, on avait forgé tant de mensonges, raconté et publié tant de cruautés, dont les pays envahis avaient été le théâtre, disait-on; enfin, les récits de ces faussetés étaient si bien brodés, que l'on manifestait la volonté de se défendre. Si cette volonté n'avait pas été ralentie par la haine qu'inspirait l'oppresseur, elle se serait manifestée et développée d'une manière à nous attirer bien des maux et à faire répandre des torrens de sang.

Après la journée de la Rothière, les armées belligérantes ne présentèrent rien de piquant à la curiosité publique; elle n'était plus alimentée que par les bruits semés par les arrivans de la Champagne et de la Brie, qui, disant naïvement ce qu'ils avaient vu, passaient pour des alarmistes qui grossissaient le nombre et les forces des coalisés. On crut devoir faire cesser cette stagnation de nouvelles. En conséquence, les journaux, par ordre, annoncèrent que les négociations de la paix se continuaient avec la plus grande activité à Châtillon; qu'il régnait la meilleure intelligence possible entre les plénipotentiaires anglais, russes, autri-

chiens et le nôtre, M. le duc de Vicence ; on publia qu'il avait passé par Paris un courrier anglais chargé de se rendre à Londres en toute hâte, pour apporter l'*ultimatum* du cabinet britannique ; qu'immédiatement après le retour du courrier, les préliminaires de paix seraient signés. Un autre jour, les papiers publics développaient, dans de longs articles emphatiques, le vaste et sublime système de défense de l'enceinte de Paris. Si l'on avait été moins accoutumé aux mensonges commandés aux journalistes, on aurait été tenté de croire que Paris était devenu tout à coup une place forte des plus formidables. Les acclamations sur ce point furent si unanimes, que les travaux des barrières devinrent un objet de curiosité publique. Chacun voulait voir de ses yeux les remparts, les défenses extraordinaires, à l'abri desquelles la population parisienne pouvait vaquer à ses affaires et dormir en sécurité. On amusait ainsi ceux des Parisiens qu'on nomme badauts ; mais ceux d'entr'eux qui prirent la peine d'aller à la barrière la plus voisine de leur domicile, ne s'extasiaient pas sur de pareils travaux, et trouvaient qu'on faisait beaucoup de bruit pour *pas grand'chose*. Quant aux gens sensés, surtout les militaires, ils riaient de pitié du pathos amphigourique des journalistes, et étaient indignés qu'on osât nommer systême de défense combinée un rang de méchantes palissades enfoncées à deux pieds en terre, sans terrasse pour les soutenir, et quelques crénaux pratiqués

dans les murs d'enceinte, dont un boulet de quatre ferait écrouler un pan de quatre à cinq mètres.

Aux nouvelles oiseuses succédèrent des nouvelles du plus grand intérêt ; on apprit avec beaucoup de plaisir la victoire remportée le 9 février à Champ-Aubert, et celle de Montmireil deux jours après. Quand on connut nos succès à la bataille de Nangis, tout le monde fut tenté de croire que la campagne serait avantageuse à nos armes. En effet, le résultat de ces trois journées presque successives fut de contraindre les coalisés à rétrograder ; ils reculaient aussi rapidement qu'ils s'étaient avancés, et perdaient tout le terrain qu'ils avaient gagné depuis la bataille de la Rothière. On fut pleinement rassuré à Paris, et les réfugiés des campagnes s'en retournèrent tranquillement chez eux avec leurs meubles et leurs effets.

Napoléon comptait fermement sur le retour de sa bonne étoile, au point qu'il déchira les conditions de paix qui lui avaient été transmises par son plénipotentiaire à Châtillon, en s'écriant : « Je suis à présent plus près de Vienne qu'ils ne le sont de Paris. » La fortune lui sourit encore à Montereau ; mais ce dernier avantage ne compensait pas à beaucoup près l'échec de la Fère, où nous perdîmes des magasins d'artillerie et d'équipages estimés plus de vingt millions. Ces pertes ne faisaient sensation que sur les gens sensés ; comme ils sont partout en minorité, on ne les écoutait guères. Eh ! comment auraient-ils pu

se faire entendre au milieu des cris d'allégresse du peuple qui, sur la foi des bulletins, croyait que les armées russes et prussiennes étaient anéanties; aux yeux duquel on affectait de présenter, un jour de dimanche 27 février, à l'Impératrice, avec autant de jactance que d'appareil, dix drapeaux conquis sur les ennemis dans les journées précédentes; et sous les yeux duquel on faisait promener différens convois de prisonniers, que l'on affectait de conduire tous à la place Vendôme, pour leur faire contempler la statue du grand Napoléon, qui de son front superbe semblait menacer le ciel.

Ces ostentations, ces affectations furent regardées comme une vaine gloriole indigne d'un peuple généreux, qui ne cherche jamais à rehausser l'éclat de ses succès par l'humiliation des vaincus, et produisirent par conséquent sur le peuple des sensations diamétralement opposées à celles que les meneurs buonapartistes attendaient; ils ne virent pas sans un certain mécontentement que l'on s'empressait de prodiguer aux prisonniers des secours de toute espèce. Deux motifs contribuèrent à cet élan d'esprit charitable; le premier et le plus puissant était ce vertueux sentiment de pitié et de commisération naturel aux Français, qui ne voyent plus que des frères dans des ennemis désarmés; le second était le chagrin de voir qu'ils avaient fait des efforts inutiles pour s'affranchir ainsi que nous du joug insupportable de Buonaparte. Les

vrais observateurs en concluaient avec raison que l'opinion publique ne variait pas sur son compte. Cependant on faisait tout ce que l'on pouvait pour la faire changer ; journellement les papiers publics consacraient plusieurs colonnes aux extraits des adresses de dévouement de la part des gardes nationales de nos différentes villes, et aux procès-verbaux de villes et communes envahies, constatant les dégâts, les horreurs vraies ou fausses des coalisés. Un grand nombre de Français s'aperçut bientôt, à l'uniformité du style, à l'exagération des faits, que tous ces prétendus procès-verbaux sortaient de la même fabrique : on n'y ajouta plus de foi. Cependant ce charlatanisme d'un nouveau genre avait remonté un peu les actions de Napoléon auprès des gens crédules et faciles à tromper, sans faire revenir sur son compte la saine partie de la Nation. On ne lui sut presqu'aucun gré de la bataille qu'il gagna le 7 mars à Craone, parce qu'il perdit deux jours après, par son fol entêtement, tout l'avantage qu'il aurait pu en retirer, si, malgré l'avis de tous les généraux, il n'avait pas voulu forcer Blucher sur les hauteurs de Laon, positions jugées imprenables par les gens du métier.

Nous avons déjà parlé de l'effet des pamphlets et des articles commandés aux journalistes ; nous avons déjà fait sentir aussi que, malgré les menées des Buonapartistes, on n'en désirait pas moins, généralement parlant, un nouvel ordre de choses ; mais nous n'avons

pas dit que les partisans de la Régente étaient alors beaucoup plus nombreux que ceux des Bourbons: cela devait être ainsi. Les jeunes gens n'avaient jamais vu ces princes; ils en avaient seulement entendu parler par leurs parens; mais Marie-Louise était présente. Déjà elle exerçait le pouvoir suprême et offrait une garantie tranquillisante sur l'avenir, comme fille des Césars et mère du Roi de Rome. Nous touchons à l'époque où tout va changer de face, par les inconséquences et les bévues grossières de Napoléon et de ses adhérens.

Oubliant qu'il avait promis que les coalisés lui passeraient sur le corps avant de parvenir à Paris, Napoléon, le 23 mars, crut devoir manœuvrer sur les derrières de la grande armée austro-russe. Blucher était alors maître de Châlons-sur-Marne, et Schwartzemberg n'avait quitté Arcis-sur-Aube que lorsqu'il crut être en mesure de pouvoir faire sa jonction avec le général prussien. Elle s'opéra facilement et sans coup férir, par les mouvemens de ce dernier, qui se porta rapidement à la rencontre de Schwartzemberg. Cette jonction coupa à Napoléon la route de Paris, et laissait cette capitale à découvert; il ne se trouvait plus entre Paris et la grande armée ennemie, que les corps des maréchaux Marmont et Mortier, forts à peu près de vingt-cinq mille hommes. Ces deux généraux, qui n'étaient pas prévenus des nouvelles manœuvres de Napoléon, tombèrent au

milieu des ennemis, qui les battirent complètement à la Fère-Champenoise, et leur enlevèrent artillerie et bagages.

Les nouvelles de ce désastre affreux ne furent connuesqu'à la cour et par les Grands. Ils durent en prendre d'autant plus d'alarmes, que l'Impératrice ne recevait plus depuis quelques jours de dépêches de Napoléon. Ces messieurs crurent devoir penser à se sauver du danger, ainsi que leurs trésors. En conséquence ils déterminèrent et forcèrent l'Impératrice à évacuer la capitale, même avant l'ordre de Napoléon.

Conduite de la Régente ; effet de son départ sur le peuple.

Dans des temps ordinaires, la Régente n'avait qu'une autorité très-limitée, surtout lorsque l'Empereur se trouvait sur le territoire de l'empire ; et encore cette autorité était-elle dirigée par un conseil de régence dont les quatre cinquièmes étaient dévoués à Napoléon ; mais dans les circonstances critiques où se trouvait la France, l'Impératrice-Régente devenait une puissance à ménager sous plus d'un rapport. En effet, elle pouvait être au besoin une médiatrice prépondérante, servir d'ôtage ou devenir le point central de la suprême autorité. Ne pensant qu'à remplir ses devoirs de mère et de femme, elle sentait fortement la nécessité de faire valoir dans l'occasion

les droits du sang et de la nature auprès de son auguste père, dans les intérêts de la France, qu'elle devait croire inséparables de ceux de sa nouvelle dynastie. Elle n'inspirait donc aucune inquiétude, quoique son père fût une des puissances coalisées contre nous : il y a plus, on la regardait comme la sauvegarde de la capitale. D'ailleurs sa conduite avait toujours été irréprochable, au point que la calomnie et la malignité n'avaient jamais osé effleurer sa réputation, et avaient été réduites à la nécessité d'abandonner à la renommée le soin de publier ses vertus et ses charitables et nombreuses bienfaisances. Aussi cette digne princesse était-elle généralement estimée, même de ceux qui, par préjugé contre le sang autrichien, auraient voulu ne pas le faire.

C'était donc un dépôt sacré, à la conservation duquel on mettait le plus grand prix. Napoléon qui, lorsqu'il n'était pas aveuglé par son ambition, connaissait bien la portée des choses, avait confié, en partant, son épouse et son fils aux soins et à la vigilance de la garde nationale parisienne ; il savait bien qu'il redoublerait par là l'intérêt et l'amour des Parisiens pour ces deux êtres déjà si intéressans par eux-mêmes et pour lui, puisqu'il fit assembler exprès les officiers de la garde nationale parisienne, pour remettre entre leurs mains ce qu'il avait de plus cher au monde, et leur faire jurer de les défendre et de veiller à leur sureté. Dans le discours qu'il prononça alors,

on se rappelle qu'il sut toucher son auditoire jusqu'à faire répandre des larmes d'attendrissement, du moins on se plut à le publier. C'est pourquoi Marie-Louise et le petit Roi de Rome devinrent de plus en plus l'objet de l'affection de la garde nationale, au point qu'elle était déterminée, par devoir, par honneur et par amour, à faire les derniers efforts et même à se dévouer pour les sauver et les défendre.

On ne conçoit pas comment et pourquoi Napoléon, qui connaissait parfois le cœur humain, et surtout la loyauté française, fit la faute de les faire sortir de cette capitale ; il travaillait contre ses propres intérêts, et perdait autant de partisans qu'il y avait de gardes nationaux résolus à tenir leur serment, et certes c'était la grande majorité. Le départ de la Régente et de son fils changea les dispositions des esprits : les uns, c'étaient les femmes et les gens timides, furent consternés : cela était naturel, ils espéraient n'être point exposés aux malheurs inséparables de la guerre sous l'égide de l'Impératrice-Régente, attendu que son auguste père lui avait promis de faire respecter la ville qu'elle aurait choisie pour résidence, et qu'elle avait déclaré hautement qu'elle ne quitterait point la capitale, pour pouvoir en garantir les habitans des suites d'une invasion, d'un siége ou d'un assaut. Cet espoir était fondé ; du moins on s'était plu à le fomenter ; on s'en berçait depuis long-temps : en être déçu brusquement, fut un coup de foudre. D'autres,

tres, plus déterminés (de ce nombre étaient les militaires retirés, les gardes nationaux et d'autres citoyens) prenant leur parti, ne pensaient plus qu'à se défendre dans leurs foyers, si, contre l'attente des prôneurs des alliés, qui dès ce moment devinrent assez nombreux pour parler ouvertement, on voulait saccager Paris.

Dès les 24 et 25, les membres de la régence et du conseil privé, et autres initiés, justement inquiets de ne point avoir de nouvelles de l'armée de Napoléon, et effrayés de l'approche des alliés, pensèrent à leur sureté personnelle, et avaient à l'avance fait parvenir de sages représentations à Napoléon, pour lui faire sentir la nécessité de ne point compromettre le salut de la Régente et du Roi de Rome au hasard des événemens, et de faire évacuer sur la Loire les trésors et les objets les plus précieux. Déjà, sans attendre des ordres ultérieurs, les fourgons étaient en marche ainsi que les équipages de la Régente et de son fils, avec plusieurs grands du jour, trop prudens pour hasarder leurs personnes aux chances d'un avenir fâcheux; lorsqu'on reçut le 28 l'ordre suprême de faire sortir de Paris l'Impératrice et le Roi de Rome, aimant mieux, disait Napoléon, les voir au fond de la Seine que conduits à Vienne en triomphe.

On avait répandu jusqu'alors le bruit que la Régente était déterminée à rester dans Paris, à se présenter à la tête des douze maires, à l'effet d'obte-

nir des souverains alliés les conditions les plus avantageuses et les plus honorables possibles. Sa sortie de Paris était en contradiction avec de pareils bruits; c'est donc une semi-preuve que son départ n'était pas volontaire. Ce bruit, que rien n'a démenti depuis, prouve en même temps son dévouement pour Paris, et qu'elle voyait mieux ce qu'il fallait faire pour les intérêts de son fils, de son mari et pour les siens propres, que tout le conseil ensemble. Cela n'est pas étonnant, elle était mère et épouse; elle agissait d'après les affections de son cœur qui, dans des momens critiques, loin d'égarer les femmes, leur font voir et sentir ce qu'il y a de mieux à faire.

Tout ce qui environnait la Régente, grands dignitaires, ministres et conseillers d'état, n'approuvaient pas cette mesure de l'Impératrice; les uns, et c'était le plus grand nombre, parce qu'ils pensaient à leur salut personnel; les autres, parce qu'il entrait dans leur plan de laisser commettre cette balourdise. En effet, toutes choses égales d'ailleurs, il est facile de se figurer comment les choses auraient tourné si la Régente avait exécuté son projet, et qu'elle se fût présentée devant les souverains alliés escortée des autorités de Paris; l'effervescence des bourbonistes aurait été contenue par la présence de l'Impératrice; ou si elle avait éclaté, ce n'aurait été que partiellement; d'un autre côté, Alexandre et Guillaume n'auraient pu s'empêcher d'avoir les plus grands égards

pour une princesse qui, tout en s'abandonnant à leur magnanimité, réclamait pour son fils et pour elle des droits légitimes quant à sa personne, puisqu'il était notoire qu'elle avait été sacrifiée au salut de sa maison et au repos de l'Europe, en devenant l'épouse de Napoléon, reconnu par tous les souverains du continent Empereur des Français. On ne peut pas raisonnablement révoquer en doute qu'elle n'eût été très-favorablement écoutée, et que ses représentations n'eussent eu le plus grand poids auprès de ces deux monarques.

S'il en eût été ainsi, que l'on juge maintenant de quel effet aurait été sa médiation auprès de l'empereur d'Autriche, si, comme il était naturel de le croire, il avait fait le premier son entrée dans Paris, ou du moins qu'il y eût figuré en même temps que les autres souverains : n'est-il pas très-vraisemblable que le rappel des Bourbons aurait été ajourné ? Comment se fit-il que François II, qui devait jouer ici le principal rôle, s'absentât du théâtre, et laissât à d'autres le soin de dénouer l'action. Des gens qui se disent fort instruits, qui voyent des finesses partout, prétendent que c'était une combinaison politique dès long-temps projetée, un coup de gibecière diplomatique des plus hardis, dont ce monarque fut la dupe ; d'autres plus simples croyent, comme moi, que c'est la Providence qui a tout conduit, pour nous épargner les secousses et les orages inséparables d'une régence,

et faire refleurir les lis sur le trône français, d'où, depuis huit siècles, ils s'étaient répandus sur toute l'Europe avec un éclat assez frappant pour être visible même sur le front de Marie-Louise. Ainsi, s'il arriva le contraire de ce que l'on croyait, c'est que Dieu qui confond la prévoyance humaine, le voulait ainsi, et que les hommes et les choses ont été entre ses mains les instrumens de sa volonté suprême. En conséquence, quoique l'impératrice eût humainement raison et mille fois raison de vouloir rester dans la capitale, et d'y attendre les événemens, elle aurait été forcée d'en sortir par l'ordre même de celui qui avait le plus grand intérêt à ce qu'elle continuât d'y résider, quand même elle aurait pu résister au conseil, qui prématura son départ.

On sait, et des témoins oculaires ont attesté qu'il fallut presque faire violence à Marie-Louise, pour lui faire abandonner le palais des Tuileries, qu'elle versa un torrent de larmes sur les suites malheureuses que pouvait avoir son éloignement de la capitale, pour ses nombreux habitans, et pour elle-même et sa famille, par la démarche inconséquente qu'on lui faisait faire. Préssentant fortement ce qui devait lui arriver à elle-même et à son fils, en quittant Paris, elle tourna plusieurs fois ses regards attendris sur cette grande cité, où si elle n'avait point été aimée autant qu'elle le méritait, elle avait été généralement estimée, où la garde nationale, et par conséquent l'élite des

citoyens, lui avait manifesté le plus grand dévouement; où, plus qu'en aucun lieu du monde, elle aurait pu goûter toutes les jouissances dues à son rang et à son sexe, si elle avait été l'épouse de tout autre homme que de Buonaparte ; elle ne pouvait donc qu'être très-sensiblement affectée en s'éloignant de la capitale de sa nouvelle patrie, qui l'avait adoptée comme impératrice , et qui voyait en elle un ange tutélaire, seul capable d'arrêter les maux qui la désolaient, et qu'elle aurait voulu sauver à quelque prix que ce fût. Ce concours de sentimens, de réflexions affligeantes qui venaient en foule se présenter à elle au moment de son départ et après, ainsi que les pressentimens qu'elle faisait ses derniers adieux à Paris et à la France, la réduisaient dans l'état le plus déplorable où une femme pût se trouver. Pendant la route de Paris à Rambouillet, le plus morne silence régnait dans la voiture où elle était accompagnée par les dames de la cour, qui prenant part à ses peines, étaient d'autant plus affligées que les malheurs des circonstances leur devenaient communs avec leur auguste maîtresse : ce silence n'était interrompu que par des soupirs et des sanglots; mais plus fréquemment par ceux de l'impératrice, tantôt par le souvenir des maux qu'elle craignait pour Paris, tantôt par la vue de son fils, tantôt par l'inquiétude que lui donnait le sort et la position de son époux.

Les communications devenant de plus en plus

difficiles, elle ne recevait point journellement, comme à son ordinaire, des nouvelles de Napoléon; elle en fut privée le jour de son départ et les jours suivans. Son inquiétude était à son comble, lorsqu'elle en reçut le premier avril au matin à Vendôme. Il paraît que, dans cette dépêche, Napoléon avait désigné Blois pour lieu de la résidence de l'Impératrice-Régente, et qu'avant cela, Tours devait avoir cet honneur, puisqu'elle se dirigeait sur cette dernière ville, lorsqu'elle reçut contr'ordre. Ce qu'il y a de certain, c'est que le grand juge, le ministre de la justice, beaucoup de dignitaires, de conseillers d'Etat et sénateurs, avaient pris la route de Tours.

Cependant Napoléon qui, disent ses partisans, pour l'excuser de la faute de s'être jeté sur les derrières de la grande armée austro-russe avait le projet de former une armée des différentes garnisons des places que l'ennemi avait tournées, Napoléon, dis-je, perdait son temps au fond de la Champagne à poursuivre le corps de Winzingerode, dont la mission unique était de l'amuser, et détériorait ses affaires de plus en plus par ses exaspérations et par ses projets de guerre d'extermination.

La majorité des Français favorise la Coalition.

Comme la majorité des Français était très-mécontente des troupes françaises, et que les alliés con-

tinuaient à manifester qu'ils n'en voulaient qu'au despote, on continua aussi à être favorable à ceux-ci, et à faire le contraire de ce que l'on aurait dû faire, si le souverain français avait été estimé et regardé comme le chef de la nation. Buonaparte, quoique revêtu du titre d'Empereur des Français, était isolé au milieu de son peuple, comme s'il eût été un ennemi. En conséquence son armée, loin de jouir des avantages de se trouver sur le sol qui l'avait vu naître, était mal regardée par les habitans. On ne voyait dans 40 à 60 mille braves qui l'accompagnaient que les satellites d'un général extravagant. Tout en rendant justice à leur bravoure, on regrettait qu'ils tinssent encore pour Buonaparte. Le désordre établi dans les différens services par les antagonistes du Corse, plus encore que la multiplicité des marches et contre-marches, réduisit les soldats à la plus fâcheuse extrémité. Souvent ils manquaient de pain. Fiers de la cause qu'ils défendaient, ils exigeaient impérieusement ce dont ils avaient besoin; et assez souvent, dans leurs mauvaises humeurs, ils se portaient à de tels excès, qu'on aurait préféré avoir affaire avec les coalisés. Le mécontentement allait toujours croissant, et les prouesses de Buonaparte en différentes occasions, étaient loin de lui ramener les cœurs. On faisait secrètement des vœux pour qu'il fût complètement battu.

Certes on ne peut attribuer qu'à l'indisposition

générale des esprits contre lui, l'ignorance profonde où il resta pendant trois jours de la marche de toutes les colonnes des coalisés sur Paris : sans cela Swarzenberg aurait-il pu lui donner le change sur un pareil mouvement ? Quoi ! c'est aux portes de Paris, à trois ou quatre journées de marche tout au plus, dans des contrées couvertes de villes, de bourgs, à la barbe des Athéniens, au milieu d'une population immense, que les différens corps des alliés se rendent à Paris par différentes routes, sans qu'aucuns fonctionnaires publics, civils ou militaires, s'occupent d'en donner avis au chef du gouvernement. On était instruit à Paris mieux que partout ailleurs de ce qui se passait. On ne voit pas cependant qu'aucun de ceux qui semblaient encore tenir pour Napoléon, lui ait donné avis d'un mouvement aussi important. Soit apathie, ineptie ou présomption de la part des Buonapartistes ; soit vigilance, finesse, ou astuce de la part de ses antagonistes, il ne sut rien de ce qu'il lui importait tant de savoir.

Après la bataille de la Fère-Champenoise, où les Austro-Russes avaient détruit le seul obstacle qui pouvait s'opposer à leur marche sur Paris, ils s'y dirigèrent sur cinq colonnes, et menèrent battant les débris des corps des maréchaux Marmont et Mortier. Ils n'éprouvèrent de résistance que le 28 mars, à Claye, dans la forêt que le maréchal Mortier avait eu la précaution de faire occuper, et où il repoussa

vigoureusement les attaques du général Yorck. Malgré cela les différens corps des coalisés restèrent en position, et dès le 29 au soir, toutes les dispositions étaient prises pour attaquer la capitale.

Situation et Bataille de Paris.

A la tête de la force armée et de la capitale, figurait le roi Joseph sous le titre de lieutenant-général; homme nul et ne jouissant d'aucune considération personnelle. Depuis son retour d'Espagne on lui avait donné le surnom de Roi *sauve qui peut*. D'un autre côté, nos moyens de défense extérieure étaient pitoyables. On ne comptait pour rien, et avec raison, les palissades et les crénaux dans les murs des environs des barrières. La plus forte de ces défenses n'aurait pas tenu six minutes contre une batterie de quatre pièces de 8, et pouvait tout au plus servir à repousser les attaques des cosaques et autres troupes légères voltigeant aux environs des barrières. Montmartre, où l'on aurait pu élever quelques redoutes et bien fortifier, ne l'était nulle part. Sur ce tertre, où l'on aurait pu placer 60 à 80 bouches à feu, on avait éparpillé çà et là 7 pièces de canon. On eût dit que le lieutenant-général et les militaires sous ses ordres ignoraient que l'ennemi depuis deux mois manœuvrait autour de la capitale, tantôt à trois ou quatre journées de marche, tantôt à une journée seulement; ou bien qu'ils

étaient d'accord avec lui pour lui livrer Paris sans défense. Ce qu'il y a de plus frappant, c'est que beaucoup d'hommes de bonne volonté, et capables de figurer dans les rangs de la troupe de ligne, demandèrent opiniâtrement ce jour-là des armes, mais presque inutilement. Tout au plus un dixième de ces braves put en obtenir : il ne fut distribué que deux mille fusils. On donna pour excuse qu'on ne devait pas indiscrètement donner des armes à des personnes qui auraient pu en faire mauvais usage; soit : cette excuse serait valable, si on avait été pris à l'improviste; mais depuis long-temps on n'ignorait pas que l'ennemi pouvait faire une trouée; il ne fallait donc pas attendre au dernier moment pour faire ces distributions, et il fallait les faire d'avance, à loisir et avec connaissance de cause.

Les débris des corps des maréchaux Mortier et Marmont, que les circonstances avaient forcés de se replier sur Paris, joints à quelques milliers d'hommes de garnison, en formaient la défense; il y avait en outre trente mille hommes de garde nationale, dont un bon quart était muni d'armes et d'équipemens en règle. Au moyen de toutes ces forces on put réunir en bataille une armée de 26 à 27 mille hommes, dont la droite s'appuyait sur Vincennes; la gauche sur Neuilly et le centre sur le canal de l'Ourcq, protégé par le mamelon de Montmartre, dont on aurait pu faire, comme nous l'avons déjà dit, une position

presque imprenable, si l'ineptie, l'apathie, l'esprit de vertige ou la malignité, n'eût pas présidé aux opérations et aux mesures de tous ceux qui auraient dû s'en occuper long-temps avant l'attaque. Notre droite occupait la butte St.-Chaumont, les hauteurs de Ménil-Montant et de Belleville; la gauche se prolongeait depuis les petites monticules occidentales de Montmartre jusques à Neuilly.

L'action commença à peu près à cinq heures du matin par un feu d'artillerie assez bien nourri, sans être extraordinaire. Insensiblement la fusillade s'engagea au centre et à la droite, et devint vive et animée de plus en plus, particulièrement du côté de Belleville, où se trouvaient nos principales forces et où l'ennemi crut aussi devoir porter les siennes. Partout les coalisés nous opposaient un front de bandière quintuple du nôtre. Nous avions pour nous l'avantage du terrain; mais ils avaient en bataille plus de 120 mille hommes et une réserve de plus de 80 mille. Malgré la supériorité du nombre, ils furent long-temps sans nous entamer. Partout ils furent vigoureusement repoussés, et ne purent nous débusquer d'aucune de nos positions, qu'après être revenus plusieurs fois à la charge. Notre artillerie leur fit un mal horrible. Nos batteries, où se trouvaient les Polonais et les élèves de l'Ecole polythecnique, firent une boucherie de l'ennemi. Le terrain où étaient postés ceux qui leur étaient opposés, était jonché de morts et de mourans.

Cependant l'immensité des forces de l'ennemi, lui donnant la faculté de tourner nos positions, la valeur française fut obligée d'abandonner successivement les postes de Pantin, Romainville, Belleville et St.-Chaumont aux ennemis, qui laissèrent sur le champ de bataille un nombre prodigieux de morts et de mutilés, attestant que chaque position leur avait coûté beaucoup de sang. Cette résistance à la droite se prolongea dans beaucoup d'endroits jusques à une heure après midi, et dans quelques-uns jusqu'à deux. Alors nous avions perdu une quarantaine de bouches à feu; malgré celà l'on se battait encore au centre avec quelqu'avantage. Une batterie de dix-huit pièces de canon, placée à la ferme de Rovroy, en avant du canal, foudroyait les coalisés, qui infiniment supérieurs en nombre, chargèrent plusieurs fois notre infanterie et la forcèrent à reculer, sans pouvoir l'empêcher de revenir à la charge sous la protection de cette batterie, dont le feu ne cessa qu'à trois heures, au moyen de celui d'une artillerie formidable que les ennemis avaient été forcés de conduire sur le terrain même, pour se rendre maîtres de la ferme.

A la Villette, une de nos batteries mitraillait d'une manière terrible les grenadiers, les gardes de la grande armée, appuyés de six bataillons et animés par la présence du prince Guillaume de Prusse. Il est prouvé que leurs efforts auraient été inutiles, si les corps d'York et de Kleist ne fussent venus à leur secours.;

ils furent secondés en outre par un corps nombreux de cavalerie qui s'était formé à la ferme de Rovroy, dont nous n'étions plus maîtres ; on fit jouer aussi une artillerie plus nombreuse que la nôtre : la réunion de tous ces moyens nous fit perdre la Villette. Ce fut à peu près en ce moment que le corps municipal sollicita une armistice qui lui fut accordée sur le champ. Le carnage cessa, le sang humain ne coula plus, si ce n'est dans les postes éloignés, où les généraux n'étaient pas encore informés de cette mesure bienfaisante et si conforme à l'humanité des souverains alliés. On ne peut attribuer raisonnablement qu'à l'ignorance du fait, les efforts que firent les généraux York, Kléist et Langeron, pour s'emparer, les deux premiers de la Chapelle, et le dernier d'un point éloigné de Montmartre, où il perdit beaucoup de monde, puisqu'il fut repoussé cinq fois, et que ce ne fut qu'à la sixième qu'il escalada enfin les hauteurs au pas de charge. Cette résistance opiniâtre qu'éprouva Langeron, est due en grande partie à la garde nationale, soutenue vaillamment, à la vérité, par quelques compagnies de ligne. Ce ne fut pas seulement là que les gardes nationaux se montrèrent ; ils occupèrent aussi à l'extérieur, les différens postes qui leur furent assignés, et se répandant dans la plaine en tirailleurs, ils firent beaucoup de mal à l'ennemi.

Il serait plus que ridicule de soutenir que toute la garde nationale était animée du même esprit ; mais

on peut affirmer hardiment, qu'il n'y aurait pas eu un poltron, si la majorité avait cru soutenir un autre parti que celui de Buonaparte, et si les circonstances dont nous avons déjà fait mention n'eussent fait prendre au plus grand nombre la résolution de se défendre dans leurs foyers. Il n'y eut point de mêlée du côté de Neuilly : tout se borna à quelques volées de canon.

Ainsi, tout, jusques aux moyens de défense, comme on a pu le voir par cet exposé, tournait contre le tyran. Sa dernière heure avait sonné : quel bonheur pour nous et pour la capitale !

En effet, sans vouloir ici dérouler le tableau de toutes les calamités, de toutes les horreurs qui auraient désolé cette antique cité, le centre des beaux-arts et de la civilisation, il suffit d'avoir été témoin de l'entrée des armées formidables des hautes puissances coalisées, armées composées non-seulement de tous les peuples du nord et de l'est de l'Europe, à partir des sources du Danube jusques à celles du Tanaïs, et même au-delà ; mais encore de tribus tartares asiatiques de tout genre, nomades et autres ; il suffit, dis-je, d'avoir vu un pareil spectacle pour se faire une idée des maux incalculables auxquels nous aurait entraînés une résistance plus opiniâtre. Quels trésors de colère et de haine publiques ont amassé sur leurs têtes les abominables partisans de Buonaparte ! On ne pourra jamais oublier que la plupart de ceux qui

étaient aux premiers rangs et aidaient le despote à diriger le timon de son gouvernement tyrannique, mirent tout en œuvre pour compromettre le salut de la capitale. S'ils n'avaient pas été encore plus lâches que méchans, Paris courait les risques de devenir une autre Troie, et ses ruines auraient incessamment attesté aux yeux du voyageur étonné, que Paris avait existé! Point de doute que les armées coalisées auraient été englouties dans ce vaste tombeau. Voilà ce que voulaient les Buonapartistes; peu leur importait que l'antique Lutèce, l'Athènes moderne, l'ornement et la gloire de l'Europe, fût anéantie, pourvu que leur Napoléon fût conservé.

Heureusement les précautions qu'ils prirent pour conserver leurs personnes et leurs trésors les jours antérieurs au 30 mars, et le jour même de la bataille, décélèrent en même temps et leur lâcheté, et leur perfidie. Sans cela nous aurions à regretter un bien plus grand nombre de braves citoyens, qui se seraient empressés de figurer dans les rangs des combattans. Mais quand on vit fuir, sous différens prétextes, ceux-là mêmes qui avaient mis tout en mouvement, et tout en œuvre pour porter les citoyens à se défendre et à repousser l'ennemi, on crut avec raison, et on dit hautement qu'on était lâchement trahi. Plongés dans une consternation plus facile à sentir qu'à dépeindre, la plupart des habitans avaient pris la résolution de vendre chèrement leur vie en défendant leurs foyers, leurs femmes et leurs enfans.

Pendant que le canon vomissait la mort de part et d'autre sous nos murs, les hautes puissances avaient envoyé un parlementaire au commandant de la place pour épargner l'effusion du sang. Qui pourrait croire qu'on eut l'impudence de le renvoyer sans daigner faire de réponse? (On ne sera pas si étonné d'une conduite aussi extravagante, quand on saura que le parlementaire était adressé au comte Hullin).

Malgré les bévues, les sottises de toute espèce qui eurent lieu ce jour-là; malgré la fuite de presque tous ceux qui, par leur grade, devaient donner l'exemple de dévouement et de bravoure à la garde nationale, notre troupe réglée, secondée de quelques gardes nationaux, se défendit, comme on vient de le voir, avec autant de bravoure que d'intrépidité. Cette fatale journée coûta aux deux partis, d'après le calcul des gens les plus modérés, 18 mille hommes, dont les quatre cinquièmes d'alliés, et l'autre cinquième des nôtres, parmi lesquels à peu près six cents gardes nationaux.

La perte des alliés aurait été bien plus considérable, sans leur intelligence avec des agens secrets de l'intérieur, qui eurent soin de faire parvenir à la troupe française des cartouches remplies de cendre, des boulets d'un autre calibre que les pièces d'artillerie, et qui laissèrent une partie de l'armée manquer de munitions.

Le résultat de cette défense fut une suspension

d'armes, sollicitée, comme nous venons de le dire, par le corps municipal, et acceptée sur le champ par les souverains alliés, qui ne demandaient qu'à arrêter l'effusion du sang. Le temps limité pour la suspension était de quatre heures.

Les braves, tels que le roi Joseph, et autres grands personnages de ce genre, avaient déjà pourvu très-prudemment à leur sureté personnelle. Comme ils figurent en plus d'un endroit, nous aurons occasion de parler de leur prouesse.

Le temps fixé pour l'armistice fut consacré à régler les articles de la capitulation, dont voici la teneur :

Capitulation de la ville de Paris.

L'armistice de quatre heures, dont on est convenu pour traiter de l'occupation de la ville de Paris, et de la retraite des corps français qui s'y trouvaient, ayant conduit à un arrangement à cet égard, les soussignés, duement autorisés par les commandans respectifs des forces opposées, ont arrêté et signé les articles suivans :

Art. 1er. Les corps des maréchaux ducs de Trévise et de Raguse évacueront la ville de Paris le 31 mars, à sept heures du matin.

Art. 2. Ils emmeneront avec eux l'attirail de leurs corps d'armée.

Art. 3. Les hostilités ne pourront recommencer que deux heures après l'évacuation de la ville, c'est-à-dire, le 31 mars à sept heures du matin.

Art. 4. Tous les arsenaux, ateliers, établissemens et magasins militaires seront laissés dans le même état où ils se trouvaient, avant qu'il fût question de la présente capitulation.

Art. 5. La garde nationale ou urbaine est totalement séparée des troupes de ligne; elle sera conservée, désarmée ou licenciée, selon les dispositions des puissances alliées.

Art. 6. Le corps de la gendarmerie municipale partagera entièrement le sort de la garde nationale.

Art. 7. Les blessés et maraudeurs, restés après sept heures du matin à Paris, seront prisonniers de guerre.

Art. 8. La ville de Paris est recommandée à la générosité des hautes puissances alliées.

Fait à Paris le 31 (19) mars, à deux heures du matin.

Signé; Le colonel *Orlof*, aide-de-camp de S. M. l'Empereur de toutes les Russies.

Le colonel comte *Paar*, aide-de-camp général de S. A. le maréchal prince de Schwarzemberg.

Le colonel *Fabriel*, attaché à l'état-major de S. Ex. le maréchal duc de Raguse.

Le colonel *Denys*, 1er. aide-de-camp de S. Ex. le duc de Raguse.

Entrée des Alliés dans Paris.

On ne peut disconvenir que les Alliés n'eussent des intelligences dans la capitale. Les faits que nous venons de rapporter, et qui sont aujourd'hui notoires, en sont une preuve irréfragable. Le résultat de ces intelligences annonce des meneurs puissans, puisqu'ils purent ordonner et faire exécuter tout le contraire de ce qu'il fallait faire pour se défendre de bonne foi. Les meneurs secrets et les alliés savaient très-bien que la reddition de Paris était un coup mortel porté à la puissance de Buonaparte. Comme il est prouvé que ces meneurs étaient bien éloignés de vouloir livrer la capitale au pillage, ni à la discrétion de l'ennemi, et qu'au contraire leur volonté était de prouver d'une manière ostensible à tous les Français, par l'occupation de Paris, que les alliés ne faisaient point la guerre à la nation française, mais bien à son oppresseur et au tyran de toute l'Europe, on ne peut s'empêcher de croire que ces meneurs bienfaisans n'eussent d'avance demandé aux souverains alliés une garantie suffisante de leurs intentions amicales pour Paris. Tout porte à penser qu'il existait une convention préalable dont chacun se fit un devoir de remplir les clauses, ainsi que nous avons eu le bonheur de le voir et de l'éprouver. Il s'ensuit donc que la capitulation ne paraît avoir été qu'un acte très-secondaire. Il y a

plus, si on en examine bien les articles, on ne peut s'empêcher de voir que cet acte était de deux choses l'une, ou un corollaire de la convention préalable, ou une boutade du général mécontent des habitans. C'est encore aujourd'hui un mystère qu'on ne veut pas révéler au public, mais qui cessera bientôt d'en être un.

Les articles de la capitulation étaient convenus quatre heures après la suspension d'armes qui avait eu lieu à peu près à trois heures après midi. Il y avait même des stipulations préalables et rassurantes. Cependant aucune autorité ne fit part au peuple de ce qui se passait; presque tous ceux qui auraient dû s'occuper du salut commun, n'avaient pensé qu'à leur sureté personnelle. La plupart étaient en fuite ou cachés. Les intérêts de l'immense population de Paris n'avaient touché le cœur d'aucun de ses grands magistrats ou dignitaires, ou du moins ceux qui auraient dû y penser ne le firent point.

Quelle qu'ait été la cause d'une pareille indifférence, il n'en est pas moins vrai qu'elle est bien condamnable. Pas un mot de consolation n'est émané des autorités avant l'entrée des alliés; ce ne fut que quand on vit le 31 au matin des pelotons de la garde nationale ramener des barrières les canons, tambour battant, enseigne déployée, que l'on commença à se rassurer sur les suites d'une capitulation que l'on ne connaissait pas. L'occupation de tous les postes de

l'intérieur par la garde nationale, contribua aussi à calmer les inquiétudes des gens sensés. Ce qui rassura encore davantage, ce fut la contenance noble et honnête des alliés, qui portaient tous à leur bras des mouchoirs ou des rubans blancs en signe de paix. Malgré tous les pronostics du calme, divers sentimens agitaient les esprits. Le plus grand nombre des Parisiens avait le cœur navré de douleur. Pouvait-on être dans une autre situation? N'était-il pas naturel d'être profondément affligé de voir la capitale au pouvoir des étrangers? Ce spectacle était trop extraordinaire pour ne pas produire un effet terrible sur l'ame de tous ceux qui aiment leur patrie. On ne peut que gémir sur l'insensibilité de ceux qui ont pu en être témoins d'un œil sec et tranquille. A la discrétion du vainqueur, savaient-ils le sort qui les attendait? Une foule immense de militaires russes de tous grades étaient décorés d'une médaille en argent, portant pour exergue : *Rappelez-vous de la journée de Moskou.* Viles canailles, ames de bronze, vous attendiez sans doute l'instant du signal pour armer de torches incendiaires les mains des coalisés; votre attente a été trompée; grâce à la Providence, qui sait manier le cœur des souverains, la capitale est sauvée. Sortez de son sein, allez chercher une patrie ailleurs, vous n'êtes pas Français.

Détournons nos regards de cette horde de bandits, qui, dans toutes les grandes cités, sont le fléau de la

société ; abandonnons à leur malheureux sort ces rebuts de l'espèce humaine, qui tôt ou tard sont la proie du bourreau ; allons, pour nous distraire de nos soucis, voir cette multitnde immense d'aimables enthousiastes, qui se heurtent, qui se pressent sur les boulevards pour voir passer Alexandre et Guillaume.

Entrée des Souverains alliés dans Paris.

Rassurons-nous ; ceux-ci sont des Français et de vrais Français : il est aisé de les reconnaître à leur joie, à leur délire. Les airs retentissent des cris mille et mille fois répétés *de vive le Roi, vivent les Bourbons !* déjà ils arborent la couleur des lis. Alexandre, aussi étonné que charmé de la manifestation spontanée de pareils sentimens, s'arrête un instant, et demande, avec cet air de bonté qui lui est naturel, à tous ceux qui se pressent autour de ses gardes : Est-ce bien vrai, mes enfans ? On lui répond par une explosion des cris : *vivent les Bourbons, vive Alexandre*, notre libérateur. Partout, sur les boulevards et dans les rues, jusqu'à l'hôtel de l'Infantado où il descend, c'est la même affluence, le même enthousiasme et les mêmes cris. Il n'en fallait pas tant pour le convaincre que le vœu national était conforme au vœu de son cœur ; vœu qui lui était commun avec les autres souverains alliés.

Non content d'avoir manifesté ainsi de pareils sentimens, on lui demande une audience. Des hommes choisis, quoiqu'à la hâte, remarquables par leurs vertus, par leur rang, lui expriment, au nom de la population présente, avec une aimable et franche énergie, les sentimens de reconnaissance dont ils sont pénétrés pour les souverains alliés, et les vœux les plus sincères pour le rétablissement des Bourbons sur le trône de France. Cette démarche fut appréciée comme elle le devait par le sensible et vertueux Alexandre. Il voyait dans les Français des enfans malheureux, séparés de leur père par une bourasque terrible, et dont beaucoup avaient été les tristes victimes.

Néanmoins, pendant que cette partie de la population se livrait à la joie, la majorité était encore soucieuse et inquiète. Ceux qui connaissent Paris, savent qu'une nouvelle, quelque importante qu'elle soit, est long-temps à se répandre. Une salve d'artillerie n'est jamais entendue dans tous les quartiers. Grâce à la magnanimité de l'empereur Alexandre, toute la population de Paris fut entièrement rassurée par la déclaration dont la teneur suit :

PROCLAMATION.

Paris, le 1er. avril.

« Les armées des puissances alliées ont occupé la capitale de la France. Les souverains alliés accueillent le vœu de la Nation française. Ils déclarent que si les conditions de la paix devaient renfermer les plus fortes garanties, lorsqu'il s'agissait d'enchaîner l'ambition de Buonaparte, elles doivent être plus favorables lorsque par un retour vers un gouvernement sage, la France elle-même offrira l'assurance du repos. Les souverains alliés proclament en conséquence qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Buonaparte ni avec aucun de sa famille; qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes; ils peuvent même faire plus, parce qu'ils professent toujours le principe que pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit grande et forte.

» Qu'ils reconnaîtront et garantiront la constitution que la Nation française se donnera. Ils invitent par conséquent le Sénat à désigner un Gouvernement provisoire qui puisse pourvoir eux besoins de l'administration, et préparer la constitution qui conviendra au peuple français.

» Les intentions que je viens d'exposer, me sont communes avec toutes les puissances alliées. »

Un acte pareil, émané d'un cœur aussi sensible que magnanime, calme tous les esprits, répand dans tous les cœurs un baume consolateur; on ne redoute plus les représailles dont on nous menaçait depuis si long-temps : on croit à la déclaration d'Alexandre comme à l'Evangile; tant il est vrai qu'un souverain qui sait respecter la vérité, inspire la confiance la plus absolue. Les idées de pillage, d'incendie et des horreurs de la guerre, s'évanouissent pour laisser tous les cœurs libres et satisfaits se livrer à l'espoir d'un meilleur avenir.

A la lecture du premier article, chacun dit : c'en est fait, le règne de fer est passé; le sceptre sanglant de Buonaparte est brisé; deux cents mille jeunes Français ne seront plus annuellement dévorés. Le tyran a cessé de régner : nos jeunes personnes vont cesser de languir dans un célibat forcé et désespérant pour les générations présentes et futures.

En lisant le second article, on se félicite de voir le territoire du royaume de France garanti dans toute son intégrité, tel qu'il était sous nos rois légitimes. On aime autant qu'on admire ce généreux désintéressement, qui porte nos augustes alliés à professer le principe, que pour le bonheur de l'Europe, il faut que LA FRANCE SOIT GRANDE ET FORTE. Oui, il le faut, non-seulement pour le bonheur de l'Europe, mais pour le bien de l'humanité. Mais la France ne sera grande et forte que quand elle aura les limites

marquées par la nature, les mers, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin.

Nos augustes alliés ont senti et avoué cette vérité, puisqu'ils promettaient de reculer nos anciennes limites. Dans l'état actuel des choses, il est à craindre que les Pays-Bas ne redeviennent un jour à venir le théâtre des guerres les plus sanglantes. Trop long-temps le sang humain a arrosé les plaines de la Flandre et de la Belgique; trop long-temps ces belles contrées ont été la pomme de discorde entre les empereurs d'Allemagne et les rois de France. D'ailleurs ces pays ont été le berceau de la monarchie française, sous la première race de nos rois. Le plus grand monarque de l'Europe, sous la seconde race, avait fixé son séjour à Aix-la-Chapelle, qui se glorifiera toujours d'avoir été la capitale des états de Charlemagne. Une autre considération qui doit militer puissamment pour la réunion de ce pays à la France, c'est la dernière insurrection contre la puissance espagnole. La Belgique prit part à cette insurrection; mais elle se détacha incessamment de la coalition, parce que les mœurs, les habitudes civiles et religieuses des Belges et des Bataves sont très-différentes.

Les Flamands et les Belges sympatisent infiniment mieux avec les Français, qui ont la même religion qu'eux. D'ailleurs, depuis vingt ans les deux peuples ont contracté des mariages et des habitudes fraternelles. La Belgique pour nous n'est pas une conquête:

c'est une réunion naturelle. La distraire des domaines de la France, est presqu'aussi impolitique que de vouloir lui enlever la Normandie. C'était une monstruosité en politique, que de voir ce pays sous les lois de la maison d'Autriche. Aussi, tant qu'un pareil ordre de choses a subsisté, les guerres se sont éternellement succédées entre l'Autriche et la France. Celle-ci, dans cette grande lutte de vingt ans, semble avoir assez fait de sacrifices et fait assez de conquêtes utiles aux autres, pour qu'on ne lui envie pas la Belgique, qui est à sa convenance sous tous les rapports physiques, politiques et moraux. Les provinces illyriennes, Venise et les ports sur la mer Adriatique, ne sont-ils pas une compensation plus que suffisante pour l'Autriche, qui depuis vingt ans ne s'est illustrée que par ses défaites, et qui néanmoins d'un trait de plume devient une puissance maritime? L'Angleterre n'est-elle pas assez puissante sur terre et sur mer, pour ne plus craindre la rivalité de la France et ne plus lui envier le port d'Anvers, pour lequel la France a fait tant de sacrifices pécuniaires. Eh! de quel agrandissement voulait donc parler Alexandre, si ce n'est de la Belgique? Certes, ce n'était pas de Chambéry ni de quelques hameaux, dont il avait l'intention de parler, puisque ces réunions ne donnent à la France qu'une population de sept cents mille ames tout au plus. Ce n'est pas là rendre la France forte. Au reste il faut, sur ce point essentiel comme sur tout autre, s'en rap-

porter à la sagesse du congrès de Vienne, où les intérêts de toutes les puissances européennes doivent se régler d'une manière irrévocable.

Le Sénat, comme on l'a vu dans la proclamation qu'on vient de lire, est invité à désigner un Gouvernement provisoire pour pourvoir aux besoins de l'administration, et préparer la constitution qui conviendra au peuple Français. Laissons au Sénat le temps de se rassembler et de réunir ses membres dispersés par la crainte ou par devoir. Suivons, en attendant, les opérations de nos alliés.

Actes de l'empereur Alexandre.

L'empereur Alexandre, quelques instans après son entrée dans Paris, fait écrire par son secrétaire Nesselrode, au préfet de police, la lettre suivante :

« Par ordre de S. M. l'empereur, mon maître, j'ai
» l'honneur de vous inviter, M. le baron, à faire sor-
» tir de prison les habitans de Coulommiers, MM. de
» Varennes et Grimberg, détenus à Sainte-Pélagie
» pour avoir empêché de tirer sur les troupes alliées,
» dans l'intérieur de leur commune, et avoir ainsi
» sauvé la vie de leurs concitoyens et leurs proprié-
» tés.

» S. M. désire également que vous rendiez à la li-
» berté tous les individus qui, par leur attachement
» à leur ancien et à leur légitime souverain, ont été

» détenus jusqu'ici. Vous voudrez bien, M. le baron,
» faire insérer cette lettre dans tous les journaux. »

Tout en promettant de laisser au peuple Français, représenté dans les circonstances actuelles par le Sénat, la liberté de se faire une constitution, nos augustes alliés, comme on le voit, inclinaient fortement pour le rappel des Bourbons; d'ailleurs la présence de plusieurs des princes de cette auguste famille à l'orient, au nord et au midi de la France, était une preuve manifeste de leur propension à cet égard, propension qui au moment de l'émission de la lettre, était devenue une détermination chez Alexandre, par l'effet de l'enthousiasme dont nous avons parlé. Il n'était point échappé aux observateurs, que le duc d'Angoulême se distinguait par sa bravoure et par sa sagesse dans l'armée anglo-espagnole, puisque Napoléon s'était permis de publier dans un de ses bulletins et dans le journal officiel, qu'un aventurier, un soi-disant duc d'Angoulême, le glaive d'une main, les proclamations de l'autre, égarait les habitans de nos contrées méridionales. Cette partie des coalisés qui envahissait le midi de la France, était donc d'accord avec ceux qui l'envahissaient à l'orient et au nord. Le vœu du peuple était pour les Bourbons. On paraissait donc d'accord sur ce point essentiel, de toutes parts, au dedans et au dehors.

Dans des temps moins civilisés, le vœu d'un sénat, même légalement constitué, n'eût pas été consulté;

mais sur les représentations d'un grand personnage, qui avait auprès des souverains alliés la plus forte influence, on crut devoir mettre en avant le Sénat, comme l'autorité première de la nation. On n'ignorait cependant pas que, loin d'être estimé, il était souverainement méprisé de toutes les classes du peuple français. Les sénateurs individuellement étaient convaincus de cette triste vérité; même les hommes vertueux de ce corps se seraient bien gardés de prendre l'initiative dans une mesure politique quelconque, ni de paraître en public revêtus de leurs costumes, dans la crainte d'être confondus avec la majorité du Sénat, qui avait toujours été le vil instrument du tyran.

Si le Corps législatif eût été assemblé, il aurait eu une influence réelle sur le peuple, dans cette circonstance, parce qu'antérieurement il avait, une fois enfin, montré une sage résistance à l'oppression; mais il avait été dissout par le tyran, et chacun des membres s'était retiré dans son département. Il fallut donc faire de nécessité vertu, et prendre, faute de mieux et vu l'urgence, le sénat pour représenter le peuple Français, qu'il avait contribué à vexer, et dont il n'avait reçu aucune mission. Etonnés, comme il est aisé de se le persuader, d'être ainsi invités de la part de l'empereur de Russie, à se réunir, la plupart des sénateurs présens à Paris, peuvent à peine ajouter foi à cet article officiel. Tous ceux qui regardaient leur place comme un bénéfice simple, sans s'inquiéter des de-

voirs qu'elle imposait, formèrent dès le moment leur plan de conduite. Ils sentirent qu'il n'était pas facile de sortir d'un pas aussi délicat, sans courir de grands risques; qu'ils marchaient entre deux écueils, et que le moindre faux pas les précipiterait dans l'abîme. Napoléon était à Fontainebleau, à la tête d'une armée formidable, disait-on; on le connaissait implacable dans ses vengeances. Prendre parti contre lui, c'était courir risque de se perdre corps et biens. D'un autre côté l'invitation d'Alexandre était un ordre impérieux auquel il fallait obéir, sous peine d'encourir au moins la disgrâce, pour ne pas dire la colère du vainqueur, et s'exposer à la vengeance populaire. Quel embarras! se disaient-ils en eux-mêmes; quel péril!

Que nous importent de pareils êtres? Abandonnons-les à leurs noires méditations, nous ne les verrons que trop tôt, dissimulant leur crainte, prendre un air calme et tranquille en rentrant dans leurs fonctions. Ils auront assez tôt imaginé un biais sûr pour s'excuser auprès du redoutable Napoléon, si, par un effet du hasard, sa barque chancelante venait à se sauver du naufrage. Nous ne les verrons que trop tôt se joindre à leurs estimables collègues, connus pour avoir une patrie et pour être disposés à lui faire le sacrifice de leur place et de leur personne, former par leur nombre la majorité du Sénat, et déshonorer la charte constitutionnelle par un article de leur façon.

Quand on est animé de sentimens pareils à ceux des membres de cette majorité, on doit toujours regarder autour de soi, et craindre les effets d'une émeute populaire. Paris, plus que jamais, renfermait tous les fermens d'insurrection. Il y a plus, Paris était en insurrection réelle contre le tyran; mais c'était vraiment là une insurrection sainte; le calme et la sagesse y présidaient. Quoi qu'il en soit, certains fonctionnaires, et beaucoup de sénateurs, pouvaient craindre que quelques têtes chaudes ne se portassent à des excès, dont ils seraient les victimes. Il n'arriva rien de ce qu'ils craignaient; ces Messieurs en furent quittes pour la peur, qui, au surplus, relativement à eux, était assez fondée. On sait que plus une population est grande, et plus une insurrection peut avoir des suites fâcheuses. Jetons, puisque les circonstances nous y amènent naturellement, un coup d'œil sur la situation et la population extraordinaire de la capitale.

Situation et population de Paris.

Jamais Paris n'avait renfermé une population aussi nombreuse et aussi extraordinaire. La plupart des fonctionnaires publics, les employés aux douanes, aux droits réunis, s'y étaient réfugiés de tous les départemens situés au-delà du Rhin, ainsi qu'une foule de gens signalés comme partisans des Français. Si

l'on

l'on fait attention jusqu'où nos armées avaient pénétré, on verra que nous devions avoir des partisans jusqu'aux sources du Boristhène et du Tanaïs, et depuis la source du Danube jusqu'à son embouchure. Nous avions donc déjà dans Paris des réfugiés de tous les pays, lorsque les progrès des coalisés firent refluer dans la capitale presque tous les fonctionnaires de la Franche-Comté, de la Bourgogne, de la Champagne, de la Belgique, de la Lorraine, ainsi que tous ceux des habitans que l'approche des coalisés avait effrayés. Dans les derniers jours de mars surtout, l'affluence était immense, la population de toutes les campagnes se réfugiait à Paris; les jeunes personnes du sexe, pour se soustraire à la brutalité d'une soldatesque effrénée; les autres, pour éviter le pillage et les mauvais traitemens : on eût dit d'une émigration générale. Les routes des environs de la capitale, notamment celles du nord et de l'est, étaient obstruées de voitures chargées de meubles, d'ustensiles de ménage, de provisions de tout genre, de bêtes de somme et de troupeaux de toute espèce. Cette fusion de campagnards et d'étrangers avec les habitans de Paris, donnait à cette capitale un air champêtre et pittoresque; çà et là on entendait meugler le gros bétail; plus loin, on rencontrait un immense troupeau de bêtes à laine; ailleurs, on les parquait dans de grandes cours; partout on déchargeait, ou des meubles, ou des provisions et des fourrages. Les rues étaient en-

combrées, et par l'immensité des allans et des venans, et par l'embarras des voitures et des animaux. La plupart des personnes arrivant sans destination, circulaient de rue en rue jusqu'à ce qu'elles eussent trouvé un gîte, et ne faisaient qu'augmenter la confusion. Cependant, grâce à la bonté naturelle aux Parisiens, grâce à la surveillance et à l'activité de la garde nationale, seule force armée qui fût chargée de la police et du maintien de l'ordre dans cette moderne Babylone, tout ce chaos se débrouilla : hommes, animaux, ameublemens, provisions, tout trouva gîte, abri, protection et sureté. Tout était calme ; mais ce calme ressemblait à celui des tombeaux. L'éloignement de la Régente avec son fils, pour ne pas dire leur fuite forcée, ou du moins combinée par les grands meneurs, conseillers de la Régence, conseillers d'Etat, sénateurs et autres, uniquement occupés du salut de leur personne, avait jeté dans les derniers jours de mars l'alarme dans tous les cœurs. Les marchands, les négocians, les capitalistes, s'empressèrent de cacher leurs marchandises et d'enfouir leurs trésors. Les boutiques, les magasins, les caisses, jusqu'aux maisons de jeu, tout était fermé. On eût dit d'une ville pillée, ou plutôt c'était une ville qui s'attendait à devenir la proie du vainqueur, mais dont la plupart des habitans étaient déterminés à défendre leur famille et leurs propriétés.

Qui pourrait se faire une idée des malheurs qui se-

raient résultés d'une pareille défense? Personne, sans doute; mais ils auraient été d'autant plus grands, que l'attaque aurait été plus fougueuse, et que les hordes cosaques qui faisaient partie de l'armée ennemie, auraient marché en avant. Ces sauvages, sans frein, sans discipline, animés par l'espoir du butin, se seraient dispersés de divers côtés, les uns pour piller, les autres pour assouvir leurs passions brutales. Presque dans toutes les maisons, ils auraient éprouvé une forte résistance; car presque tous les habitans étaient armés d'une manière quelconque; et plus d'un tiers d'entre eux ont servi. D'ailleurs, la résistance à l'oppression, innée avec l'homme, est plus fortement prononcée dans l'ame du Français.

Ce n'est qu'avec répugnance que l'on peut arrêter sa pensée sur les horreurs qui auraient eu lieu, si de part et d'autre on eût écouté le démon des combats. Mais puisque nos yeux n'ont pas été attristés par aucune de ces scènes sanglantes et horribles, inséparables de la guerre, ne rembrunissons pas le tableau des événemens, et détournons notre imagination des malheurs qui pouvaient arriver, pour les fixer sur la scène mobile des faits qui se succèdent avec une étonnante rapidité.

Entrée des Troupes alliées dans Paris.

Les alliés entrèrent dans Paris, tambour battant,

enseigne déployée, portant à leurs chapeaux des rameaux verts en signe de triomphe, et portant aux bras des couleurs blanches en signe de paix. Le peuple se rassure ; mais il voit avec un étonnement mêlé de stupeur, défiler une force armée si considérable. On prétend qu'il défila plus de deux cents mille hommes, tant de ceux qui passèrent les ponts pour gagner la route de Fontainebleau, que de ceux qui étaient destinés à former la garnison de Paris. A ce sentiment de stupeur se joignait l'indignation la plus caractérisée contre les agens du gouvernement buonapartiste, qui en avaient imposé si impudemment sur le nombre des troupes des coalisés. Ces troupes ne virent pas avec moins d'étonnement un peuple immense qui bordait les rues par où ils passaient, et garnissait toutes les fenêtres des maisons. Il est certain qu'il y avait alors à Paris plus de douze cents mille ames : de part et d'autre on pensait : Voilà les ennemis que nous aurions eu à combattre aujourd'hui! où en serions-nous, s'il avait fallu en venir aux mains? Tout aurait été mis à feu et à sang; Paris eût été notre tombeau. Ces réflexions, qu'on ne pouvait s'empêcher de faire des deux côtés, inspirèrent aux armées étrangères de la prudence et de la modestie; aux habitans, de la circonspection et de la retenue.

De-là s'établit intérieurement la sécurité générale, à laquelle la garde nationale contribua efficacement en se maintenant dans tous les postes, et en redou-

blant de zèle pour faire régner le bon ordre et en imposer aux gens mal intentionnés, qui, pour piller, n'attendaient que l'instant du désordre. Les victimes étaient déjà désignées, et les maisons marquées. De fortes patrouilles, qui circulaient dans tous les quartiers, et particulièrement dans ceux où l'on savait que le danger était le plus imminent, déconcertèrent tous les projets de ces cosaques parisiens, heureusement trop peu nombreux et trop mal armés pour oser troubler le calme général. D'ailleurs, ne pensant qu'à faire des coups de main, chacun dans leur quartier, ils étaient sans chef et sans point de réunion, et par conséquent peu redoutables. Souverainement mécontens que la masse du peuple fût tranquille, et qu'il n'y eût nulle part même l'ombre d'une émeute populaire, quelques-uns de ces mauvais sujets essayèrent d'exciter du trouble, en exhalant leur bile contre les alliés et les prétendus traîtres qui avaient livré la capitale à la discrétion des étrangers. Deux ou trois des plus mutins furent arrêtés, sans qu'aucun groupe du peuple prît leur défense. Les troupes réglées des alliés concoururent également au maintien du bon ordre, au point qu'il n'y eut ni querelle, ni rixe, ni violence, ni dommage fait aux habitans, malgré les désirs et les efforts de cette troupe de vauriens dont nous venons de parler, qui brûlaient d'impatience de se réunir aux cosaques réels, et de piller en commun.

C'est ici le lieu de dire quelques mots sur cette sorte d'arme, connue sous le nom de Cosaques.

Cosaques à Paris.

Les Cosaques ne font point un corps de nation. C'est une troupe légère à cheval, composée d'hommes tirés des différentes tribus Tartares, dont la plupart sont encore nomades et par conséquent sauvages. Ils sont tous armés d'une lance, dont le fer et le manche, longs au moins de douze pieds, sont plus ou moins grossièrement façonnés; mais les uns ont des armes à feu, les autres des arcs et des flèches Leur uniforme est une grossière casaque brune ou grisâtre, assujettie autour du corps avec une ceinture de cuir ou de corde. La vue de tous ces sauvages, défilant au milieu de Paris, sans ordre, pêle-mêle avec leurs charriots bizarres et des bestiaux de tous genres, avait quelque chose d'effrayant et d'horrible. Ils avaient avec eux, sur eux et à leur suite, des preuves non équivoques des brigandages auxquels ils s'étaient livrés dans les contrées où ils avaient passé, des chevaux, des bœufs, bijoux, linges, vêtemens, effets de toute espèce, dépouilles trempées de larmes, si elles ne l'étaient pas du sang des victimes auxquelles elles avaient été arrachées. Une grande partie des cosaques ne fit que traverser la capitale, et suivit les corps d'armée destinés à combattre Buonaparte, mais le reste y séjourna.

Ceux des cosaques qui restèrent à Paris, campèrent dans les places, les quais et les places publiques,

qui devinrent autant de foires, où ils vendaient à vil prix leur butin à des juifs et à des brocanteurs.

La sévérité de la discipline militaire empêcha les cosaques de se livrer au brigandage ; le moindre vol était puni de mort : aussi la terreur que leur présence avait jetée dans les esprits se dissipa insensiblement et fit place à la plus grande sécurité, au point qu'on allait au camp comme à un spectacle ; on voulait voir de ses propres yeux comme ils vivaient.

Reflexions sur les Cosaques.

A l'œil de l'homme superficiel, de pareils êtres n'étaient que curieux à contempler ; mais à l'œil de l'observateur, c'était tout autre chose. En effet, celui-ci voyait dans les cosaques actuels les descendans de ces hordes de sauvages qui, à différentes époques, notamment lors de la décadence de l'Empire romain, se débordèrent comme un torrent sur la Germanie, sur les Gaules, l'Italie, et la grande Hespérie ; qui, sous les noms de Goths, de Visigoths, de Huns, de Vandales, de Francs, de Bourguignons, fondèrent divers états, dont les dénominations, telles que la Hongrie, la France, la Bourgogne, attestent encore l'origine ; qui dépouillèrent les anciens propriétaires, obligés dès-lors de cultiver les terres pour faire vivre ces dominateurs impérieux, accoutumés à toutes les manies des peuples nomades. De-là des

concessions de la part des uns, et des redevances de la part des autres : de-là la féodalité et les suites funestes qu'elle entraîne après elle, l'avilissement de la classe laborieuse, l'esclavage et la servitude du plus grand nombre; l'insolence, l'orgueil et la tyrannie de la minorité.

Ces réflexions que la simple lecture des fastes de l'antiquité fait naître, sont de nature à inspirer quelques craintes sur l'avenir. Mais sont-elles bien fondées? Oui, certes, répondront les gens qui voient tout en noir. La beauté du climat, la fécondité du sol que ces sauvages ont parcouru, la comparaison des privations présentes, le souvenir des jouissances passées, l'espoir certain d'un meilleur sort, tout peut, suivant eux, un jour ou l'autre, inspirer à un jeune Tartare ambitieux, l'idée de se mettre à la tête d'une horde de ses compatriotes, pour fondre sur l'Europe civilisée, et renouveler les scènes d'horreurs qui ont eu lieu sous Attila, et nous replonger dans la barbarie.

Tout est possible avec des hypothèses; mais la distance du possible à la réalité d'une pareille entreprise est incommensurable, et le passage de l'un à l'autre est toujours parsemé de mille écueils dont un seul suffit pour faire échouer le prétendu héros.

Sans vouloir donc traiter de chimères ces craintes résultant de l'appel et du séjour des cosaques dans l'Europe civilisée, ne pourrait-on pas répondre aux

personnes, qui prévoyent de si loin les malheurs futurs, que les institutions actuelles, notre tactique, notre discipline militaire, appuyées de nos inventions modernes (la poudre et l'artillerie), et surtout nos places fortes, peuvent nous garantir des entreprises hostiles d'un peuple errant dans des déserts immenses, absolument dénué de tout ce qui peut constituer le matériel d'une armée, et qui, vivant par systême sans asile, est bien éloigné de penser à établir des arsenaux et des fonderies, etc. ? D'ailleurs, n'est-il pas prouvé par les faits, que jamais les cosaques n'ont tenu contre nos troupes; et que, si par hasard la rapidité de leur marche leur a procuré quelques avantages, ils ne les ont dus qu'au grand nombre. Si ces vérités ne sont pas capables de dissiper les craintes de certaines gens, c'est qu'ils se plaisent à se tourmenter. Ils y persisteraient, malgré tout ce qu'on pourrait leur dire. En conséquence, nous allons reprendre le fil de notre narration, dont la vue des cosaques nous a un peu écarté.

Crainte des suites de la Capitulation de Paris.

Cependant la capitulation de Paris pouvait avoir des suites funestes : on connaissait le caractère fougueux de Buonaparte. On savait qu'il était encore à la tête d'une armée formidable. On exagérait même le nombre de ses troupes. On ne se dissimulait pas

qu'il tirerait une vengeance éclatante du peu de résistance que Paris avait opposé à l'armée des coalisés. On était néanmoins un peu rassuré sur les suites du courroux de Buonaparte, par l'armée nombreuse qu'il aurait à combattre avant d'y rentrer. En effet, la plus grande partie des armées combinées n'avait fait qu'y passer, en débouchant sur la rive gauche de la Seine, par tous les ponts qui se trouvent dans la capitale, pour gagner les différentes routes qui conduisent à Fontainebleau, à l'est et au sud-est.

Le prince de Schwarzemberg, général en chef, savait trop bien à quel homme il avait affaire, pour ne pas prendre ses précautions. Il jugeait de l'avenir par le passé. Buonaparte, depuis deux mois, le harcelait, déconcertait ses projets, arrêtait la marche de sa nombreuse armée; plus d'une fois, il l'avait obligé de rétrograder; plus d'une fois, il l'avait surpris à l'instant où il s'y attendait le moins; il ne pouvait se dissimuler que, par ses marches, ses contre-marches, ses manœuvres, il avait, avec une poignée de braves, résisté à une armée dix fois plus nombreuse; que les aigles des coalisés avaient tremblé plus d'une fois et pris honteusement la fuite devant les aigles françaises. Enfin, quand l'amour-propre aurait voulu persuader au général Schwarzemberg le contraire, sa conscience et les faits attestaient que plusieurs corps de son armée, bien supérieurs en nombre à l'armée française, avaient été défaits en bataille rangée, et qu'on

leur avait fait, en différentes actions, plus de quarante mille prisonniers. Il savait bien que le résultat de deux ou trois journées semblables à celles de Craone, de Montmireil, aurait été l'évacuation du territoire français, avec la prépondérance de Buonaparte pendant tout le reste de la campagne; et, ce qui était bien plus important et plus à craindre, le rétablissement de la confiance du peuple dans cet homme exécré avec raison, pour sa tyrannie, par la saine partie de la nation, mais dont les succès, en fascinant les yeux de la multitude, auraient fait oublier les crimes, et réduit au silence les nombreux partisans des coalisés dans la capitale et le reste de la France.

Motif de sécurité.

L'éloignement de l'armée française tranquillisait singulièrement le général en chef. Il savait qu'elle était à quatre grandes journées de Paris. Il avait fait filer le gros de la sienne sur la capitale, pendant que Buonaparte faisait ses dispositions pour dissiper un corps de dix à quinze mille hommes, presque tous cavaliers, que Schwarzemberg avait détachés exprès pour l'occuper aux environs de Saint-Dizier, et lui faire croire qu'il se dirigeait lui-même, en personne, avec toute son armée, dans cette grossière embuscade que Napoléon lui avait dressée. Celui-ci fut étonné,

après avoir dissipé ce corps de cavalerie, de n'avoir point à combattre le gros de l'armée austro-russe. Alors il s'aperçut que sa vigilance avait été mise en défaut, et que Schwarzemberg lui avait masqué sa marche. Il ne sut que le 29 mars, la direction de l'ennemi; encore il ne dut ces renseignemens qu'au hasard qu'il eut de s'arrêter dans un château, aux environs de Brienne, où il apprit par le propriétaire, homme de sa connaissance, que Schwarzemberg se dirigeait sur Paris, et qu'il avait gagné au moins trois jours de marche sur lui.

Furieux d'avoir été pris pour dupe, Buonaparte expédie en courriers MM. Dejean, un de ses aides de camp, et Girardin, général de division employé auprès du prince de Neufchatel, pour se concerter avec les autorités, et les généraux chargés de la défense de la capitale. Le public s'est obstiné à croire que ce dernier avait des ordres positifs de faire sauter Paris, en cas que cette ville ne donnât pas l'espoir de tenir au moins trois jours contre les coalisés. Ce qui a pu donner de la vraisemblance à ce bruit populaire c'est qu'on employa un certain nombre de personnes aux magasins de Grenelle : on interpréta malignement l'emploi de ces hommes ; c'est ce qu'on voulait : on avait aussi fait courir le bruit que des mèches souterraines avaient été dirigées sur les magasins et sur les catacombes remplis, disait-on, d'une quantité immense de poudre.

Une explosion pareille était bien faite pour effayer. Elle aurait en effet entraîné la ruine entière du faubourg St.-Germain, et causé des dommages incalculables dans les autres quartiers. Malheureusement la conduite antérieure de Buonaparte ne donnait que trop de fondement aux craintes populaires. Les enfans mêmes savaient la catastrophe du pont qu'il avait fait sauter pour conserver sa personne, à la retraite de Leipsick : tout le monde savait que cette explosion et ses suites avaient fait périr les trois quarts de notre grande armée. Un général qui sacrifie ainsi ses soldats, est bien capable de sacrifier la capitale, disait-on. Qu'importe à ce tyran que Paris soit anéanti, que tout soit à feu et à sang, pourvu qu'il conserve sa personne et son trône? C'est le génie du mal, il aime à détruire; les malheurs et les fléaux du genre humain sont ses délices.

Je conviendrai avec les gens sensés, que ces propos me paraissent un peu calomnieux, et ces craintes singulièrement outrées; mais il n'en est pas moins vrai que c'était la conduite de Buonaparte qui les avait fait naître, et qu'elles n'étaient malheureusement que trop fondées, comme on va le voir.

Vérités à Buonaparte.

Ne pouvait-on pas lui dire : Qu'as-tu fait de ces quinze cents mille hommes que tu as levés depuis dix-

huit mois? Que sont devenues ces belles armées, l'honneur et le soutien de notre patrie ? Tu as tout dévoré. La France entière est en deuil ! Entends-tu ce concert unanime de malédictions qui retentissent partout contre toi ? Ce sont des mères qui te redemandent leurs enfans ; des épouses abandonnées, leurs maris ; des familles éplorées, leurs frères, leurs parens, tous indignement sacrifiés à ta folle ambition, à ton imprévoyance, ou à l'amour de ta conservation ! Tu médites encore de nous enlever ce qui reste de notre population virile, sous prétexte de chasser de notre territoire les Barbares du Nord. Ils sont moins barbares que toi, génie infernal, qui, sans raisons, as été les attaquer jusques dans leur solitude, et nous as attiré sur les bras toutes les puissances européennes, qui les as forcées à se lever en masse, pour mettre un frein à tes brigandages, et te réduire à l'impossibilité d'inonder l'Europe de sang humain, de porter partout la terreur, l'effroi, le ravage et la mortalité.

La destruction est ton élément; tu es un autre Attila, et comme ce tartare, tu peux prendre le titre de *fléau de Dieu* ; tu l'as mérité cent fois plus que lui, ce titre épouvantable ; toi qui aurais pu faire de la France l'empire le plus prospère de l'univers, et qui as mieux aimé la dépeupler, la frapper de veuvage, pour tourmenter et ravager avec des armées gigantesques, tous les peuples, depuis le Tage jusqu'au Tanaïs ; toi, qui aurais pu nous donner la paix

à des conditions honorables, et qui as mieux aimé attirer sur notre territoire et sur nos personnes, tous les maux inséparables d'une invasion, soutenue par un million d'hommes tartares, et autres; toi, qui foules aux pieds les institutions divines et humaines, les trônes et les autels; toi, qui n'as d'autre patrie, ni d'autre dieu que toi-même. Si la Providence daigne encore s'intéresser au salut du genre humain, si elle prend pitié de nos maux, si la voix du peuple est celle de Dieu, tu vas rentrer dans le néant, d'où le hasard des circonstances t'avait tiré pour te faire paraître sur le théâtre du monde, trop long-temps abusé par les prestiges de tes victoires, et trop tard éclairé sur la réalité de tes qualités et la vraie valeur de ta personne. Tu es un tyran, qui a fait oublier les Néron, les Caligula; tu es un monstre que la génération présente voue aux enfers, et que la postérité aura en exécration comme le plus farouche des tyrans.

Motif de la haine du peuple contre Buonaparte et de la défection des Princes de la Confédération.

Oui, telle était l'exaspération des esprits contre Buonaparte, surtout après la reddition de Paris, que l'on était disposé à faire cause commune avec les coalisés pour l'anéantir. D'où pouvait provenir, dira-t-on, de pareils sentimens, si diamétralement opposés à l'ordre naturel des choses? Les mères et les familles

françaises viennent de vous en exposer les causes dans l'apostrophe véridique que vous venez de lire. Ces causes néanmoins étaient subordonnées à une cause principale et première, essentiellement inhérente à la personne de Buonaparte, à l'opiniâtreté de son caractère, à la petitesse de ses sentimens. Cette assertion pourra peut-être paraître étrange; cependant il n'est pas difficile d'en établir la justesse et la vérité. En effet, se croyant un autre Alexandre, parce qu'il en avait quelques manies, à l'instar de son modèle, qui aimait mieux sur la fin de sa carrière, être craint que d'être aimé, il crut devoir en faire autant dès le commencement de la sienne. Delà l'abolition de tout acte de popularité à sa cour; delà l'interdiction rigoureuse des complimens de bonne année, de bouquets le jour de sa fête, et après des actions et des événemens d'éclat, point de communication entre lui et le peuple. C'était le grand Lama, qui voulait être adoré sans jamais se laisser approcher par la canaille. C'était ainsi qu'il appelait la classe laborieuse, et c'est dans ce sens qu'il disait que Henri IV était roi.

Avec de pareilles manières, il était sûr de n'être pas aimé. En effet, rien n'est plus capable d'aliéner les cœurs et d'aigrir les esprits, que le mépris. Ce qu'il faisait au peuple, il le faisait d'une autre manière aux grands de l'ancienne cour et aux grands de sa création; en mettant entre lui et eux une distance infinie, en les humiliant par des emplois qui leur répugnaient,

en

en les mystifiant, ainsi que leurs femmes, quand il en trouvait l'occasion, à coup sûr en agissant ainsi, Buonaparte ne pouvait être aimé de personne ; mais il était craint : c'est tout ce qu'il voulait.

Croyait-il donc par là, prouver qu'il était pétri d'un autre limon que le reste des hommes? Ne se privait-il pas du plus beau présent que le ciel ait fait à l'homme, de l'amitié, qui décuple les jouissances dans la félicité, et les consolations dans l'adversité? Il ignorait sans doute que la grandeur n'est point ennemie d'une tendre familiarité. César, le grand César, avait des amis ; Alexandre le grand en avait aussi, tant qu'il sut se respecter et ne pas tremper ses mains dans le sang de ses plus fidèles serviteurs. Il cessa alors d'être grand et ne fut plus qu'un extravagant et un farouche tyran, digne patron de Buonaparte, capable comme lui, de se dégrader au point de se croire fils de Jupiter.

La superstition des anciens, dira-t-on, est bien loin de nous. Oui, j'en conviens ; mais elle n'est pas aussi éloignée que l'on croit de Buonaparte, qui, sur la foi du Sénat, se croyant un être surnaturel, n'est pas à beaucoup près, au-dessus des préjugés antiques. Tout chez lui est extrême, élévation et petitesse ; par conséquent celle-ci touche à l'autre : du conflit de ces extrêmes, jaillit toujours le mal sous les dehors brillantés du bien, mais jamais le bien réel. Aussi, jusqu'à la plus belle de ses institutions, porte l'empreinte

de son caractère. Sous le titre fastueux de légion d'honneur, il a, s'il est permis de parler ainsi, mobilisé l'honneur et l'amour de la patrie; il a renversé les autels du Dieu d'Israël, pour en ériger à Balaal; il a créé le veau d'or, aux pieds duquel se sont prosternés une foule de Français. Cette idolâtrie serait devenue générale, si notre légitime souverain, Louis XVIII, n'eût déjà, de sa main bienfaisante, détruit l'idole et rétabli l'arche sainte, c'est-à-dire l'honneur français, ce palladium de la monarchie, en cessant d'accorder des pensions pour chaque décoration, comme on l'avait fait auparavant.

L'exaspération des cœurs n'était donc qu'une conséquence naturelle du plan de conduite de Napoléon; et la cause première était essentiellement inhérente à son caractère. La même cause devait nécessairement produire les mêmes effets, partout où il portait ses pas, et entraîner sa chute; mais ces effets ne pouvaient être sensibles qu'à l'époque où il cesserait d'avoir ce bonheur insolent qui accompagnait toutes ses actions, déconcertait les plus sages mesures de ses adversaires, étonnait et consternait les peuples et les rois.

Or, il avait cessé d'être heureux à Moskou, et la journée de Leipsick avait fait évanouir les espérances de bonheur qu'il avait fait concevoir au commencement de l'avant-dernière campagne. C'est d'après cette dernière déconfiture, qu'un de nos grands politiques se mit à dire, en parlant de Napoléon, *c'est*

le commencement de la fin, saillie pleine de justesse, que les événemens ont pleinement justifiée. C'était donc sur les revers de fortune que l'on comptait, pour se débarrasser d'un despote qui jugulait toute l'Europe, en écrasant les peuples, dont il s'était fait proclamer le Souverain. On saisit donc avec la plus grande avidité tout ce qui pouvait contribuer au renversement de sa puissance colossale : toutes les puissances étrangères firent de bonne foi et de concert des efforts incroyables, sinon pour le détrôner, an moins pour mettre un frein à son ambition démesurée.

Je laisse aux gens versés dans le droit public à examiner et à juger la conduite politique et militaire des princes de la confédération du Rhin, et aux gens du métier à développer les suites de cette campagne, si ces princes étaient restés fidèles à Napoléon.

Le fait est qu'ils se liguèrent contre lui. Cela devait arriver ainsi, attendu que le systême du despote devait s'écrouler dès qu'il cesserait d'être heureux. Or, l'heure du malheur avait sonné pour lui ; ils devaient par conséquent chercher et saisir de bon cœur tous les moyens de secouer le joug insupportable qu'il faisait peser sur eux.

On peut se faire une idée des vexations qu'ils éprouvèrent, par une répartie d'une princesse de Saxe à Napoléon, lors de sa dernière résidence à Dresde. Pour calmer ses plaintes et celles de ses augustes parens, il dit avec effusion : « Laissez-moi

» faire, incessamment je ferai de la Saxe un paradis » terrestre. — Je le crois bien, répartit-elle; car » nous ressemblons déjà à nos premiers parens, nous » sommes déjà tout nus. » Comme les autres princes de la confédération, ainsi que les autres peuples, étaient dans la même position que ceux de la Saxe, on ne doit point s'étonner de leur défection. Tous ces faits, quoiqu'antérieurs à l'époque du 31 mars, concourent à prouver que la cause du mal était inhérente à l'ambition et au caractère de Buonaparte.

Il n'ignorait pas qu'il devait en être ainsi; mais il s'imaginait que la magie et la terreur de son nom étaient plus que suffisans pour maintenir les rois de sa création dans la subordination la plus absolue. Il en était de même de ses généraux, qu'il regardait comme trop heureux s'il daignait les nommer pour leur attribuer les fautes qu'il avait faites. Rien n'égalait l'aveuglement orgueilleux de Buonaparte sur son compte, si ce n'est sa stupidité à croire à sa bonne étoile. Mille et mille fois, lui et ses agens nous en ont vanté les effets miraculeux. A présent, elle commence à pâlir: suivons les pas de ce fameux fataliste à la faible lueur de cette étoile mourante.

Tentatives de Napoléon le jour de la bataille de Paris et après.

Napoléon, furieux d'avoir été amusé par Wintzin-

gerode sur les bords de la Marne, aux environs de Saint-Dizier, s'approche en personne, avec la rapidité de l'éclair, du théâtre des grands événemens, et fait parvenir à son lieutenant-général l'ordre de tenir bon à Paris, pour donner le temps à son armée d'avancer; mais le roi Joseph, pacifique de son naturel, voulait justifier une espèce de prophétie émanée, trois jours avant, de la cervelle d'un inspiré, en lisant sa dernière proclamation; la voici :

Le grand Joseph, pâle et blême,
Pour nous sauver reste avec nous ;
Croyez, s'il ne nous sauve tous,
Qu'il se sauvera bien lui-même.

En effet, Joseph, sans crier sauve qui peut, s'était mis en sureté hors de l'enceinte de Paris, long-temps avant la signature de la capitulation; mais il fut instruit des résultats par un de ses émissaires, et fit partir de suite un courrier pour en informer Napoléon. On attribue à ce dernier une réponse à Joseph, commençant en ces termes: « Malheureux! qu'avez-vous fait? vous avez tout perdu par votre lâcheté. Vous n'avez pu conserver le trône où je vous avais placé, etc. » Le reste répondait à ce début. C'était les derniers accens de la fureur du despote, accoutumé à faire retomber sur les autres les fautes qu'il commettait.

Désespéré du coup fatal qui lui arrivait, et dont il pressentait les suites funestes, Napoléon se rendit en

toute hâte et en personne, avec une partie de son état-major, à Essonne et de-là à la Cour-de-France, pour être plus à portée de remédier au mal, s'il était encore possible. L'armée le suivait à marche forcée ; mais elle ne pouvait être en mesure d'agir contre les assiégeans que le lendemain soir. Il avait cependant réuni quelques braves à Essonne ; mais ils étaient trop peu nombreux pour tenter un coup décisif. Malgré ce que Joseph, dont il connaissait la faiblesse, lui avait écrit, son projet était de marcher en avant et de tâcher avec eux d'ébranler la population et la garde nationale parisienne, pour tenir en haleine l'armée des coalisés, et donner à son armée le temps d'arriver. Quelques généraux, au nombre desquels se trouvaient les maréchaux Lefèvre, Ney, Magdonald et autres, avaient été chargés de haranguer le peuple des différens quartiers et faubourgs, lorsque trois courriers successifs vinrent lui confirmer l'issue de l'affaire de Paris. On prétend qu'à l'instant même où il reçut la nouvelle officielle de la capitulation, il dit en soupirant et dans l'amertume de son cœur : « Et mon frère aussi m'a trompé et trahi ! » Il n'ignorait donc pas qu'il existait à Paris un parti formidable contre lui. On est étonné, après cela, qu'il ait eu l'idée d'y tenter un coup avec une poignée d'hommes. Sans doute il comptait sur la popularité des généraux qu'il avait dessein de mettre en avant pour remuer les esprits. Une pareille tentative eût été bien douteuse ; il

est même à présumer qu'elle aurait été infructueuse : tant les têtes étaient mal montées. Au reste, si c'était là sa dernière ressource, il devait la tenter.

Tout porte à croire qu'il regardait la reddition de Paris comme un objet de la plus haute importance ; il devait, par conséquent, s'y opposer de tous ses moyens. Or, la capitulation devait être soumise à sa ratification ; ou du moins, comme général en chef et comme empereur, il pouvait ne pas la reconnaître et marcher en avant, s'il avait été en mesure de défendre sa capitale. Il ne fit rien de tout cela, quoiqu'il ne fût qu'à quatre lieues de Paris. Donc il n'avait point les forces suffisantes pour faire une pareille tentative ; donc il avait été mis en défaut par Schwarzemberg ; donc il était sans moyens de résistance quelconque pour s'opposer à la reddition de Paris, quoiqu'elle dût n'avoir lieu que le lendemain, 31 mars. Réfléchissant sans doute sur sa position réelle, sur la disposition des esprits à son égard, sur la nullité des moyens que pouvait produire sa présence sur un peuple dont il savait être abhorré, attendu qu'il avait eu pour système de s'en faire redouter, sans jamais vouloir s'en faire aimer, il renonça brusquement à son projet de marcher sur Paris avec ses généraux ; et s'abandonnant à ses réflexions, il regagna tout pensif le palais de Fontainebleau. C'est alors, si l'on en croit la renommée, qu'il dit, avec l'accent de la douleur et du désespoir, qu'il saurait faire con-

naître ce que c'était que l'agonie d'un grand homme, et qu'il frapperait un coup qui étonnerait l'univers ! Quel était ce grand coup?..... c'est un mystère qu'il n'a point jugé à propos de révéler. Ce qu'il y a de vrai, c'est que, pendant son agonie, il n'est rien arrivé d'extraordinaire, et que rien dans ses derniers momens n'a pu étonner l'univers, si ce n'est son abdication. Mais n'anticipons pas sur les faits. Nous serons obligés de placer à son époque cet acte fameux dans les annales de la France. Suivons-le maintenant dans le plan de ses mesures.

Projet de marcher sur Paris.

Ayant repris ses esprits pendant la nuit ; affectant le lendemain la plus grande sécurité, Napoléon fait assembler son armée et lui parle à peu près ainsi :

Officiers, sous-officiers et soldats de la garde !

« L'ennemi nous a dérobé ses mouvemens. Il a gagné trois marches sur nous : il s'est approché de » Paris et s'en est emparé. Une poignée d'émigrés » à qui j'avais fait grâce, et qui tenaient des emplois de moi, ont arboré la cocarde blanche et se » sont jetés dans les bras des Russes. Soldats ! vous » savez que la seule cocarde adoptée par la France » est la tricolore ; que la France n'en veut et n'en » voudra jamais d'autre..... J'avais proposé la paix » à des conditions avantageuses aux alliés et hono-

» rables à la France : elle a été constamment refusée.
» L'ennemi a envahi le territoire de la France et
» veut se la partager. Mais la France qui a été parfois
» maîtresse chez les autres, veut et doit l'être chez
» elle. Demain, je livre bataille à l'ennemi, puis-je
» compter sur vous ? »

Cette harangue, qui n'a pourtant rien de saillant, fit la plus vive impression sur les troupes, qui crièrent avec enthousiasme : Oui, oui, vous pouvez y compter ! vive l'Empereur ! vive à jamais l'Empereur ! puis d'applaudir, puis d'élever en l'air les bonnets et les chapeaux au bout des bayonnettes, et de manifester, par tous les signes extérieurs possibles, ce qui se passait dans leurs ames, c'est-à-dire, la volonté bien prononcée de se mesurer avec l'ennemi. Ceux qui ont été témoins du fait, s'accordent à dire que Napoléon avait su tirer parti de tous ses moyens physiques et moraux, et qu'il eut alors un de ces beaux momens capables d'entraîner et d'émouvoir. Il lui arrivait assez souvent d'en avoir.

Mais, s'il avait dans quelques momens de l'élévation, de la grandeur, il donnait plus souvent encore dans le gigantesque ; s'il avait quelquefois des idées du juste, au lieu de prendre des mesures sages pour l'exécution, il donnait tête baissée dans l'extravagance. Comme les succès avaient couronné presque toujours ses plus folles entreprises, il croyait que rien ne lui était impossible, au point qu'il se fâchait, quand on

lui représentait qu'une chose était impossible, en disant que le mot n'était plus français. Il n'aurait pas tenu un pareil langage, lorsqu'il était général en Italie : il croyait alors à l'impossible ; ce n'est qu'après avoir été gâté par les adulations, et les bassesses du Sénat, qu'il s'est cru plus qu'un mortel, et qu'il s'est imaginé que toutes ses conceptions, tous ses projets, quelque bizarres, quelque inconcevables qu'ils fussent, étaient exécutables.

Buonaparte était un aigle dont les aîles étaient à rebours : plus il voulait s'élever, plus il s'abaissait ; il se croyait dans les régions éthérées, et par l'effet de ses aîles, il se débattait dans les abymes de la terre. Qu'on le suive dans sa carrière politique, on verra que ce que nous venons de dire est une vérité. En Italie, comme général, il se fait une grande réputation, mais il flétrit ses lauriers par une défaite à Saint-Jean d'Acre et par sa fuite honteuse d'Egypte ; il fait oublier ses fautes et répare sa honte pendant son consulat ; mais il se déshonore en foulant aux pieds la foi jurée, lorsqu'il usurpe le trône français, qu'il aurait dû plutôt rendre au souverain légitime ; comme empereur, il gagne plusieurs grandes batailles, recule les bornes de l'Empire français, au point qu'il s'étend depuis le phare de Messine jusqu'au Sund, et depuis les bouches de Cataro jusqu'à celles du Tage ; il porte la guerre jusques chez les Scythes, remplit de terreur les Moscovites, au point qu'ils brûlent leur capitale

pour échapper à ses fureurs. A quoi tout cela a-t-il abouti ? A faire Buonaparte souverain de l'île d'Elbe. Voyons cependant comment, de chute en chute, il est parvenu à un pareil trône.

On travaille de plus en plus à sa perte. Les Alliés refusent audience à son ambassadeur, le duc de Vicence.

Pendant que Napoléon haranguait ses troupes, qu'il montait les têtes, qu'il échauffait les esprits à Fontainebleau, on travaillait efficacement à Paris à sa perte. Déjà les murailles étaient tapissées de placards contre lui et d'adresses pour les Bourbons; déjà on criait : *Vive le Roi!* on portait la cocarde blanche; déjà les souverains alliés avaient manifesté dans une proclamation, qu'ils ne traiteraient plus avec Napoléon Buonaparte ni avec aucun de sa famille (voyez la déclaration ci-dessus). Le Sénat allait nommer un Gouvernement provisoire. Voilà donc deux autorités rivales établies, l'une, forte du vœu du peuple et de la protection des alliés, mais naissante et composée d'hommes habitués à redouter Buonaparte; l'autre, décriée et chancelante, mais appuyée par une armée qui pouvait opérer des prodiges et donner au monde étonné le spectacle d'une seconde bataille de Marathon : tant elle était formidable par la valeur des troupes qui la composaient, et tant elles s'étaient fortement prononcées pour Buonaparte.

Ce qui se passait à Fontainebleau était connu à Paris, et Monsieur le duc de Vicence, ambassadeur de Napoléon, lui apprit ce qui se faisait ici. On laisse à deviner quelle fut l'émotion de Buonaparte, lorsque ce digne et fidèle ministre lui apprit qu'il s'était présenté à l'audience des puissances alliées sans avoir pu parvenir à se faire écouter; que d'après ce qu'il avait vu et entendu dans le public, les propositions qu'il avait à faire de sa part, n'étaient plus admissibles.

C'était une mission bien délicate, que celle d'annoncer à son auguste empereur qu'on avait poussé le mépris de sa personne sacrée, jusqu'à ne pas vouloir entendre ni recevoir son ambassadeur. On douterait que Buonaparte eût connu alors la vérité, si tout autre que Monsieur le duc de Vicence eût été chargé de la lui dire; mais d'après le caractère de ce digne serviteur, connu par son dévouement absolu pour son maître, on peut affirmer qu'il lui développa, avec une circonspection diplomatique, le système et les prétentions des puissances belligérantes, ainsi que la disposition des esprits à son égard.

On publia néanmoins alors que, n'osant retourner au quartier-général de Napoléon, M. le Duc se tenait tranquille à Paris, où il avait la certitude de trouver sureté et protection. C'est la malignité qui répandait ce bruit, comme elle avait répandu que ce brave homme avait contribué à la capture du duc d'Enghien.

L'opinion publique s'obstine encore à le croire, malgré le témoignage authentique de l'empereur Alexandre. D'où peut venir, dira-t-on, cet acharnement? C'est que l'ingratitude est affreuse aux yeux de tous les mortels; c'est qu'un page de la maison de Condé aurait dû tout tenter pour sauver la victime désignée, ou du moins la prévenir du coup qui la menaçait. Ainsi, quel que soit le rôle qu'il ait joué dans cette affaire, il expie la peine de son ingratitude par le mépris public.

Au reste, que M. de Caulincourt se soit rendu ou non auprès de Napoléon dans ces derniers momens, il n'en est pas moins constant que celui-ci connaissait une partie de la vérité, quelques heures avant de prononcer la harangue dont nous venons de rapporter la substance; qu'il n'en était pas moins déterminé à livrer bataille; que son ardeur se ralentit insensiblement après quelques conférences avec ses généraux, et quand il sut que les journaux et les proclamations des alliés circulaient dans son armée. Il fut à coup sûr bien informé de ce qui se passait par M. le maréchal Moncey, commandant de la garde nationale. Cet ancien serviteur avait quitté Paris pour se rendre auprès du grand Napoléon. Comme inspecteur général de la gendarmerie et commandant de la garde nationale parisienne, il avait pu faire observer les mouvemens généraux et les menées particulières. Il était instruit de tout ce qui se faisait. Conformément

à ses instructions et à la nature de sa place, il communiqua ses observations à son Souverain, avec lequel il eut une très-longue conférence. Elle fut vive et animée : cela devait être ainsi. Les révélations du maréchal étaient assez importantes pour l'émouvoir et l'affecter, ainsi que celui auquel il les faisait. Il parlait à un prince, à un bienfaiteur qui l'avait comblé de biens et d'honneurs ; à un général qui l'avait honoré de sa confiance intime. Napoléon réunissait tous ces titres aux yeux du maréchal, et de plus il était malheureux, presqu'aux abois ; et la reddition de la capitale était un pronostic certain de sa chute prochaine. Le maréchal devait être, plus que tout autre, persuadé de cette vérité, attendu qu'il connaissait mieux les forces ennemies ; mais pour un homme d'honneur, c'était un motif de plus pour lui faire redoubler d'intérêt pour Buonaparte.

Quoi qu'en puisse dire la malignité, qui s'est plu à jeter un vernis odieux sur la conduite de ce général dans ces momens critiques, il a obéi à sa conscience, et ne pouvait guère agir autrement, sans encourir le blâme des gens sensés et impartiaux. En effet, de qui tenait-il ses pouvoirs ? entre les mains de qui avait-il prêté serment de fidélité et d'obéissance ? Entre celles de Napoléon. Qui l'avait délié de son serment ? Personne. Or, qu'il sût, ou qu'il ne sût pas ce qui se tramait à Paris, comme militaire il était essentiellement passif ; il ne pouvait donc délibérer, et fit alors

ce qu'il devait faire. Si les sentimens de ce militaire furent un peu plus expansifs que ceux de beaucoup d'autres, c'est qu'il est né plus sensible. Voilà en bonne conscience tout ce que l'on peut en conclure; du reste il se trouve dans la même cathégorie que tous les autres militaires qui ont montré de l'attachement à leur généralissime tant qu'ils ne se sont pas crus déliés de leur serment.

D'ailleurs on ne peut s'empêcher de convenir que le maréchal Moncey savait faire marcher de front la prudence et l'amour de ses devoirs. A la journée du 30 mars il en donna une preuve bien palpable et très-heureuse pour la population parisienne; connaissant sans doute tout ce qui se passait, et les forces redoutables des coalisés; voulant, autant qu'il était en lui, ne pas compromettre le salut des pères de famille et autres citoyens composant la garde nationale, sans néanmoins manquer à son devoir, il prit un juste milieu. L'ordre du jour du 30 portait : J'exhorte la garde nationale à se distribuer des postes sur Montmartre, sur les hauteurs de Saint-Chaumont, dans la plaine Saint-Denis, etc., mais je ne veux pas en donner l'ordre. Il est certain qu'un ordre formel aurait déterminé un plus grand nombre de gardes nationaux à sortir des barrières, vu que les mesures qu'on aurait prises auraient été plus actives et plus pressantes; il suit par conséquent qu'on en aurait eu beaucoup plus à regretter : donc la prudence de ce général a épargné le sang des citoyens.

De son côté, le maréchal Marmont, après la capitulation, se rendit aussi au quartier général de Napoléon, et eut avec lui une conférence secrète de plus d'une heure. Il dut lui faire aussi des révélations de la plus haute importance : il connaissait d'autant mieux la vérité, qu'il avait vu les choses de plus près et par ses propres yeux. On ne saura jamais ce qui se passa entre ces deux interlocuteurs, à moins qu'il ne plaise à l'un des deux de le révéler au public. Assez d'autres sans moi ont fait, et feront encore des conjectures sur cette conférence ; quant à moi, je me borne aux faits. Le résultat de ces conférences fut de ralentir l'ardeur de Napoléon à marcher sur Paris.

L'aigreur et la conduite des troupes françaises indisposent le public ; la conduite des alliés gagne les cœurs.

Si l'on juge de l'esprit du général par celui de l'armée qu'il commande, on peut affirmer hardiment que le maréchal Marmont était encore Buonapartiste. En effet, suivant une des clauses de la suspension d'armes, qui fixait au lendemain à sept heures l'évacuation entière de Paris par les troupes, les corps de toute armé employèrent le reste du jour du 30 et la nuit suivante à se retirer de la capitale. Chemin faisant, ils se permettaient les outrages les plus horribles

contre les Parisiens, et les menaçaient d'une vengeance éclatante. Cette poignée de braves, qui, dans une défense plus brillante et plus belle, qu'utile et avantageuse, avaient mis hors de combat douze à quinze mille hommes des coalisés, étaient désespérés de n'avoir pas repoussé les armées russe et prussienne; ils taxaient de lâcheté la conduite des habitans, sans réfléchir que le même génie qui avait eu soin de leur faire manquer des munitions de guerre, avait eu la précaution de ne pas laisser les magasins d'armes à la disposition du peuple, sans examiner que la majeure partie des Parisiens, sachant apprécier Buonaparte à sa juste valeur, le regardaient comme le fléau de la France, et étaient, par conséquent, bien éloignés de vouloir identifier la défense de leurs foyers avec celle du despote.

Ces sentimens, que les militaires blâmaient tant, leur devinrent bientôt communs avec les Parisiens. Le général, qui avait des données certaines sur l'intelligence des anti-Buonapartistes de Paris et des Souverains alliés, tenait encore ostensiblement par pudeur, par reconnaissance ou par habitude, au parti de Buonaparte; mais il avait vu de trop près la tournure des affaires, pour tenir long-temps au parti d'un homme dont la chûte était inévitable.

En attendant, les reproches et les insultes très-inconsidérés des militaires qui se joignaient aux craintes qu'avaient pu inspirer les menaces de Buonaparte,

d'illustrer son agonie par un coup qui étonnerait l'Univers, jetèrent du noir dans presque tous les cœurs, et firent regarder nos troupes comme les satellites du tyran. Leur conduite, dans les environs de Paris, mit le comble au mécontentement; quelques mauvais sujets accoutumés au pillage, agirent envers les habitans paisibles de la campagne, comme des cosaques indisciplinés. A la vérité, on attribuait à l'armée ce qui n'était que le crime de quelques individus; mais le mécontentement n'en était pas moins réel et les excès commis. Pendant que les nôtres, soit par irréflexion, soit par enthousiasme pour l'honneur, soit par avidité de butin, sonnaient l'alarme et aigrissaient de plus en plus les Parisiens contre Buonaparte; les coalisés faisaient tout ce qui était nécessaire pour dissiper les craintes et gagner les cœurs.

Qu'on se rappelle ici ce que nous avons déjà dit plus haut sur l'entrée des alliés, les proclamations d'Alexandre, et les lettres au préfet de police, on verra que tout ce que faisaient nos augustes alliés, tendait à rassurer les habitans, à dissiper toute inquiétude. Comme la population de Paris, tranquillisée sur son sort, agissait dans le sens que les souverains désiraient, que tout le monde était d'accord pour le rappel de la famille auguste des Bourbons et l'anéantissement du tyran, le grand œuvre de notre délivrance approchait rapidement; les souverains alliés faisaient tout ce qui pouvait être dans l'intérêt des

Français. Outre les actes dont nous avons déjà parlé, ils faisaient publier que le départ des courriers de la poste aux lettres aurait lieu comme à l'ordinaire. Cet avis est du 31 mars. Le même jour, à trois heures après midi, le comte de Nesselrode, par ordre d'Alexandre, fait publier la proclamation dont la teneur suit :

« S. M. l'Empereur de toutes les Russies est informée que beaucoup de militaires de tout grade sont dans ce moment à Paris, où ils ont été conduits, soit par suite des événemens de la guerre, soit par le besoin de soigner leur santé altérée par de grandes fatigues ou d'honorables blessures.

» Elle ne suppose pas qu'ils puissent avoir cru un moment qu'il leur fût nécessaire de se cacher ; dans tous les cas, il se plaît à déclarer, en son nom et en celui de ses alliés, qu'ils sont libres, parfaitement libres, et que, comme tous les autres citoyens français, ils sont appelés à concourir aux mesures qui doivent décider la grande question qui va se juger pour le bonheur de la France et du monde entier ».

Le général Schwarzemberg, d'un autre côté, faisait connaître au peuple que les barrières étaient ouvertes, que l'on pouvait entrer et sortir librement, et que la circulation sur les routes était assurée dans les environs de Paris ; on prévenait en même temps que les passe-ports continueraient de se délivrer comme à l'ordinaire à la préfecture de police.

Obligations qu'on a aux Parisiens.

Tous ces actes, toutes ces mesures de clémence et de bonté et de bienveillance, étaient des corollaires de la proclamation, dans laquelle Alexandre déclare que les puissances accueillent le vœu de la nation française (voyez page 56). L'ensemble de ces mesures avait produit les meilleurs effets auprès de la population parisienne, qui, mieux qu'aucun autre peuple du monde, sait apprécier les belles actions, en témoigner sa reconnaissance; qui, se piquant de manières plus polies, plus délicates, plus aimables, que celles des autres européens, se connaît mieux aussi à manifester sa gratitude, à épancher sa joie, à faire éclater sa satisfaction, à développer ses sentimens, à payer à des héros et à des souverains, le tribut d'éloges qu'ils méritent, et enfin même à se livrer à l'enthousiasme.

A l'appui de ce que j'avance, viennent les effets de leur enthousiasme, de leurs acclamations, au moment de l'entrée des souverains alliés. Quel autre motif put engager le magnanime Alexandre à faire la proclamation dont je viens de parler? Sans contredit ce fut la manifestation franche et loyale de leur amour pour les Bourbons, et de leur aversion contre Buonaparte. Cette proclamation est donc en quelque façon la fille de l'enthousiasme parisien, sortie du cerveau d'Alexandre. Si l'on veut donc se donner la peine de ré-

fléchir sur les conséquences de la conduite des Parisiens, on sentira toutes les obligations qu'on leur doit. Leur manière de faire, d'agir et de sentir, força les hautes Puissances alliées à improviser, si l'on peut s'exprimer ainsi, la délivrance de la France et de l'Europe, acte de la plus haute importance, dont elles s'attendaient à méditer l'ensemble dans le secret du cabinet. Delà le concours de mesures, de promesses, de paroles, d'actes *ex abrupto*, tendant au même but. Delà la satifaction, la joie, l'enthousiasme, l'ivresse et le délire des Bourbonistes, et par conséquent de la majorité; delà la tranquillité des Buonapartistes; delà enfin, la sécurité de ces derniers.

Convocation et assemblée du Sénat; détail sur la conduite et les vues de ce Corps.

La sécurité était, si je ne me trompe, l'effet qu'une pareille cause pouvait produire, avec plus de difficulté, car on ne peut pas se dissimuler que le Sénat de Buonaparte était composé, en grande majorité, d'hommes accoutumés au plus dur et au plus vil esclavage, façonnés de tout temps à obéir aux caprices du tyran, à vanter ses exploits, à le préconiser comme le héros de l'Europe, et le plus grand capitaine du monde. On regardait au Sénat, comme des détracteurs envieux de sa gloire, les gens du métier, qui, s'expliquant sans partialité, et en justes appréciateurs

mérite militaire, donnaient la préférence à dix ou douze de nos généraux, tant morts que vivans ; qui, accordant à Buonaparte, la tactique et le coup-d'œil d'un grand capitaine, dans une action, lui refusaient la prudence et le sang froid nécessaires au commandement d'une retraite, à l'attaque et au siége d'une ville. En vain aurait-on voulu faire entendre aux Sénateurs que tout autre général, même avec moins de talens que lui, pourvu qu'il eût été moins maniaque, qu'il n'eût pas fait peser sur autrui ses propres fautes, et n'eût pas voulu absorber dans sa personne, la gloire de toute belle action, aurait pu faire tout ce qu'il avait fait et même davantage, s'il avait été secondé, comme lui, par des généraux d'un mérite transcendant ; s'il avait commandé, comme lui, l'armée la plus formidable du monde, par sa bravoure, par sa discipline, par ses manœuvres hardies, audacieuses et extraordinaires, par son dévouement à son chef, pour l'honneur et pour la patrie, enfin par l'habitude de vaincre, de compter les journées par les victoires ; si, comme lui, il avait puisé à tort et à travers, dans notre trésor public ; s'il avait, comme lui, raflé tout l'or et l'argent des pays étrangers, qu'il envahissait ; si, comme lui, il eût frappé de réquisitions de toutes espèces, les contrées où il se trouvait, soit amies, alliées, soit ennemies, au point d'en épuiser toutes les ressources, et d'en réduire les habitans au désespoir et à la nécessité d'abandonner leurs pénates, et d'aller

dans les bois, disputer aux bêtes fauves, les glands et les fennes; s'il avait pu, comme lui, lever annuellement, en fronçant le sourcil, deux cent mille jeunes Français, dans des temps ordinaires, pour recruter son armée, et remettre les corps au complet; s'il avait pu, comme lui, dans des momens critiques, pour couvrir ses revers, réparer ses bévues et ses inepties, faire lever en moins de dix-huit mois, plus d'un million de Français.

En vain les hommes les plus sensés auraient fait toutes les représentations possibles pour éclairer le Sénat sur la vérité. Il semblait se complaire dans son aveuglement. On ne peut comparer la conduite de notre Sénat, qu'à celle d'un vieux barbon, vrai Cassandre de comédie, épris jusqu'à la démence d'une jeune beauté, coquette, hautaine, capricieuse, fantasque, et désordonnée à l'excès, dont cet amant suranné eût pris à tâche d'admirer toutes les sottises, d'excuser tous les torts, de sanctifier les vices, et de canoniser les désordres. On eût dit que ce Buonaparte, en entrant dans le Sénat, avait un talisman en main, irrésistiblement enchanteur, qui fascinait les yeux des Sénateurs, en leur transmettant, au lieu de la figure d'un nain, tel qu'il était, celle d'un géant redoutable, en frappant leurs regards affaiblis et prévenus, de l'auréole éblouissante d'un vrai héros, sans remarquer en lui les symptômes et les traits d'un fou, d'un extravagant qui aurait sacrifié cent mille hommes et plus,

pour rester maître d'un champ de bataille, quand il aurait eu la certitude de faire une belle retraite, qui, dans son ambition incommensurable, après avoir envahi l'Europe, aurait voulu d'une main toucher aux portes de l'Aurore, de l'autre aux frontières des contrées atlantiques.

Tel était pourtant l'aveuglement réel ou factice, volontaire ou intéressé, de notre première autorité, composée de braves gens, comme la plupart des hommes, *à leurs intérêts près*, que cette bande d'aveugles, marchant à la voix du plus insensé des ambitieux, courait au précipice, et nous entraînait avec elle dans l'abîme; car ce serait une horreur de croire et de dire que le Sénat ait eu, avec les coalisés, aucune intelligence antérieurement à l'invasion de notre territoire. Sans faire peser sur ce corps délibérant, la scélératesse d'avoir sacrifié à sa politique tant de milliers de victimes, c'est bien assez d'avoir à lui reprocher son égoïsme, son insouciance, sa pusillanimité, unique cause de nos derniers malheurs, puisqu'il aurait pu nous en garantir, en frappant d'interdit Buonaparte, et en rappelant spontanément l'auguste famille des Bourbons; c'est bien assez de lui laisser craindre le jugement de la postérité, qui, à l'instar de la génération actuelle, accolera toujours le nom de Buonaparte à celui du Sénat buonapartiste. Or, c'est le sort réservé à quiconque a figuré jusqu'à la fin comme favori, ami, confident et conseiller du

despote le plus extraordinaire qui ait jamais paru ici bas, d'être voué au mépris de ses contemporains et de la postérité. Le sénat de Caligula en est un exemple frappant : non pas qu'on puisse comparer les deux personnages, si ce n'est sous le rapport de l'insensibilité. En effet, le Corse a figuré long-temps sur le théâtre du monde comme un grand homme, et Caligula ne fut jamais qu'un monstre, qui déshonora l'humanité. Il s'ensuit donc de ce que nous venons de dire, que le Sénat de Buonaparte est, et sera conspué éternellement ; mais il ne s'ensuit pas qu'il y ait jamais eu de connivence entre lui et les puissances étrangères. La preuve la plus irrésistible que l'on puisse en donner, c'est que le Sénat, dans les temps les plus calamiteux, a payé, comme le reste de la France, tribut à l'extravagance de Buonaparte ; c'est que tous les sénateurs, comme les autres citoyens, ont fait des grands sacrifices pécuniaires, et quelques-uns des sacrifices bien plus sensibles encore dans la personne de leurs enfans. Il n'est donc que trop vrai que le Sénat était, de bonne foi, le soutien et l'arc-boutant de Buonaparte dans ses derniers momens ; mais plus il était de bonne foi, plus il était difficile de dissiper son erreur fatale, et de le guérir de son aveuglement et de sa terreur.

Cette cure présentait des difficultés presqu'insurmontables. Il fallait une main habile pour les vaincre. M. le vice grand Electeur, plus capable que qui que

ce soit d'opérer, s'en chargea et s'en acquitta avec toute la dextérité que lui donne son génie transcendant et sa prudence consommée, pour le mieux des intérêts de tous, et à la satisfaction générale. Effrayés d'abord de l'entrée des alliés, la plupart des membres du Sénat se tenaient à l'écart, et gardaient un prudent incognito; mais bientôt quelques-uns se rassurent à la voix d'un homme dont ils connaissaient le mérite et la prépondérance auprès des hautes puissances, reprennent leurs esprits, et se réunissent, d'après son invitation, dans le lieu ordinaire de leurs séances. Alors S. A. S. le prince vice grand électeur prend la parole en ces termes :

« La lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à chacun
» de vous pour les prévenir de cette convocation, leur
» en fait connaître l'objet. Il s'agit de vous transmet-
» tre des propositions. Ce seul mot suffit pour vous
» indiquer la liberté que chacun de vous apporte
» dans cette assemblée. Elle vous donne les moyens
» de laisser prendre un généreux essor aux senti-
» mens dont l'ame de chacun de vous est remplie, la
» volonté de sauver votre pays et la résolution d'ac-
» courir au secours d'un peuple délaissé. Sénateurs,
» les circonstances, quelque graves qu'elles soient,
» ne peuvent être au-dessus du patriotisme ferme et
» éclairé de tous les membres de cette assemblée, et
» vous avez surement senti tous également la nécessité
» d'une délibération qui ferme la porte à tout retard,

» et qui ne laisse pas écouler la journée sans rétablir » l'action de l'administration, le premier de tous les » besoins pour la formation d'un gouvernement, dont » l'autorité, formée pour le besoin du moment, ne » peut qu'être rassurante. »

Dès que le prince vice-président eut cessé de parler, on fit diverses propositions. Après une courte discussion, le Sénat arrête : 1°. qu'il sera nommé un gouvernement provisoire chargé de pourvoir au besoin de l'administration et de présenter un projet de constitution ; 2°. que ce gouvernement sera composé de cinq membres.

On nomme de suite ces cinq membres ; savoir : MM. Talleyrand, prince de Bénévent ; le sénateur Beurnonville, le sénateur comte Jaucourt, M. le duc d'Alberg, conseiller d'Etat, M. Montesquiou, ancien membre de l'assemblée constituante.

Le Sénat, bien moins nombreux qu'il n'aurait pu l'être, parce qu'il y a toujours des gens plus prudens les uns que les autres, à la séance de trois heures et demie, l'après-midi du 1er. avril, se livra à ses fonctions plus librement peut-être qu'il n'avait fait depuis longtemps. Tous les membres qui y assistèrent furent pleinement rassurés. On fit plusieurs propositions, entr'autres celle de faire insérer dans l'adresse au peuple français que le Sénat et le Corps législatif seraient parties intégrantes de la constitution ; que les grades, les pensions et retraites militaires seraient maintenues,

ainsi que les ventes des biens nationaux, la liberté des cultes et des consciences, et la liberté de la presse.

On voit par-là que ces messieurs avaient leur franc-parler, et une entière sécurité. Ils délibéraient à l'ombre des drapeaux des alliés, sous la protection de trois cent mille baïonnettes, et de plus de deux cents bouches à feu toutes prêtes à foudroyer le héros de Fontainebleau et ses adhérens. Heureuse situation ! devaient se dire les gens prudens : ce qui maintenant fait notre sureté, ferait notre défense en cas de besoin.

C'est ici le lieu de dévoiler quelle était la situation réelle du Sénat à cette époque ; elle était toute autre qu'elle ne paraissait : la majorité était, en apparence, d'accord avec la minorité ; mais leurs motifs étaient bien différens. Ceux-ci risquaient bravement tout pour la patrie, sans aucune restriction mentale ; ceux-là, au contraire, avaient pris leurs précautions, en cas que la fortune remît à flot la barque chancelante de Buonaparte ; ils auraient prouvé, pièces authentiques en mains, qu'on leur avait fait violence dans les actes du Sénat qui pouvaient lui être contraires. Ces derniers n'auraient eu à craindre qu'un premier moment de boutade de Buonaparte, qui, appelant les choses par leur nom, aurait taxé cette conduite de lâcheté ; mais, comme il les connaissait pour lui être dévoués, il les aurait conservés pour ne pas voir son trône dénué tout à coup de satellites né-

cessaires à ses projets de vengeance, à l'appel et à la levée du second ban, et même du troisième. Quant aux premiers, ils auraient été impitoyablement sacrifiés; il n'y aurait point eu de rémission pour des hommes qui, de tout temps, préféraient la patrie à un souverain tel que lui. Toute la majorité n'était pas encore pleinement rassurée; quelques-uns craignaient encore que leurs excuses ne fussent pas valables auprès de l'implacable Napoléon, et qu'il ne regardât comme un vain palliatif toutes les protestations et les procès-verbaux qu'on lui aurait présentés.

Cependant, si quelques sénateurs redoutaient encore Buonaparte, on verra bientôt toute la majorité secouer bien loin ce futile épouvantail. En effet, l'assemblée de neuf heures du soir, le même jour, fut beaucoup plus complète; bien des gens prudens avaient hasardé de s'y rendre, et le procès-verbal de la séance de trois heures et demie fut signé par soixante-trois membres.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Acte du Sénat. — Déchéance de Napoléon. — Réflexions à ce sujet. — Impression que cette nouvelle produit sur Buonaparte.

Le lendemain, 2 avril, le Gouvernement provisoire signala son avénement par la nomination du général de division comte Dessoles, à la place de commandant en chef de la garde nationale de Paris et du département de la Seine.

L'absence du maréchal Moncey, et la manifestation de ses sentimens pour Buonaparte, étaient plus que suffisans pour autoriser une pareille mesure.

Le même jour, 2 avril, M. Barthélemy, président du sénat, écrivit en ces termes, aux membres du Gouvernement provisoire :

« Le Sénat me charge de vous prier de faire con-
» naître au peuple français, que le Sénat, par un
» décret rendu dans sa séance de ce jour, a déclaré
» la déchéance de l'empereur Napoléon et de sa
» famille, et délie, en conséquence, le peuple fran-
» çais et l'armée du serment de fidélité.

» Cet acte vous sera adressé dans la journée de
» demain, avec ses motifs et ses considérans. »

Ce n'est plus, comme on voit, ce sénat doux, benin, timide, pusillanime, pour ne pas en dire plus, qui, souple aux ordres du despote et prosterné à ses pieds, tâchait de discerner dans ses yeux sa suprême volonté; ce n'est plus le sénat auquel Napoléon pouvait dire, comme Tibère au sénat romain : *O homines ad servitutem paratos : scilicet illum, qui libertatem publicam nolet, tam projectæ servientium patientiæ tædebat!* « O hommes faits pour l'esclavage,
» l'ennemi même de la liberté publique était dé-
» goûté d'une patience et d'une servitude si basse et
» si abjecte. » C'est une assemblée d'esclaves, à la vérité, mais d'esclaves récemment affranchis, par conséquent, fiers, durs, audacieux et téméraires. Le Sénat prend l'attitude du premier corps de l'état. Métamorphosé sans le savoir en l'une des trois Parques qui tenaient à leur disposition la destinée de l'empereur Napoléon, le Sénat devient pour lui l'impitoyable Atropos, coupe la trame de ses jours politiques, au grand étonnement et au grand regret des deux autres sœurs, dont l'une présentait à l'autre une quenouille assez bien fournie pour les filer encore très-long-temps. Quoi qu'il en soit, le bruit des ciseaux retentit comme un coup de tonnerre dans toute la capitale et dans les environs, et la Renommée à tire d'aîles se fait un malin plaisir de disséminer cette

nouvelle dans le camp de Napoléon. Parlons sans allégorie : les souverains alliés n'avaient pu prévoir la rapidité des événemens ; à la mi-mars, ils auraient encore fait la paix avec Napoléon ; plus tard encore, ils auraient consenti à la régence, s'il avait abdiqué. L'empereur d'Autriche était absent ; Marie-Louise avait été forcée de quitter la capitale. Qui pouvait donc prévoir l'issue des affaires ? personne. Mais les anti-Buonapartistes, c'est-à-dire les amis de la patrie et des Bourbons, savaient bien que brusquer, précipiter les événemens, c'était assurer le succès de leur entreprise ; ils agissaient et faisaient agir en conséquence ; on n'épargnait ni peines, ni soins, ni dépenses ; c'était à qui seconderait leurs généreux efforts. D'ailleurs, la proximité des lieux rendait les communications faciles et promptes. On savait d'heure en heure, à Paris, tous les projets, toutes les mesures et tous les mouvemens de Napoléon ; il savait bien plus tardivement ce qui se passait à Paris, attendu qu'il était mal servi, et que ses partisans étaient moins chauds que ceux de ses adversaires. Ceux-ci avaient pour eux le vœu public, la bonté, la justice de leur cause, et l'espoir fondé d'un meilleur avenir ; ceux-là n'avaient pour se soutenir que la réminiscence du passé, la perspective incertaine d'un meilleur sort, en cas que la fortune redevînt favorable à Buonaparte, et ne pouvaient s'empêcher de sentir des remords de conscience, en se déclarant ainsi les satel-

lites

lites d'un despote quinteux et bizarre, qui ne récompensait jamais que dans l'intérêt de sa tyrannie, et avilissait par conséquent les donataires.

Buonaparte fut néanmoins informé dans la nuit même, du coup fatal qu'on lui avait porté. Un de ses agens à Paris, entièrement dévoué à sa personne, partit en toute hâte pour se rendre au quartier général, où, sans avoir pu pendant la route se remettre de sa frayeur, il arriva tout effaré auprès de Napoléon, en lui disant : « Tout est perdu, il n'y a plus de remède ; je suis accouru exprès de Paris pour vous tuer et me tuer après vous ; le Sénat a décrété votre déchéance. — Rien ne presse encore, répliqua froidement Napoléon ; d'ailleurs, tu dois savoir que je n'ai jamais suivi la volonté d'autrui, et je ne commencerai pas encore aujourd'hui à me laisser mener. » Il lui fit ensuite toutes les questions qu'il crut devoir lui faire pour connaître la véritable situation de ses affaires. Ce qui se passait dans son ame est facile à deviner. La surprise, l'indignation, la colère l'agitant tour à tour, y produisent une morne stupeur, qui se manifeste insensiblement sur ses traits. Il ne peut croire que le Sénat, naguères si soumis, si dévoué, où il compte presqu'autant de créatures que de membres, qui, presque tous, doivent à son indulgence, à sa bonté leur rang et leur fortune, se soit avisé de prononcer un décret aussi monstrueux, et ait eu l'audace de violer ainsi toutes les lois divines et humaines, et

de s'arroger, au mépris de la charte constitutionnelle, le droit de souveraineté, inhérent essentiellement au corps de la nation, en décrétant la déchéance d'un monarque tel que lui, qui tient son pouvoir de Dieu, de son épée et de la volonté nationale. Si, au milieu du trouble où il était, il ne fit pas en lui-même toutes ces réflexions, les membres de son conseil privé ne manquèrent pas de les lui suggérer. On résolut, en conséquence, d'opposer décret à décret pour combattre à armes égales. Cet acte était trop important pour être rédigé à la hâte; les faiseurs du conseil se chargèrent de la rédaction et de la présenter incessamment, avec *ses motifs et ses considérans*.

En attendant, Buonaparte défend, sous peine de mort, la circulation des journaux de Paris, et prend toutes les précautions nécessaires pour intercepter les lettres et les communications. C'était prendre des précautions inutiles; car tous les maréchaux et les officiers supérieurs, pour la plupart, connaissaient aussi bien que lui ce qui s'était passé à Paris dans la soirée du 2. Cela devait être; tous avaient dans la capitale des affidés sûrs, qui, par leur grade, leur rang et leurs fonctions, pouvaient communiquer avec eux, en se rendant à l'armée de Napoléon, sans exciter ses soupçons ni éprouver les effets de sa vengeance. Le décret du Sénat, ainsi que la proclamation dont on voit ici la teneur, furent connus au moins de tous les officiers supérieurs.

SÉNAT CONSERVATEUR.

Messieurs les membres du gouvernement provisoire,

Le Sénat me charge de vous prier de faire connaître dès demain au peuple français que le Sénat, par un décret rendu dans sa séance de ce jour, a déclaré la déchéance de l'Empereur Napoléon et de sa famille, et délié en conséquence le peuple français et l'armée du serment de fidélité.

Cet acte vous sera adressé dans la journée de demain avec ses motifs et ses considérans.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le président du Sénat,

Signé, BARTHELEMY.

Pour copie conforme,

Le secrétaire du Gouvernement provisoire,

DUPONT (de Nemours).

Paris, 2 avril 1814, à 9 heures et demie du soir.

ACTES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

ADRESSE AUX ARMÉES FRANÇAISES.

Paris, 2 avril 1814.

Soldats,

La France vient de briser le joug sous lequel elle gémit avec vous depuis tant d'années.

Vous n'avez jamais combattu que pour la patrie; vous ne pouvez plus combattre que contre elle, sous les drapeaux de l'homme qui vous conduit.

Voyez tout ce que vous avez souffert de sa tyrannie, vous étiez naguères un million de soldats, presque tous ont péri; on les a livrés au fer de l'ennemi sans subsistances, sans hôpitaux; ils ont été condamnés à périr de misère et de faim.

Soldats, il est temps de finir les maux de la patrie; la paix est dans vos mains, la refuserez-vous à la France désolée? Les ennemis mêmes vous la demandent; ils regrettent de ravager ces belles contrées, et ne veulent s'armer que contre votre oppresseur et le nôtre. Seriez-vous sourds à la voix de la patrie qui vous rappelle et vous supplie; elle vous parle par son Sénat, par sa capitale, et surtout par ses malheurs; vous êtes ses plus nobles enfans, et ne pouvez appartenir à celui qui l'a ravagée, qui l'a livrée sans armes, sans défense, qui a voulu rendre votre nom odieux à

toutes les nations, et qui aurait peut-être compromis votre gloire, si un homme qui n'est pas même Français, pouvait jamais affaiblir l'honneur de nos armes et la générosité de nos soldats.

Vous n'êtes plus les soldats de Napoléon, le Sénat et la France entière vous dégagent de vos sermens.

Signé : *les membres du Gouvernement provisoire*, le prince DE BÉNÉVENT, FRANÇOIS DE MONTESQUIOU, DALBERG, BEURNONVILLE, JAUCOURT.

Pour copie conforme,

Le secrétaire-adjoint du Gouvernement provisoire,

LABORIE.

L'effet que ces pièces produisirent sur l'armée et les généraux, fut d'autant plus sensible, que le plus grand nombre de ceux-ci, aussi mécontens de Buonaparte que la majorité des Français, charmés d'ailleurs de pouvoir, avec décence, le quitter sans qu'on pût les accuser de défection ou de trahison, auraient saisi sur le champ avec avidité l'occasion du décret de déchéance, s'ils s'étaient crus par-là suffisamment dégagés d'un serment de fidélité; mais l'honneur militaire et le scrupule d'abandonner un chef malheureux, les maintinrent encore quelques jours sous les dra-

peaux de Napoléon, jusqu'au moment où il prit le parti d'abdiquer pour sa personne.

Malgré le décret de déchéance, l'armée tient par honneur au général Buonaparte; cependant la gendarmerie de Paris et le duc de Raguse donnent leur adhésion au nouveau gouvernement.

Malgré le décret sénatorial de déchéance, avant son abdication personnelle, les militaires tenaient encore pour Napoléon. Les 2 et 3 avril on s'était battu; il y avait eu le 4, à Melun, une affaire de cavalerie assez opiniâtre. Quoique les corps administratifs et judiciaires s'empressassent d'envoyer leur adhésion au nouvel ordre de choses, l'armée ne manifestait pas encore ses sentimens. On savait parfaitement que cette attitude guerrière avait moins pour but de soutenir la personne de Napoléon que de maintenir dans toute son intégrité l'honneur de l'armée française. Il était donc essentiel que le Gouvernement provisoire dressât ses batteries en conséquence de l'état actuel des choses. Quoiqu'il donnât, par tous ses actes, l'exemple de la plus grande sécurité, on n'en est pas moins fondé à croire que Buonaparte, tant qu'il serait à la tête d'une armée telle que la sienne, devait lui inspirer des craintes et des inquiétudes. Le nouveau gouvernement dût donc employer tous les moyens possibles, et pour ôter à l'armée l'hono-

rable scrupule qu'elle avait de manquer de fidélité à son chef, de violer son serment, et pour précipiter l'abdication. Le corps de la gendarmerie de Paris fut le premier qui, sans attendre cette dernière formalité, envoya son adhésion; il n'était pas étonnant que cette arme donnât un pareil exemple : la gendarmerie est composée en grande partie d'anciens militaires qui ont servi sous les Bourbons.

Le duc de Raguse, à la sollicitation du prince Schwarzemberg, envoya aussi son adhésion au Gouvernement provisoire, à des conditions honorables, ou du moins ce militaire les croyait telles, et entraîna avec lui son corps d'armée, composé de douze mille hommes. Nous avons cru nécessaire de rapporter ici la correspondance qui eut lieu à cette occasion entre les deux généraux, car cette adhésion eut des suites trop importantes pour ne pas rapporter textuellement à quelles conditions elle fut donnée.

Lettre du prince Schwarzemberg, commandant en chef les troupes des puissances alliées, à S. Exc. le maréchal duc de Raguse.

Le 3 avril.

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de faire passer à V. Exc., par une personne sûre, tous les papiers publics et documens

nécessaires pour mettre parfaitement V. Exc. au courant des événemens qui se sont passés depuis que vous avez quitté la capitale, ainsi qu'une invitation des membres du Gouvernement provisoire à vous ranger sous les drapeaux de la bonne cause française. Je vous engage, au nom de votre patrie et de l'humanité, à écouter les propositions qui doivent mettre un terme à l'effusion du sang précieux des braves que vous commandez.

Réponse du maréchal duc de Raguse.

Monsieur le maréchal,

J'ai reçu la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire, ainsi que tous les papiers qu'elle renfermait. L'opinion publique a toujours été la règle de ma conduite. L'armée et le peuple se trouvant déliés du serment de fidélité envers l'Empereur Napoléon, par le décret du Sénat, je suis disposé à concourir à un rapprochement entre l'armée et le peuple, qui doit prévenir toute chance de guerre civile et arrêter l'effusion du sang; en conséquence, je suis prêt à quitter avec mes troupes l'armée de l'Empereur Napoléon, aux conditions suivantes, dont je vous demande la garantie par écrit.

Copie de la garantie demandée et accordée.

Art. 1er. Moi, Charles, prince de Schwarzemberg,

maréchal et commandant en chef les armées alliées, je garantis à toutes les troupes françaises, qui, par suite du décret du Senat du 2 avril, quitteront les drapeaux de Napoléon Buonaparte, qu'elles pourront se retirer librement en Normandie, avec armes, bagages et munitions, et avec les mêmes égards et honneurs militaires que les troupes alliées se doivent réciproquement.

2. Que si par suite de ce mouvement, les événemens de la guerre faisaient tomber entre les mains des puissances alliées, la personne de Napoléon Buonaparte, sa vie et sa liberté lui seront garanties dans un espace de terrain et dans un pays circonscrit au choix des puissances alliées et du Gouvernement français.

Réponse de M. le maréchal prince de Schwarzemberg.

Monsieur le maréchal,

Je ne saurais assez vous exprimer la satisfaction que j'éprouve en apprenant l'empressement avec lequel vous vous rendez à l'invitation du Gouvernement provisoire, de vous ranger, conformément au décret du 2 de ce mois, sous les bannières de la cause française.

Les services distingués que vous avez rendus à votre pays sont reconnus généralement, mais vous y mettez

le comble en rendant à leur patrie le peu de braves échappés à l'ambition d'un seul homme.

Je vous prie de croire que j'ai surtout apprécié la délicatesse de l'article que vous demandez et que j'accepte, relativement à la personne de Napoléon. Rien ne caractérise mieux cette belle générosité naturelle aux Français et qui distingue particulièrement le caractère de votre Excellence.

Agréez les assurances de ma haute considération.

A mon quartier-général, le 4 avril 1814.

Signé, SCHWARZEMBERG.

En effet, frappé d'une pareille défection, Napoléon devint triste et rêveur. Et Marmont aussi me trahit, dit-il! Cependant il charge le maréchal Lefèvre, qu'il n'aimait pas, mais qu'il estimait à cause de sa franche loyauté et de sa bravoure, d'aller en toute hâte réparer, s'il était possible, le désordre occasionné par la conduite du duc de Raguse, et de rallier sous les drapeaux le plus de soldats qu'il pourrait. Il n'était plus temps; les corps de cette armée étaient déjà pêle-mêle avec les Russes, et n'étaient pas disposés à se repentir du parti qu'ils avaient pris.

On presse l'Abdication; Buonaparte la signe, mais avec réserve.

Cependant le duc de Vicence avait été chargé de

se rendre auprès de Napoléon, pour presser son abdication. On n'ignorait pas que sa fermeté était furieusement ébranlée, et par le décret de déchéance, et par l'indifférence que lui marquaient les généraux, et par les contrariétés qu'ils lui faisaient essuyer, et par la défection du général Marmont. Pour juger quelle devait être la situation de son ame, il suffit de rapporter, entre autres contrariétés, celle qu'il essuya le lendemain du fameux décret de déchéance, prononcé sauf rédaction.

Les maréchaux et les généraux s'étaient rendus comme à l'ordinaire auprès de lui; mais les dispositions de leurs esprits à son égard n'étaient plus les mêmes : beaucoup d'entre eux sentant la nécessité de terminer une guerre qui pourrait dégénérer en guerre civile, s'étaient expliqués entre eux et promis de sonder les sentimens de Napoléon à cet égard, et de faire en sorte de s'opposer à ses plans ultérieurs d'hostilité. Animés de ces nobles sentimens, quand ils furent en présence du personnage qu'il fallait combattre, ils durent nécessairement se recueillir et se tenir sur leurs gardes pour ne pas se laisser entraîner par l'ascendant qu'il avait pris sur eux. Cette circonspection, ce recueillement leur donnait un air inquiet et soucieux qui se manifestait sur leurs traits, et avait fait régner un morne silence dans le cercle formé autour de lui. Faisant semblant de ne pas s'apercevoir de cette contenance extraordinaire dans ses généraux, il

propose ses vues comme à l'ordinaire, développe ses idées. L'un lui répond que dans l'état actuel des choses, ce qu'il propose n'est pas admissible ; un autre, que dans tout autre temps ce plan serait excellent, mais qu'il faut l'ajourner. Voyant qu'on prenait à tâche de le contrarier, dans une juste impatience, il s'écrie : Est-ce que je ne suis plus au milieu de mes maréchaux? est-ce que je ne suis plus pour eux ce que j'étais? d'où vient ce laconisme dans les réponses, ces tergiversations? je n'y comprends rien ; qu'est-ce que cela veut dire? qu'on s'explique (M. le maréchal Ney s'était déjà expliqué, mais pas assez clairement, dit-on). Eh bien! je vais le faire, lui dit le maréchal Lefèvre : on ne veut plus de vous, ni le peuple ni l'armée ; on a prononcé votre déchéance. Voilà s'expliquer, reprit Buonaparte sans s'émouvoir ; c'est là ce qui s'appelle parler nèt et clair. On ne veut plus de moi! on ne veut plus de moi! répéta-t-il plus d'une fois ; on n'en a pas dit toujours autant ; au moins mes généraux ne devraient-ils pas m'abandonner et me laisser à la discrétion de mes ennemis ; au moins devraient-ils me seconder pour mettre ordre à mes affaires. C'est notre intention, répliqua le maréchal. On lui tint parole, comme on a pu le voir dans les différentes rencontres où l'on s'était battu, et par les mouvemens du général commandant le corps d'armée le plus voisin de celui du maréchal Marmont, qui fit spontanément toutes les manœuvres nécessaires pour

occuper les postes abandonnés, et couvrir le reste de l'armée; enfin, par les démarches que fit le maréchal Lefèvre pour rallier les troupes entraînées par l'exemple de leur général, à ce qu'on appelait encore à Fontainebleau, *défection*.

Il est constant que l'armée française était bien loin d'applaudir à la démarche du maréchal Marmont, et qu'on lui faisait un crime du parti qu'il avait pris d'envoyer son adhésion au Gouvernement provisoire. Napoléon travaillé de toutes les manières, sentit mieux que jamais que la crise devenait de plus en plus terrible. En conséquence, pour maintenir l'armée dans les mêmes dispositions à son égard, il crut devoir manifester ses sentimens dans un ordre du jour. Cette pièce, dont nous aurons occasion de rappeler la teneur, en parlant du Sénat, est pleine de vérités saillantes; c'est pour cela même que nous avons cru devoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Ordre du jour de Buonaparte, du 4 avril 1814.

« L'Empereur remercie l'armée pour l'attachement
» qu'elle lui témoigne, et principalement parce qu'elle
» reconnaît que la France est en lui, et non pas dans
» le peuple de la capitale. Le soldat suit la fortune
» et l'infortune de son général, son honneur et sa re-
» ligion. Le duc de Raguse n'a pas inspiré ces senti-
» mens à ses compagnons d'armes; il est passé aux

» alliés. L'empereur ne peut approuver la condition
» sous laquelle il a fait cette démarche; il ne peut
» accepter la vie ni la liberté de la merci d'un sujet.
» Le Sénat s'est permis de disposer du Gouvernement
» français; il a oublié qu'il doit à l'empereur le pou-
» voir dont il abuse maintenant; que c'est lui qui a
» sauvé une partie de ses membres de l'orage de la
» révolution, tiré de l'obscurité et protégé l'autre
» contre la haine de la nation. Le Sénat se fonde sur
» les articles de la constitution pour la renverser; il
» ne rougit pas de faire des reproches à l'empereur,
» sans remarquer que, comme le premier corps de
» l'État, il a pris part à tous les événemens. Il est allé
» si loin, qu'il a osé accuser l'empereur d'avoir
» changé des actes dans la publication; le monde en-
» tier sait qu'il n'avait pas besoin de tels artifices:
» un signe était un ordre pour le Sénat, qui tou-
» jours faisait plus qu'on ne désirait de lui. L'em-
» pereur a toujours été accessible aux sages remon-
» trances de ses ministres, et il attendait d'eux, dans
» cette circonstance, une justification la plus indéfi-
» nie des mesures qu'il avait prises. Si l'enthousiasme
» s'est mêlé dans les adresses et discours publics,
» alors l'empereur a été trompé; mais ceux qui ont
» tenu ce langage doivent s'attribuer à eux-mêmes la
» suite funeste de leurs flatteries. Le Sénat ne rougit
» pas de parler des libelles publiés contre les gouver-
» nemens étrangers; il oublie qu'ils furent rédigés

» dans son sein. Si long-temps que la fortune s'est
» montré fidelle à leur souverain, ces hommes sont
» restés fidèles, et nulle plainte n'a été entendue sur
» les abus du pouvoir. Si l'Empereur avait méprisé
» les hommes, comme on le lui a reproché, alors le
» monde reconnaîtrait aujourd'hui qu'il a eu des
» raisons qui motivaient son mépris. Il tenait sa
» dignité de Dieu et de la nation; eux seuls pouvaient
» l'en priver : il l'a toujours considérée comme un
» fardeau; et, lorsqu'il l'accepta, ce fut dans la
» conviction que lui seul était à même de la porter
» dignement. Son bonheur paraissait être sa desti-
» nation : aujourd'hui que la fortune s'est décidée
» contre lui, la volonté de la nation seule pourrait
» le persuader de rester plus long-temps sur le trône.
» S'il se doit considérer comme le seul obstacle à la
» paix, il fait volontiers ce dernier sacrifice à la
» France : il a, en conséquence, envoyé le prince
» de la Moskwa et les ducs de Vicence et de Tarente
» à Paris, pour entamer des négociations. L'armée
» peut être certaine que son bonheur ne sera jamais
» en contradiction avec le bonheur de la France. »

Il est probable que ce fut peu de temps après cette dernière conférence avec ses généraux, que Napoléon chargea les maréchaux Ney et Macdonald de se rendre auprès d'Alexandre, pour traiter de son abdication personnelle, à condition que l'impératrice Marie-Louise serait maintenue régente jusqu'à la majorité de son

fils. A peu près à la même époque, le duc de Vicence était parti de Paris, comme on l'a dit plus haut, pour déterminer Buonaparte à abdiquer ; le moment était opportun ; l'abdication fut signée, avec réserve de la Régence. Ce fut là le dernier coup porté à sa puissance ; il s'aperçut bientôt qu'il avait fait une faute irréparable ; il crut néanmoins avoir trouvé un remède au mal, en distinguant de ses droits ceux de la Régence et de son fils, et en prétendant qu'il devait les soutenir envers et contre tous, sous prétexte qu'il n'avait pu ni dû renoncer à ses droits naturels, et que, comme père et époux, il avait droit de commander les armées françaises. Ces distinctions, qu'on aurait pu faire valoir tout au plus dans une affaire judiciaire devant les tribunaux, n'étaient pas recevables en diplomatie, dans la position où il se trouvait, et encore moins auprès de l'armée, surtout auprès des soldats, accoutumés à ne voir les choses que sous le premier aspect qu'elles se présentent.

Le gros de l'Armée tient toujours pour Napoléon ; mais le refroidissement est sensible.

Cependant, connaissant assez bien l'esprit et le personnel de son armée, il n'ignorait pas que tous les régimens étaient composés en grande partie de jeunes gens, dont beaucoup étaient dévorés d'ambition, à partir du simple soldat jusqu'au colonel ; que tous, à

quelque

quelque prix que ce fût, voulaient parvenir aux honneurs et aux distinctions. L'abnégation de soi-même dans cette partie de nos troupes, et par conséquent dans presque la totalité, était telle que ces militaires envisageaient de sang froid la mort, et disaient tranquillement à leurs parens qu'ils se feraient tuer ou qu'ils obtiendraient la croix d'honneur.

Assurément il n'en était pas ainsi des officiers supérieurs, qui, parvenus aux premiers honneurs militaires achetés au prix de leurs sueurs et de leur sang, regorgeant plus ou moins de richesses qu'ils devaient à la nouvelle manière de guerroyer, aux prodigalités et aux dotations de Buonaparte, voulaient enfin jouir du fruit de leurs travaux, et se reposer tranquillement à l'ombre de leurs lauriers.

Buonaparte dressant ses batteries en conséquence des différentes dispositions des esprits, pour ressaisir le timon du commandement et regagner ce qu'il avait perdu d'autorité, se disposait à passer en revue le corps du maréchal Oudinot, et à le haranguer, conformément à ses vues actuelles. Pour procéder en règle et ne point heurter les convenances, il avait fait appeler ce maréchal, pour l'engager à faire ses dispositions à l'effet de marcher sur la Loire. Ce maréchal lui ayant répondu qu'il n'exécuterait point cet ordre avant que les maréchaux Ney et Macdonald, envoyés à Paris auprès d'Alexandre, n'eussent apporté une réponse positive de ce souverain et du Gou-

vernement provisoire, eh bien ! lui dit-il sèchement, à votre défaut, votre corps marchera sous les ordres du général Gérard ; mais celui-ci répondit qu'il n'en ferait rien, et de ce pas se rendit auprès du major général Berthier, pour lui notifier son refus formel. Fidèle à son nouveau système, sans faire paraître ni ressentiment, ni émotion, Napoléon donne ordre au maréchal de prendre ses mesures pour passer la revue le lendemain. En conséquence, les différens corps se trouvèrent en grande tenue et en armes sur le terrain en face du château ; mais à l'instant où Buonaparte descendait le grand perron, il s'aperçut, à l'attitude extraordinaire du soldat, au morne silence qui régnait dans les rangs, que ses harangues ne produiraient aucun effet. Il donne ordre sur le champ de renvoyer les corps dans leurs quartiers respectifs, et retourne tranquillement dans ses appartemens. Deux ou trois jours plus tard, il aurait pu réussir, attendu que les mouvemens et les élans de l'ambition, qui dominaient le gros de l'armée, auraient fait oublier les impressions désagréables de son abdication, qu'ils prirent d'abord dans le sens le plus complet, sans distinguer l'abdication personnelle et conditionnelle d'avec l'abdication absolue et totale. Une preuve que le gros de l'armée lui était attaché, c'est que dès le lendemain, les militaires passaient sous ses fenêtres par gros pelotons, et faisaient retentir les airs des cris de vive l'Empereur !

Le Gouvernement provisoire jouit d'un grand ascendant auprès du Peuple.

Pendant que la puissance de Buonaparte allait ainsi en déclinant, et qu'il ne pouvait presque plus compter sur aucun de ses anciens généraux, le pouvoir du Gouvernement provisoire prenait de plus en plus de la consistance, et donnait à chaque instant des preuves éclatantes qu'il était le digne précurseur du Gouvernement légitime après lequel on soupirait depuis si long-temps. Dès les premiers momens de sa création, il avait pourvu aux besoins de l'administration, en nommant des ministres capables d'en diriger les affaires et les différentes parties. Tout allait, tout marchait sans la moindre secousse; la sécurité renaissait dans les cœurs et faisait insensiblement place à l'effroi, à la terreur inspirés par le fantastique épouvantail de Fontainebleau. Les progrès du bien étaient sensibles, l'espoir du mieux était fondé et rassurait toutes les classes de la société; on était étonné du bon ordre des choses, on était émerveillé d'une révolution si bénigne, qui s'opérait sans vengeance, sans effervescence et sans effusion de sang humain; on en bénissait les régulateurs d'autant plus sincèrement, qu'en pareille circonstance, depuis vingt-quatre ans, les yeux avaient toujours été affligés et les cœurs navrés par le spectacle des scènes les plus affreuses et

les plus déchirantes. Ces principes de douceur, de modération, contrastant d'une manière si frappante avec ceux des Gouvernemens divers que nous avions vu se culbuter les uns les autres, et signaler toujours leur avénement par des hécatombes du parti opprimé, gagnèrent tous les cœurs au Gouvernement actuel. Les mesures qu'il prenait, toujours dictées par la sagesse et la prudence, auxquelles présidait toujours un patriotisme pur, sincère et éclairé, lui méritèrent une confiance illimitée. Dans sa vigilance active, il avait l'œil sur toutes les parties et prenait des précautions pour empêcher d'éclore le moindre germe d'une effervescence populaire. La haine et l'horreur avaient attiré une population immense autour de la colonne surmontée de la statue colossale de Buonaparte ; les têtes s'échauffaient, on se mettait en devoir de la renverser. Déjà, à l'instigation d'un émigré d'un grand nom, qui voulait satisfaire sa vengeance contre Buonaparte, un homme du peuple avait attaché une corde au col de la statue colossale qui couronnait la colonne départementale. On travaillait avec la plus grande ardeur à la renverser ; l'attrait de la récompense promise par l'émigré, mais plus que cela la haine qu'on avait pour le tyran, ajouté au plaisir de détruire, étaient plus que suffisans pour alimenter la fureur populaire. Un cable avait déjà remplacé la corde, et l'on avait attelé des chevaux vigoureux pour seconder les efforts humains ; immanquablement, cette masse

de dix milliers pesant aurait été arrachée de sa base : le moindre mal que pouvait entraîner sa chute, était la dégradation de la colonne ; mais un mal dont les effets ne pourraient se calculer, c'est que le peuple, pour qui rien n'est sacré dans des momens d'effervescence, aurait porté la hache destructive de monumens en monumens, et de là sans doute aurait été jusques sur les personnes ; le sang humain aurait été répandu. Rien de tout cela n'arriva, grâce à la prudence des autorités. Alexandre fit publier que la colonne était sous sa sauvegarde, et que la statue serait ôtée....

Le Gouvernement provisoire fit publier aussi l'arrêt suivant :

Le Gouvernement provisoire, arrête,

Que tous les emblêmes, chiffres et armoiries, qui ont caractérisé le Gouvernement de Buonaparte, seront supprimés, effacés partout où ils peuvent exister.

2°. Que cette suppression sera exclusivement opé rée par les personnes déléguées par les autorités de police ou municipale, sans que le zèle individuel d'aucun particulier puisse y concourir et le prévenir.

3°. Qu'aucune adresse, proclamation, feuille publique ou écrit particulier ne contiendra d'injures ou expressions outrageantes contre le Gouvernement renversé, la cause de la patrie étant trop noble pour adopter aucun des moyens odieux dont il s'est servi.

Cette proclamation calma sur le champ l'effervescence.

On fit publier aussi l'adresse aux Français :

Adresse du Gouvernement provisoire au peuple français.

FRANÇAIS,

« Au sortir des discordes civiles, vous avez choisi pour chef un homme qui paraissait sur la scène du monde avec les caractères de la grandeur. Vous avez mis en lui toutes vos espérances ; ces espérances ont été trompées. Sur les ruines de l'anarchie il n'a fondé que le despotisme.

Il devait, au moins par reconnaissance, devenir Français avec vous. Il ne l'a jamais été. Il n'a cessé d'entreprendre, sans but et sans motif, des guerres injustes, en aventurier qui veut être fameux. Il a, dans peu d'années, dévoré vos richesses et votre population.

Chaque famille est en deuil ; toute la France gémit : il est sourd à nos maux. Peut-être rêve-t-il encore à ses projets gigantesques, même quand des revers inouis punissent avec tant d'éclat l'orgueil et l'abus de la victoire.

Il n'a su régner ni dans l'intérêt national, ni dans l'intérêt même de son despotisme. Il a détruit tout ce qu'il voulait créer, et recréé tout ce qu'il voulait détruire. Il ne croyait qu'à la force, la force

l'accable aujourd'hui, juste retour d'une ambition insensée.

Enfin cette tyrannie sans exemple a cessé : les puissances alliées viennent d'entrer dans la capitale de la France.

Napoléon nous gouvernait comme un roi de barbares, Alexandre et ses magnanimes alliés ne parlent que le langage de l'honneur, de la justice et de l'humanité. Ils viennent réconcilier avec l'Europe un peuple brave et malheureux.

Français, le Sénat a déclaré *Napoléon déchu du trône ;* la patrie n'est plus avec lui : un autre ordre de choses peut seul la sauver. Nous avons connu les excès de la licence populaire et ceux du pouvoir absolu : rétablissons la véritable monarchie, en limitant, par de sages lois les divers pouvoirs qui la composent.

Qu'à l'abri d'un trône paternel, l'agriculture épuisée refleurisse ; que le commerce chargé d'entraves, reprenne sa liberté ; que la jeunesse ne soit plus moissonnée par les armes, avant d'avoir la force de les porter ; que l'ordre de la nature ne soit plus interrompu, et que le vieillard puisse espérer de mourir avant ses enfans ! Français, rallions nous ; les calamités passées vont finir et la paix va mettre un terme aux bouleversemens de l'Europe. Les augustes alliés en ont donné leur parole. La France reposera de ses longues agitations, et, mieux éclairée par la double

épreuve de l'anarchie et du despotisme, elle trouvera le bonheur dans le retour d'un gouvernement tutélaire. »

Cette adresse fit sur tous les cœurs l'impression qu'elle devait faire. Elle exprimait ce que chacun sentait lui-même.

Laissons là un instant le Gouvernement provisoire, consolider de plus en plus l'œuvre du salut commun, avancer à pas de géant dans le chemin de la commune restauration, déblayer le terrain hérissé de ronces et d'épines, qui obstruaient la route du bonheur, préparer et même agrandir la voie du Messie si ardemment attendu ; laissons là ausi, pour le moment, l'Ante-Christ agonissant, dans une de nos antiques forêts, se débattre pour ressaisir le sceptre qui lui est échappé des mains, et dont il s'est jugé lui-même indigne au tribunal de sa conscience, et revenons un instant auprès de la Régente, voyageant tristement, sans savoir encore où elle va fixer sa résidence.

La Régente en route et à Blois.

Livrée à toutes les inquiétudes, à toutes les angoisses de sa situation, et de l'incertitude sur le dénouement de la catastrophe qui se préparait, l'impératrice se rendait sur les rives de la Loire, comme nous l'avons dit (voyez départ de la Régente), à très-petites journées, puisqu'il est vrai qu'elle était encore

à Vendôme le 1er. avril au matin. Sans doute elle connut, dès la nuit du 30 au 31, la reddition de Paris, par un ou plusieurs des grands personnages que le bruit du canon et la crainte des cosaques avaient fait déguerpir de la capitale; ils se firent un devoir de lui raconter, non tout ce qui était arrivé, car il est à présumer que le trouble dans lequel ils étaient, avait grossi les objets aux yeux du plus grand nombre; mais dissimulant sous un front serein, la peur et l'effroi intérieur qui les tourmentaient, ils firent sonner bien haut auprès de cette auguste princesse, leur dévouement à sa personne sacrée; c'était le seul parti raisonnable qui leur restait à prendre. Marie-Louise était pour eux un palladium; sous son égide, ils étaient sûrs d'être à l'abri des persécutions, soit du côté de Napoléon, soit du côté des alliés, attendu que dans l'un et l'autre cas, elle pouvait interposer une médiation prépondérante. Ces récits ne purent que l'affliger davantage, et redoubler ses regrets d'avoir quitté Paris. Le mal était fait; il fallait donc s'étourdir sur ce point, penser à l'avenir, et se rendre à Blois, lieu fixé pour sa résidence, par Napoléon. C'est là où les grands du jour se rendirent de différens côtés, auprès de la Régente. Ce rassemblement est curieux en soi. Voyons comment il s'effectue.

Détails sur les voyages des grands, à Blois.

On se rappelle et on se rappellera long-temps, que la prudence et la peur, plus que le devoir, avaient fait décamper de Paris une foule de personnes constituées en dignité. C'était vraiment une pitié de voir sur les chemins divers qui conduisent de Paris à la Loire, des Majestés, des Altesses, des Excellences, des Grands Dignitaires de toutes les couleurs, de tous les ordres, attendre chez les maîtres de poste, des chevaux pour transporter leurs personnes loin du théâtre de la guerre, et mettre une barrière entre eux et les maudits cosaques, qu'ils craignaient de voir fondre sur eux à l'improviste. La plupart de ces grands et illustres personnages, mouraient d'impatience de traverser ce fleuve fameux, où, comme autrefois, entre l'usurpateur anglais et Charles VII, devait, suivant eux, se terminer la guerre actuelle entre la nouvelle et l'ancienne dynastie. C'était à qui courrait le plus vite ; jamais les guides et les postillons ne furent plus gracieusement traités, ni plus généreusement payés. Presque tous étaient des joueurs, qui, sous la main de Napoléon, avaient fait fortune, et qui, dans une crise aussi difficile, s'empressaient de distribuer quelques pièces d'argent aux subalternes, qui pouvaient les aider à mettre en lieu de sureté leurs coffres forts regorgeant d'or et de diamans. Un des plus impatiens d'arriver en

lieu sûr était M. le comte Regnault, ministre d'état. Personne n'était plus excusable que lui : en sa qualité de colonel d'une légion de la garde nationale, il avait conduit un détachement sur les hauteurs de Montmartre. Témoin oculaire et auriculaire des effets terribles d'une batterie de canon ennemie, il avait vu des boulets même assez brutaux pour approcher de lui à cinquante pas : se rappelant qu'il était le Démosthène de Napoléon, toujours prêt à prodiguer l'or pour le recompenser des tours de force et des miracles opérés par son éloquence, il abandouna, comme ce prince des orateurs grecs, son bouclier sur le champ de bataille, afin d'aller plus vite (du moins il avait promis à ses compagnons d'armes) chercher du renfort; il arriva exprès sur les huit heures du soir à Blois, d'où il était pressé de partir, croyant encore entendre le bruit du canon, et voir rouler les boulets; mais faute de chevaux il fut obligé d'attendre et de reprendre halcine. Le ministre des cultes fut plus heureux. Il est vrai qu'il avait pris la route de Rennes, où il se rendit avec une prudente rapidité, bien pénétré que dans son saint ministère, il devait suivre exactement le précepte : *Ecclesia nescit sanguinem*, (l'Eglise a horreur du sang), et par conséquent s'éloigner du théâtre de la guerre. M. de Pomereul, directeur de la librairie avait pourvu à sa sureté en suivant à peu près la même direction.

Séance du Conseil de Régence.

Les fonctionnaires, ministres, dignitaires et autres, attachés à la Régence, courant ainsi de divers côtés, étaient bien loin de présenter un ensemble de gouvernement. C'était un essaim d'abeilles, la plupart éperdues et effrayées, qu'il fallait réunir autour de la Régente : elle-même plongée dans la plus grande anxiété sur son sort, n'avait fait, depuis le 27 mars, que des poses incertaines; elle n'avait donc pu, ni elle, ni le Conseil de Régence, s'occuper d'aucunes mesures relatives aux affaires, avant de pouvoir annoncer, d'une manière irrévocable, le lieu choisi pour le siége de la Régence. Or, ce ne fut que le 1er. avril que Blois put être désigné; Marie-Louise y arriva avec le Roi de Rome, le 2 avril, vers cinq heures du soir, et dans la nuit suivante les Majestés, les Excellences, Altesses et autres, s'y rendirent d'Orléans, de Tours, de divers autres endroits. Là, réunis à ceux qui avaient accompagné et suivi la Régente, ils formèrent un Conseil qui eut lieu le lendemain 3 avril, jour de Pâques fleuri, après la messe. Rien ne pénétra dans le public de ce qui fut arrêté dans ce Conseil. On serait tenté de dire que c'était à peu près le conseil des rats (s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes), du moins à en juger par les ré-

sultats ; mais il était composé du grave Archi-Chancelier, et autres grands dignitaires et fonctionnaires accoutumés à gouverner, d'après et suivant le systême de Napoléon. On dut donc s'y occuper des objets les plus pressans, et par conséquent d'établir les communications, de soutenir les efforts de l'Empereur, et disposer les esprits à une levée en masse.

Mesure de Police.

Une précaution préalable avait été prise, c'était d'intercepter tout ce qui pouvait instruire le public de ce qui se passait à Paris et à l'armée française. Il n'en arrivait ni lettres, ni journaux, ni voyageurs ; plus le silence se prolongeait, plus l'inquiétude du peuple augmentait. On savait néanmoins qu'il était arrivé deux bulletins de l'armée ; l'un donnait des nouvelles jusqu'au 29 mars, et l'autre jusqu'au 1er. avril. On en avait bien laissé circuler le bruit ; mais on jugea à propos de ne point les communiquer aux habitans de Blois. Après avoir été rédigés d'une manière utile et convenable aux lieux et aux circonstances, ils furent adressés aux Préfets des départemens plus éloignés, avec ordre de les revêtir des considérans et des commentaires qu'ils croiraient nécessaires. Ces pièces, destinées à être officielles, ne l'ont pas été ; mais elles n'en sont que plus curieuses, comme étant les dernières situations mensongères qu'ait données Napo-

léon sur l'armée impériale et celles des armées des alliés.

Copie du Bulletin qui devait être inséré dans le Moniteur du 31 mars.

« S. M. l'Impératrice-Reine et Régente a reçu les » nouvelles suivantes des armées, du 29 mars :

» Le général de division Beré est entré à Chaumont le 25, et a ainsi coupé la ligne d'opération » de l'ennemi ; il a intercepté beaucoup de courriers » et d'estafettes, et enlevé à l'ennemi des bagages, » plusieurs pièces de canon, des magasins d'habillement, et une grande partie des hôpitaux. Il a été » parfaitement secondé par les habitans de la campagne, qui sont partout en armes, et montrent la » plus grande ardeur. M. le baron de Wessemberg, » ministre d'Autriche, en Angleterre, revenant de » Londres avec le comte Pulsy, son secrétaire de » légation ; le lieutenant-général suédois Sessiole de » Brand, ministre de Suède auprès de l'empereur de » Russie, avec un major suédois ; le conseiller de » guerre prussien, Peguilhen ; MM. de Tolstoi et de » Marcof, et deux autres officiers d'ordonnance » russes, allant tous en mission aux différens quartiers-généraux des alliés, ont été arrêtés par les » levées en masse, et conduits au quartier général.

» L'enlèvement de ces personnages, et de leurs

» papiers, qui ont tous été pris, est d'une grande
» importance.

» Le parc de l'armée russe et tous ses équipages
» étaient à Bar-sur-Aube. A la première nouvelle des
» mouvemens de l'armée, ils ont été évacués sur
» Bedfort; ce qui prive l'ennemi de ses munitions
» d'artillerie, de ses transports de vivres de réserve,
» et de beaucoup d'autres objets que lui étaient né-
» cessaires.

» L'armée ennemie ayant pris le parti d'opérer
» entre l'Aube et la Marne, avait laissé le général
» russe Witzingerode à Saint-Dizier, avec huit mille
» hommes de cavalerie et deux divisions d'infanterie,
» afin de maintenir la ligne d'opération, et faciliter
» l'arrivée de l'artillerie, des munitions et des vivres,
» dont l'ennemi a le plus grand besoin.

» La division de dragons du général Milhaud,
» et la cavalerie de la garde, commandée par le géné-
» ral Sébastiani, ont passé le gué de Valcour le 22
» mars, ont marché sur cette cavalerie, et après
» de belles charges, l'ont mise en déroute. Trois
» mille hommes de cavalerie russe, dont beaucoup
» de la garde impériale, ont été tués ou pris. Les
» dix-huit pièces de canon qu'avait l'ennemi, lui ont
» été enlevées, ainsi que ses bagages. L'ennemi a
» laissé les bois et les prairies jonchés de ses morts.
» Tous les corps de cavalerie se sont distingués à
» l'envi les uns des autres. Le duc de Reggio a pour-

» suivi l'ennemi jusqu'à Bar-sur-Ornain, où il est » entré le 27. Le 29, le quartier général de l'Em- » pereur était à Troyes. Deux convois de prisonniers, » dont le nombre s'élève à plus de six mille hommes, » suivent l'armée.

» Dans tous les villages, les habitans sont sous » les armes; exaspérés par les violences, les crimes » et les ravages de l'ennemi, ils lui font une » guerre acharnée, qui est pour lui du plus grand » danger. »

Du 1er. avril 1814.

« L'Empereur, qui avait porté son quartier-géné- » ral à Troyes le 29, s'est dirigé à marches forcées, » par Sens, sur sa capitale. S. M. était, le 31 mars, » à Fontainebleau; elle a appris que l'ennemi, ar- » rivé vingt-quatre heures avant l'armée française, » occupait Paris, après avoir éprouvé une forte » résistance, qui lui a coûté beaucoup de monde.

» Les corps des ducs de Trévise, de Raguse, et » celui du général Compans, qui ont concouru à » la défense de la capitale, se sont réunis entre Es- » sonne et Paris, où S. M. a pris position avec toute » l'armée qui arrive de Troyes.

» L'occupation de la capitale, par l'ennemi, est » un malheur qui afflige profondément le cœur de » S. M., mais dont il ne faut pas concevoir d'alar- » mes; la présence de l'Empereur avec son armée,

» aux

» aux portes de Paris, empêchera l'ennemi de se
» porter à ses excès accoutumés, dans une ville si
» populeuse, qu'il ne saurait garder sans rendre sa
» position très-dangereuse. »

Régence à Blois; tentatives d'une levée en masse.

En avouant, dans le dernier bulletin, ce qu'il était impossible de cacher plus long-temps, je veux dire l'occupation de Paris par les alliés, on donnait au reste un air de vérité capable de disposer les peuples à faire des efforts pour soutenir Napoléon; on voulait insensiblement les amener à identifier la défense de leurs foyers, et de leurs enfans, et de leurs femmes, avec celle de l'Empereur. Blanchis depuis vingt-cinq ans dans les tripots révolutionnaires, accoutumés à exciter des mouvemens populaires, à les fomenter et à les diriger, façonnés au machiavélisme de Buonaparte, employant sans scrupule et sans honte le sacré et le profane, le mensonge et la vérité pour égarer et tromper les peuples, la plupart des membres du Gouvernement de la Régence auraient pu opérer une diversion bien funeste pour la patrie, mais bien favorable pour Napoléon, s'il avait su les seconder efficacement. On peut juger de ce qu'ils voulaient faire par la teneur de la proclamation suivante, annexée aux deux bulletins que l'on vient de lire, lorsqu'on

la laissa publier dans le département de Maine-et-Loire, et autres départemens de l'Ouest.

PROCLAMATION.

« L'empereur se porte bien, et veille pour le salut
» de tous.

» S. M. l'impératrice et le roi de Rome sont en
» sûreté.

» Les rois, frères de l'empereur, les grands digni-
» taires, les ministres, le sénat et le conseil d'état,
» se sont portés sur les rives de la Loire, où le
» centre du gouvernement s'établit provisoirement.

» Ainsi l'action du gouvernement ne sera point
» paralysée; les bons citoyens, les vrais Français,
» peuvent être affligés de l'occupation de la capi-
» tale; mais ils n'en doivent pas concevoir de trop
» vives alarmes: qu'ils se reposent sur l'activité de
» l'empereur, et sur son génie, du soin de notre dé-
» livrance! mais qu'ils sentent bien que c'est dans ces
» grandes circonstances que l'honneur national, et
» nos intérêts bien entendus, nous commandent plus
» que jamais de nous rallier autour de notre souve-
» rain! Secondons ses efforts, et ne regrettons aucun
» sacrifice pour terminer enfin cette lutte terrible
» contre des ennemis qui, non contens de combattre
» nos armées, viennent encore frapper chaque ci-
» toyen dans ce qu'il a de plus cher, et ravager ce

» beau pays dont la gloire et la prospérité furent,
» dans tous les temps, l'objet de leur haine jalouse.

» Malgré les succès que l'armée coalisée vient d'ob-
» tenir, et dont elle ne s'énorgueillira pas long-
» temps, le théâtre de la guerre est encore loin de
» vous ; mais si quelques coureurs, attirés par l'es-
» poir du pillage, osaient se répandre dans vos cam-
» pagnes, ils vous trouveraient armés pour défendre
» vos femmes, vos enfans, vos propriétés. »

On se gardait bien de faire de pareilles publications à Blois, parce que la vérité pouvait y percer d'un instant à l'autre, à cause de la proximité de Paris ; on prenait donc toutes les précautions possibles pour empêcher de la connaître et éviter les commentaires que chacun ferait à sa manière.

Quoique la cour sût par ses agens tout ce qui s'était passé à Paris le 31 mars, le 1er. et le 2 avril, elle ne paraissait point déconcertée On faisait travailler jour et nuit une cinquantaine de commis de la guerre à un mode de recrutement. On comptait sur plusieurs divisions militaires avec lesquelles les communications étaient libres ; d'ailleurs, il y avait à Orléans des forces imposantes, des munitions et beaucoup d'artillerie. On avait à sa disposition un trésor assez bien fourni : on devait espérer que Napoléon déployerait toutes les ressources de son génie pour disputer sa couronne et sauver sa femme et son fils. On n'ignorait pas qu'il avait encore à sa dévotion une armée

formidable, sinon par le nombre, au moins par sa bravoure, et qu'il pouvait, à la tête de sa garde, faire une trouée partout où il voudrait, et quand bon lui semblerait. Dans cet état de choses, la cour de Blois, bien loin de se désespérer, paraissait vouloir faire croire qu'elle pouvait ériger autel contre autel ; c'est dans cet esprit que fut rédigée et publiée la proclamation suivante :

« Français!

» Les événemens de la guerre ont mis la capitale
» au pouvoir de l'étranger.

» L'empereur, accouru pour la défendre, est à la
» tête de ses armées si souvent victorieuses.

» Elles sont en présence de l'ennemi, sous les murs
» de Paris.

» C'est de la résidence que j'ai choisie, et des mi-
» nistres de l'Empereur qu'émaneront les seuls ordres
» que vous puissiez reconnaître.

» Toute ville au pouvoir de l'ennemi cesse d'être
» libre ; toute direction qui en émane est le langage
» de l'étranger, ou celui qu'il convient à ses vues
» hostiles de propager.

» Vous serez fidèles à vos sermens : vous écouterez
» la voix d'une princesse qui fut remise à votre foi,
» qui fait sa gloire d'être française, d'être associée

» aux destinées du souverain que vous avez librement
» choisi.

» Mon fils était moins sûr de vos cœurs au temps
» de nos prospérités.

» Ses droits et sa personne sont sous votre sauve-
» garde. »

On ne sait pourquoi cette proclamation datée du 3, ne fut connue et affichée que le 7 avril. On pourrait hasarder, je pense, d'expliquer ainsi cette espèce de supercherie. Il paraîtrait que cette adresse fut consentie au conseil du 3 avril, sauf rédaction ; mais plus d'un des membres de la régence était aux aguets des nouvelles de Paris, et sans doute informé des intentions bénignes du Gouvernement provisoire à l'égard des buonapartistes absens ; on retarda, en conséquence, la publication jusqu'au 7, et l'on y laissa la date du 3 ; par ce moyen, on se conciliait la bienveillance du Gouvernement provisoire, en retardant d'autant les effets qu'elle aurait pu produire, et l'on se mettait, par la date supposée, à l'abri des reproches du fougueux Napoléon. Cette adresse, sans parler de l'acte de déchéance, y répondait tacitement, et tendait à neutraliser les effets que cet arrêt du Sénat pouvait produire sur l'esprit de ceux qui en avaient connaissance. On donna à cette adresse toute la publicité possible ; mais elle fit plus de sensation dans les départemens éloignés, que dans ceux

qui avoisinaient la cour, puisqu'à Blois même, la foi et le nombre des croyans aux événemens de Paris s'augmentait et que, parmi les courtisans et les membres du gouvernement, plusieurs pensaient déjà à faire leur retraite.

Les sénateurs, les conseillers d'état et autres dignitaires présens à Blois, avaient à Paris leurs amis et leurs collègues, qui avaient eu la charité de les informer qu'ils pouvaient rentrer en toute sureté dans leurs foyers; que la révolution actuelle n'avait aucun des caractères de celle dont ils avaient été témoins depuis vingt-cinq ans, et qu'elle se passerait sans proscription, sans effusion de sang; qu'elle était entièrement paternelle, et n'avait pour but que d'abattre Buonaparte, et de rétablir sur le trône l'ancienne dynastie de nos rois légitimes. Avant d'avoir acquis la connaissance de ces faits et événemens, plusieurs membres de la cour avaient donné des preuves de zèle et d'attachement. MM. le duc de Cadore et le comte de Cessac, et M. le comte Regnault s'étaient chargés de missions importantes; le 5 avril, ces deux derniers s'étaient transportés sur la rive gauche de la Loire et s'étaient dirigés sur le Berry.

Tous les jours les ministres se rendaient chez la Régente après déjeûner, et délibéraient jusqu'à cinq et six heures du soir, sans que le profane vulgaire en connût aucun résultat. A coup sûr, on devait bien se garder de publier qu'en conséquence des mesures

arrêtées dans le conseil, on avait miné le pont de Blois, et autres ponts sur la Loire, pour les faire sauter au besoin. La publicité du fait eût été trop dangereuse pour la cour. On connut bien, parce que cela ne tirait pas à conséquence, que le voyage que firent, le 4 avril, les rois Joseph et Jérôme à Orléans, avec le ministre de la guerre, avait pour but d'établir la Régence dans cette ville; mais on ne sut pas qu'ils reçurent une dépêche foudroyante de Napoléon, qui s'exprimant avec la fureur d'un désespéré, attribuait tous ses malheurs à la conduite du conseil de la Régence, et à son lieutenant général. Il paraît que Napoléon leur laissa ignorer, ainsi qu'à la Régente, ce qui s'était passé à Fontainebleau entre lui et ses maréchaux, et qu'il se contenta de leur dire qu'il était déterminé à se porter sur Paris, pour tâcher de réparer les sottises qu'on avait faites. Il entrait probablement dans quelques détails ultérieurs assez satisfaisans sur la Régence. Du moins Jérôme et Joseph, à leur retour, ne parurent ni abattus, ni déconcertés; ils travaillèrent, comme à l'ordinaire, au plan d'évacuation sur la rive gauche, et à l'organisation d'une nouvelle armée. Depuis le retour des divers missionnaires, et celui des Rois, il ne se passa rien d'extraordinaire, jusqu'au 7 avril. Les conseils se tenaient comme à l'ordinaire. Beaucoup de courtisans, pour sauver les apparences, se piquaient même de zèle et de la même ardeur; mais ils avaient déjà formé leur

plan pour abandonner, à la première occasion, un parti où il n'y avait plus rien à gagner, et tout à risquer.

Projet de passer la Loire, Violence des rois Joseph et Jérôme; Résistance de la Régente.

Cependant il y avait, parmi les courtisans, bien des incrédules, qui ne se fiaient pas trop aux promesses du Gouvernement provisoire, ni aux mesures débonnaires dont on parlait. De ce nombre étaient les courtisans signalés dans le public comme les âmes damnées de Buonaparte, qui, étant généralement exécrés, ne voyaient de salut que dans le Gouvernement impérial; puis quelques fonctionnaires de bonne foi, ministres, ex-ministres et autres, qui, par reconnaissance et par honneur, croyaient ne pas devoir abandonner, dans le malheur, un homme auquel ils avaient tant d'obligations. Ces derniers, réunis avec les rois Joseph et Jérôme, formaient la majorité du conseil, et agissaient réellement dans les intérêts du chef du Gouvernement, s'il avait eu le projet de transporter le théâtre de la guerre au-delà de la Loire. Ils passèrent néanmoins plusieurs séances à discuter sur la retraite qu'il fallait choisir pour la Régence. Il paraît qu'on ne fut d'accord que le 8 avril sur ce point essentiel, et ce à l'insçu de l'Impératrice, qu'on savait

être d'un avis contraire et déterminée à attendre à Blois ou à Orléans les événemens ultérieurs.

En conséquence de la convention du conseil secret, Joseph et Jérôme se présentèrent, le 8 avril au matin, chez l'Impératrice, et lui signifièrent assez laconiquement qu'ils avaient amené deux voitures, l'une pour elle, et l'autre pour son fils, à l'effet de mettre leurs augustes personnes en sûreté au-delà de la Loire. Marie-Louise ne répondit que par ses larmes, et leur demanda s'ils agissaient ainsi par les ordres de l'Empereur. D'après la réponse négative qu'on lui fit, elle montra plus de répugnance pour ce déplacement; mais ses deux beaux-frères la prirent chacun par un bras, et se mirent en devoir de la faire marcher malgré elle. Alors cette infortunée princesse poussa des cris qui attirèrent dans ses appartemens plusieurs officiers de sa maison; elle se mit à les supplier d'aller promptement auprès des officiers de sa garde, pour savoir si c'était de leur consentement qu'on exerçait sur elle une pareille violence. Les officiers de la garde s'empressèrent d'accourir auprès de l'Impératrice, pour la rassurer, en protestant qu'ils s'opposeraient à tout acte de cette nature, à moins que l'ordre ne fût émané de l'Empereur, qui seul avait droit de leur en donner à cet égard.

Quelques heures après cette scène scandaleuse, qui avait tourné à la honte de leurs majestés chancelantes Joseph et Jérôme, le bruit se répandit dans la ville

que M. le comte Schouvalow était arrivé, pour remplir, de la part des souverains alliés, une mission dont le but principal était d'accompagner l'Impératrice. Ce seigneur était sans escorte, sans force armée quelconque : cependant, sa présence déconcerta les plus zélés buonapartistes, et les ministres, qui, en sortant du conseil, manifestèrent, par leur maintien, et sur leur visage consterné, la persuasion où ils étaient que c'en était fait du Gouvernement impérial.

Départ de Blois, Délivrance de passe-ports à la Mairie de Blois.

Marie-Louise et son fils partirent le lendemain, vers les onze heures du matin, et, prenant la route d'Orléans, avec leur cour, et leur escorte ordinaire, ils arrivèrent sans inconvénient grave : car on ne doit pas regarder comme tel le trouble momentané causé par trois ou quatre cents cosaques, qui dévalisèrent, en un clin-d'œil, une voiture de la suite, puisque, par les soins et les mouvemens d'un des aides de camp du comte Schouvalow, les effets furent restitués, et que le convoi fut scrupuleusement respecté. Les majestés, les altesses, les éminences, les excellences, les grands de tout genre dont Blois était encombré, sentant que le coup fatal était porté, passèrent la nuit à faire leurs préparatifs de départ; mais

comme l'on avait à sa discrétion le trésor et le ministre du trésor, on pensa à se faire payer des appointemens arriérés. En conséquence de cette prudente détermination, chacun des fonctionnaires, grands et petits, palpa ce qui lui était dû, et une indemnité pour ses frais de voyage.

Après avoir largement pourvu à leurs dépenses, ces messieurs s'occupèrent sérieusement des moyens de réintégrer leurs personnes dans leurs pénates abandonnés. On convint que le plus sage parti était de se faire délivrer des passe-ports par la mairie, et de les faire viser par M. le comte Schouvalow. On ne parlerait pas ici de cette anecdote, sans la singularité piquante qui se présente naturellement, en voyant la gravité pédantesque de l'archi-chancelier, obligé de venir faire signaler sa personne par un simple employé de mairie. Cette démarche avait bien son désagrément, parce qu'il fallait prendre la peine de se présenter soi-même. Mais le visa était bien autre chose : l'envoyé des hautes puissances alliées connaissant tout son monde, sans néanmoins manquer à personne, nuançait ses égards et ses notes, selon le mérite de chacun. Par exemple, on remarqua que le duc de Rovigo perdit son titre de duc, et reprit son nom patrimonique de Savary ; d'autres perdirent des titres d'altesse, d'excellence, et ne s'en fâchèrent pas, tant ces messieurs étaient devenus doux et benins.... On aurait peine à croire que ce M. Savary, après

avoir consenti humblement à sa dégradation de duc, convoqua un conseil de Régence le lendemain 10, jour de Pâques, après la messe, pour mériter sans doute le titre de prince, si Napoléon, qui aimait les coups hardis, venait un jour ou l'autre à reprendre ses avantages. Le conseil n'eut pas lieu, ou du moins rien n'en transpira. Ainsi l'opiniâtreté d'une tête exaltée fut le dernier acte, ou plutôt le dernier soupir du Gouvernement de la Régence.

Les peuples cependant respiraient, et savaient par les journaux, dont le ministre Savary n'avait pu empêcher plus longtemps la circulation, tout ce qui s'était fait à Paris. L'on bouillait d'envie de faire chorus avec les Parisiens et les autres Français; mais les élans des cœurs si portés pour les Bourbons, étaient encore comprimés par la présence des troupes, qui, n'étant pas dans les meilleures dispositions du monde, pouvaient encore se laisser séduire par les frères de Buonaparte et attirer de grands malheurs dans le pays : il en était de même de la population de Fontainebleau et de ses environs. Mais ces peuples, en se faisant un instant illusion sur l'avenir, se disaient déjà en eux-mêmes : Nous sommes à plaindre; mais l'oppression va finir; nous pourrons incessamment, comme les autres Français, nous livrer au plaisir et à l'enthousiasme de manifester nos vœux pour l'auguste famille des Bourbons.

En attendant, qu'il nous soit permis, après avoir

fermé les paupières au Gouvernement de la Régence, de reprendre le fil de notre narration sur les événemens de Paris, de Fontainebleau, et de voir comment le grand Napoléon fournira sa carrière d'Empereur des Français. Celle de l'anguste impératrice Marie-Louise est terminée; elle partit le 12, d'Orléans, accompagnée du prince Estarzy, envoyé par l'empereur d'Autriche, et se rendit à Rambouillet, avec une suite de six voitures, pour les personnes de sa maison et celle de son fils. Elle se mit en route pour l'Allemagne le 21 du même mois.

Manifestation de dévouement de Napoléon pour la France. — Sentimens du gros de l'armée. — Négociations sur l'abdication entière et absolue.

Cédant aux circonstances impérieuses dans lesquelles il se trouvait, Buonaparte avait fait annoncer à l'armée qu'étant considéré comme le seul obstacle à la paix de l'Europe, il était prêt à renoncer au trône, et même à la vie, pour le bonheur de la France; mais il demandait que le prince son fils et S. M. l'Impératrice-Régente lui succédassent dans le pouvoir que la France lui avait conféré. Voilà des sentimens bien nobles, bien généreux, dira-t-on, dans un homme, dont le caractère distinctif est l'insensibilité. Oui, dans une action, pourrait-on répliquer, et dans une mêlée où il aurait vu le terrain

jonché de quatre rangées de cadavres entassés les uns sur les autres, sans que rien pût l'empêcher de commander aux survivans de marcher dessus pour aller à l'ennemi, pour remporter un léger avantage et conserver le champ de bataille; mais ailleurs on lui a vu quelquefois de la grandeur d'ame : si l'on n'avait pas reconnu, ou cru remarquer en lui ce qui constitue un grand homme, croit-on de bonne foi, qu'il serait parvenu au rang suprême?

Convenons néanmoins qu'il s'y prenait un peu tard pour manifester de pareilles intentions. En conséquence, la génération présente paraît fortement inclinée à ne lui en savoir aucun gré; il est même présumable que la postérité ratifiera ce sentiment. Peut-être est-ce un tort, une injustice. En effet, on doit savoir bon gré à un méchant, du mal qu'il ne fait pas, et qu'il aurait pu faire. Quoiqu'on en puisse dire, l'humanité y gagne. C'est d'après ce principe, sans doute, que les Romains surent un gré infini à Sylla de son abdication. Pourquoi ne pas imiter cet exemple pour Buonaparte? En examinant de près les deux personnages, ils se ressemblent sous plus d'un rapport. Sylla, même en temps de paix, fut plus cruel encore envers ses concitoyens, frappa plus de victimes et répandit plus de sang que Buonaparte; mais aussi le Romain ne fut pas, comme le Corse, en temps de guerre, le fléau de sa patrie et le bourreau de toute la jeunesse. Tous deux sont regardés avec rai-

son comme des tyrans affreux. Voilà la ressemblance; mais l'un sentant que la patience des Romains était presqu'à bout, eut la précaution d'abdiquer : l'autre, moins circonspect, a eu la maladresse d'attendre que la mesure fût comblée.

Cependant si le Corse a encore des partisans, si une partie de son armée tient encore pour lui, s'il peut encore livrer bataille et faire répandre des flots de sang humain ; c'est une belle action, c'est un trait de modération, d'humanité, que de ne le pas faire. On doit lui en marquer d'autant plus de reconnaissance, qu'il avait contracté l'habitude de compter les hommes pour rien jusqu'à ce moment. Nous avons déjà fait sentir ce qu'il aurait pu faire avec une armée composée de jeunes enthousiastes, dont l'esprit était tout autre que celui des maréchaux et de quelques officiers supérieurs : il aima cependant mieux négocier que de se battre.

Pendant les négociations il y eut une trève qui fut religieusement observée de part et d'autre. Un événement imprévu interrompit le cours des négociations entamées près de l'empereur Alexandre, pour défendre les intérêts de la dynastie de Napoléon, au moment où elle semblait promettre d'heureux résultats, après une longue conférence avec le maréchal Ney, l'un des négociateurs. Buonaparte alors convaincu de la position critique où il avait placé la France, et de l'impossibilité où il se trouvait de la secourir et de la sau-

ver lui-même, paraissait résigné, dès le cinq, à consentir à une abdication pleine et entière. Cependant le gros de l'armée criait encore vive l'empereur, et lui donnait des preuves non équivoques d'attachement. On lui entendit dire plus d'une fois : je n'ignore pas qu'avec les braves qui me sont restés fidèles, et les partisans que je puis avoir en France, je pourrois guerroyer encore pendant trois ou quatre ans, mais cela ne se ferait pas sans causer beaucoup de maux et de déchiremens, et c'est ce que je veux éviter.

Pourquoi, dira-t-on, prêter de si nobles sentimens à un homme qui n'en a jamais eu. Ne voit-on pas que c'est la peur qui le fait agir ainsi ; ne voit-on pas clairement que c'est un lâche brigand, un autre Cacus, poursuivi par Hercule, qui, à coups de massue, l'a déjà renversé à ses pieds, et dont il veut émouvoir la compassion pour avoir la vie sauve. C'est un brigand, c'est un Cacus ; soit ; il s'est attiré tout ce qui lui arrive. Qui vous dit le contraire ? Mais pourquoi, quand les faits parlent en sa faveur, vouloir faire dire aux faits le contraire de ce qui est. Si dans les derniers momens il a voulu faire le bien et éviter le mal, pourquoi ne pas lui rendre justice ? On n'a que trop de reproches à lui faire sur la conduite antérieure et les excès auxquels il s'est livré avant cette époque, sans vouloir encore lui faire un crime de n'avoir pas osé faire le mal qu'il pouvait faire.

S'il avait été l'homme qu'on pensait, dit-on, il aurait

rait prévenu, par une mort volontaire, toutes les humiliations qu'on lui faisait essuyer; c'est un faux héros, disent maintenant ceux qui avaient encore de lui une grande idée; il n'a pas fini sa carrière comme il le devait, et comme on avait lieu de s'y attendre. Quand il se serait donné la mort, cet acte aurait-il rehaussé sa réputation au point de le faire regarder comme un héros. Non certes; le suicide est toujours regardé comme une lâcheté; celui de Caton, si vanté par les uns, ne fut pas approuvé à Rome, par les gens vertueux. S'il en était ainsi chez les Payens, à plus forte raison, chez les Chrétiens, doit-on regarder comme criminelle une mort volontaire? Ainsi, si Buonaparte s'était suicidé, on aurait eu un crime de plus à reprocher à sa mémoire.

Mais on se serait empressé de graver sur sa tombe: *Ici, gît Buonaparte. Oh! qu'il est bien là pour son repos et pour le nôtre.* Ou bien celle-ci:

Passant, ne plains point mon sort;
Si je vivais, tu serais mort!

L'opinion publique n'est pas encore changée à son égard; il peut mourir et quand et comme il voudra, il est sûr d'avoir toujours l'honneur de cette épitaphe; car il n'y a jamais eu au monde d'homme dont la mort ait été désirée si généralement. Comme il avait pour système de ne point faire la volonté des autres, il a été conséquent avec lui-même de ne point

porter sur lui une main homicide, pour contrarier la volonté générale. Quoi qu'il en soit, il résulte des faits, que si l'on a des faiblesses à lui reprocher dans ses momens de crise, ce n'est pas celle de ne s'être pas suicidé. Il en est une plus réelle et plus blâmable : c'est d'avoir cru que l'effet est plus fort que la cause, que son Sénat était plus que lui, et qu'il pouvait lui ôter ce qu'il ne lui avait pas donné ni pu donner. Néanmoins, quels que soient les motifs et les agens qui aient pu l'amener à une pareille illusion, on ne peut que s'en féliciter. En effet, du moment qu'il put croire à la légitimité de sa déchéance, il dut cesser d'être redoutable et agir comme il l'a fait. Aussi le voit-on passer rapidement de l'attitude d'un *guerroyeur* furieux et menaçant, à celle d'un tranquille négociateur, qui ne s'environne encore de son armée que pour obtenir les meilleures conditions possibles.

Temporisation de Buonaparte pour l'abdication absolue.

Se regardant comme le seul obstacle à la paix, Buonaparte abdique ses droits personnels, mais il stipule ceux de sa dynastie ; c'est une conséquence naturelle de ce qu'il a fait. Il a accordé tout ce qu'on lui avait demandé d'abord ; il doit s'en tenir là, mais il a son arrière pensée ; il sait qu'il ne peut que gagner à temporiser. Comment cela? Cette question est

facile à résoudre. Son beau-père est un des plus puissans des alliés, il lui demande pour sa fille la Régence d'un Empire qu'il veut transmettre à son petit-fils. Il y a là de quoi flatter l'amour-propre de l'empereur d'Autriche; c'était en même temps lui fournir l'occasion de remplir les devoirs paternels et de racheter avec gloire la fatalité d'avoir sacrifié aux circonstances son auguste fille; c'était lui donner la perspective d'une longue influence sur la France, et par cela même sur le continent. En se présentant donc dans l'attitude d'un homme qui renonce à tout, même au trône, en faveur de son épouse et de son fils, devant l'empereur d'Autriche, qui, par ce moyen, obtient tout ce qu'il peut désirer comme père et comme souverain, Buonaparte peut et doit se flatter que sa demande sera accordée. Ainsi, quoiqu'il eût paru résigné dès le 5 avril, comme nous l'avons dit, à abdiquer sans restriction, il n'est pas moins vrai qu'il différait toujours d'exécuter une parole qu'on avait pu lui arracher par importunité, par adresse, par des rapports exagérés sur sa situation, ou enfin de toute autre manière quelconque.

Personne ne croira que, dans des momens aussi critiques, Buonaparte n'ait pas été en correspondance avec son beau-père, soit directement, soit par l'intermédiaire de Marie-Louise; que cette princesse n'ait pas fait tout ce qui était en elle pour sauver d'un naufrage absolu un époux malheureux, avec qui

elle avait partagé le premier trône de l'Europe, et sur lequel elle avait figuré avec autant de modestie que de sagesse. Les sentimens de piété filiale, paternelle et conjugale, sont tellement dans la nature, qu'il faut se faire violence pour ne pas y croire en pareilles circonstances.

En vain objecterait-on que les raisons d'Etat inspirent aux souverains d'autres sentimens qu'au reste des hommes. La nature ne perd jamais ses droits ; on ne capitule pas avec cette impérieuse souveraine, qui gourmande le cœur d'un roi, comme celui d'un berger, s'il est récalcitrant à ses lois. J'aime à croire que Buonaparte même n'a jamais cherché à s'en affranchir ; du moins il en a donné des preuves par vanité ou par tout autre sentiment. On ne peut donc s'empêcher de croire que les choses prirent alors une déviation que les parties intéressées n'avaient pas prévues, et qu'elles ne purent arrêter ; c'est pourquoi on pense généralement que si l'empereur d'Autriche était entré le premier dans Paris avec son armée, les affaires auraient pris une toute autre direction.

Comment donc et pourquoi arriva-t-il dans ce moment le contraire de ce que l'on devait attendre ? D'où put venir l'oubli de l'ordre naturel des choses dans des hommes environnés de ministres éclairés ? Doit-on attribuer cela à une seule tête, à plusieurs, ou à la Providence. Sans doute, la postérité résoudra mieux ce problême politique, quand la diplomatie

des cabinets aura laissé percer toute la vérité. Ce que l'on peut dire et avancer maintenant, sans crainte de se tromper, c'est que les trois causes dont nous venons de parler se remarquent d'une manière sensible ; la première, et la plus puissante, fut la Providence, qui se joue de la prudence humaine et confond les projets les mieux combinés ; qui, tenant à sa disposition le sort des rois, exhausse les faibles et abat les superbes ; la seconde, est sans contredit une main habile et consommée, qui, travaillant d'après et dans les vues de la Providence, conduit et dirige la troisième, c'est-à-dire l'opinion publique, pour opérer de concert ce grand miracle politique.

Constitution sénatoriale ; libre appel de Louis-Stanislas-Xavier au trône.

La renommée publie au son de la trompette le rappel des Bourbons. Par un décret du sénat-conservateur, sous la date du 6 avril, article 2 de la Charte constitutionnelle, Louis-Stanislas-Xavier de France, frère du dernier roi, est appelé librement au trône de France, et après lui les autres membres de la maison de Bourbon, dans l'ordre ancien ; le morceau est trop curieux pour n'être pas présenté ici dans tout son contenu, en faveur de nos lecteurs qui ne le connaissent pas, ou qui l'ont perdu de vue.

SÉNAT CONSERVATEUR.

Extrait des registres du Sénat conservateur, du mercredi 6 avril 1814.

Le Sénat-Conservateur, délibérant sur le projet de constitution qui lui a été présenté par le Gouvernement provisoire, en exécution de l'acte du Sénat du 1er. de ce mois;

Après avoir entendu le rapport d'une commission spéciale de sept membres,

Décrète ce qui suit :

Art. 1er. Le Gouvernement français est monarchique et héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

2. Le peuple français appelle librement au trône de France, *Louis-Stanislas-Xavier de France*, frère du dernier Roi, et après lui les autres membres de la maison de Bourbon, dans l'ordre ancien.

3. La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens héréditairement. La légion d'honneur est maintenue avec ses prérogatives.

Le Roi déterminera la décoration.

4. Le pouvoir exécutif appartient au Roi.

5. Le Roi, le Sénat et le Corps-Législatif concourent à la formation des lois.

Les projets de lois peuvent être également proposés dans le Sénat et dans le Corps-Législatif.

Ceux relatifs aux contributions ne peuvent l'être que dans le Corps-Législatif.

Le roi peut inviter également les deux corps à s'occuper des objets qu'il juge convenables.

La sanction du roi est nécessaire pour le complément de la loi.

6. Il y a cent cinquante sénateurs au moins et deux cents au plus.

Leur dignité est inamovible et héréditaire de mâle en mâle par primogéniture. Ils sont nommés par le Roi.

Les sénateurs actuels, à l'exceptiou de ceux qui renonceraient à la qualité de citoyens français, sont maintenus et font partie de ce nombre. La dotation actuelle du sénat et des sénatoreries leur appartient. Les revenus en sont partagés également entr'eux, et passent à leurs successeurs. Le cas échéant de la mort d'un sénateur sans postérité masculine directe, sa portion retourne au trésor public. Les sénateurs qui seront nommés à l'avenir ne peuvent avoir part à cette dotation.

7. Les princes de la famille royale et les princes du sang, sont de droit membres du Sénat.

On ne peut exercer les fonctions de sénateur qu'après avoir atteint l'âge de majorité.

8. Le Sénat détermine les cas où la discussion des objets qu'il traite doit être publique ou secrète.

9. Chaque département nommera au Corps-Législatif le même nombre de députés qu'il y envoyait.

Les députés qui siégeaient au Corps-Législatif lors du dernier ajournement, continueront à y siéger jusqu'à leur remplacement. Tous conservent leur traitement.

A l'avenir ils seront choisis immédiatement par les colléges électoraux, lesquels sont conservés, sauf les changemens qui pourraient être faits par une loi à leur organisation.

La durée des fonctions des députés au Corps-Législatif est fixée à cinq années.

Les nouvelles élections auront lieu pour la session de 1816.

10. Le Corps-Législatif s'assemble de droit chaque année le 1er. octobre. Le Roi peut le convoquer extraordinairement, il peut l'ajourner, il peut aussi le dissoudre; mais dans ce dernier cas un autre Corps-Législatif doit être formé au plus tard dans les trois mois, par les colléges électoraux.

11. Le Corps-Législatif a le droit de discussion. Les séances sont publiques; sauf le cas où il juge à propos de se former en comité général.

12. Le Sénat, le Corps-Législatif, les colléges électoraux et les assemblées de canton, élisent leur président dans leur sein.

13. Aucun membre du Sénat ou du Corps-Législatif ne peut être arrêté, sans une autorisation préalable du corps auquel il appartient.

Le jugement d'un membre du Sénat ou du Corps-Législatif, accusé, appartient exclusivement au Sénat.

14. Les ministres peuvent être membres, soit du Sénat, soit du Corps-Législatif.

15. L'égalité de proportion dans l'impôt est de droit. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été librement consenti par le Corps-Législatif et par le Sénat. L'impôt foncier ne peut être établi que pour un an. Le budjet de l'année suivante et les comptes de l'année précédente sont présentés chaque année au Corps-Législatif et au Sénat, à l'ouverture de la session du Corps-Législatif.

16. La loi déterminera le mode et la quotité du recrutement de l'armée.

17. L'indépendance du pouvoir judiciaire est garantie. Nul ne peut être distrait de ses juges naturels.

L'institution des jurés est conservée, ainsi que la publicité des débats en matière criminelle.

La peine de la confiscation des biens est abolie.

Le Roi a le droit de faire grâce.

18. Les Cours et tribunaux ordinaires actuellement existans sont maintenus; leur nombre ne pourra être diminué ou augmenté qu'en vertu d'une loi. Les juges sont à vie et inamovibles, à l'exception des

juges de paix et des juges de commerce. Les commissions et les tribunaux extraordinaires sont supprimés, et ne pourront être rétablis.

19. La Cour de cassation, les Cours d'appel et les tribunaux de première instance, proposent au Roi trois candidats pour chaque place de juge vacante dans leur sein. Le Roi choisit l'un des trois. Le Roi nomme les premiers présidens et le ministère public des Cours et des tribunaux.

20. Les militaires en activité, les officiers et soldats en retraite, les veuves et les officiers pensionnés, conservent leurs grades, leurs honneurs et leurs pensions.

21. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Tous les actes du Gouvernement sont signés par un ministre; les ministres sont responsables de tout ce que ces actes contiendraient d'attentatoire aux lois, à la liberté publique et individuelle, et aux droits des citoyens.

22. La liberté des cultes et des consciences est garantie. Les ministres des cultes sont également traités et protégés.

23. La liberté de la presse est entière, sauf la répression légale des délits qui pourraient résulter de l'abus de cette liberté. Les commissions sénatoriales de la liberté de la presse et de la liberté individuelle sont conservées.

24. La dette publique est garantie.

Les ventes des domaines nationaux sont irrévocablement maintenues.

25. Aucun Français ne peut être recherché pour les opinions ou les votes qu'il a pu émettre.

26. Toute personne a le droit d'adresser des pétitions individuelles à toute autorité constituée.

27. Tous les Français sont également admissibles à tous les emplois civils et militaires.

28. Toutes les lois actuellement existantes restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé. Le Code des lois civiles sera intitulé : *Code civil des Français*.

29. La présente constitution sera soumise à l'acceptation du peuple français dans la forme qui sera réglée. *Louis-Stanislas-Xavier* sera proclamé *Roi des Français*, aussitôt qu'il aura juré et signé par un acte portant : *J'accepte la constitution; je jure de l'observer et de la faire observer.* Ce serment sera réitéré dans la solennité où il recevra le serment de fidélité des Français.

Signé, le prince DE BÉNÉVENT, *président;* les comtes DE VALENCE et DE PASTORET, *secrétaires*, etc.

On est fâché, on est mortifié de voir qu'un acte d'une si haute importance, bon en lui-même, rempli d'idées libérales, où sont développés avec sagesse les principes d'après lesquels un peuple généreux et

libre doit être gouverné dans un état monarchique, soit entaché, pour ne pas dire déshonoré, par l'article 6. On aurait toléré l'article 29, quoiqu'il implique contradiction avec l'article 2 ; et cette tolérance est commandée par l'intention de faire revivre la souveraineté du peuple ; vérité irrévocable, s'il en fut jamais, quoique chimérique dans ses résultats.

A cette occasion, on lira avec plaisir un fait. M. de Cazalès, un des grands orateurs de l'Assemblée constituante, pénétré de cette vérité, en convint à la tribune et fut hué par le côté droit. Il attendit que les murmures fussent cessés. Oui, dit-il, dans le peuple réside la souveraineté; il en est la source, comme le soleil est la source de la lumière. Comme cet objet n'était point à l'ordre du jour, il ne s'amusa pas à développer que cette souveraineté ne peut s'exercer qu'une fois par le peuple sous la même dynastie, à moins d'un consentement de la majorité pour le contraire, et qu'il est obligé d'avoir, dans l'un et l'autre cas, sous des formes et des dénominations quelconques, des délégués auxquels il est contraint de confier ses pouvoirs. Or, ce droit de souveraineté a été exercé par le peuple français en 1791, époque où l'on renouvela le pacte constitutionnel entre le peuple français et la dynastie actuelle. Donc, Louis XVIII rentrait dans ses droits; donc, il y a contradiction entre les deux articles précités : non, dans les termes, mais dans le sens et par le fait.

Quant à l'article 6, rien au monde ne peut le justifier. Aussi, les prétentions du Sénat révoltèrent la France d'un bout à l'autre ; on criait sur les toits que c'était un piége qu'on avait tendu à ce corps, dans l'intime persuasion que l'égoïsme l'aveuglerait au point de s'y laisser prendre, et que par-là il se perdrait sans ressource dans l'opinion. Le Sénat, effectivement, cessa dès ce moment d'avoir la moindre influence, et retomba dans le mépris, qu'il avait si bien mérité pour son adulation et sa bassesse envers son digne patron Buonaparte. Il fut attaqué de toutes parts et écrasé sous le poids des vérités qu'on lui reprochait. On fit à cette occasion cette plaisanterie :

> Le même tour de force
> Qui mit à bas le Corse,
> Met à bas le Sénat.
> Vive celui qui les f.... là !

Cependant le Gouvernement provisoire, donne ordre aux préfets de faire publier, suivant les formes accoutumées, l'acte constitutionnel du Sénat, et le Corps-Législatif, à qui il avait été communiqué officiellement, y donne son adhésion pleine et entière. Le Gouvernement provisoire ne pouvait ignorer que la charte constitutionnelle avait besoin de la sanction du roi pour être parfaite. Tout acte doit être synallagmatique, et surtout un acte constitutionnel, mais il crut devoir y donner toute la publicité possible, pour

manifester et confirmer de plus en plus la volonté imperturbable du peuple Français pour les Bourbons, laissant à l'opinion publique, à faire justice des prétentions scandaleuses du Sénat. C'est ce qui arriva, car on disait tout haut que quand même le Sénat aurait fait autant de bien à la France, qu'il lui avait fait de mal, ou du moins laissé faire; il n'avait point droit de rendre inamovibles et héréditaires ses dotations entre les mains de ses membres actuels. Delà, on descendait à l'examen des individus, et on trouvait que Buonaparte, dans son ordre du jour du quatre avril, (voyez ci-dessus), en avait signalé un bon nombre d'une manière pittoresque. Quand Buonaparte ne l'aurait pas dit, on savait que c'était un amalgame bizarre d'hommes de tous les partis, qui avaient figuré bien ou mal aux différentes époques de la révolution, et parmi lesquels se trouvaient des gens vertueux, mais en minorité. On rendait à ces derniers, la justice de croire qu'ils s'étaient opposés à l'acceptation de l'article 6; mais on supposait qu'ils n'avaient fait qu'une bien faible résistance, parce qu'antérieurement ils eussent dû, disait-on, donner leurs démissions, motivée sur l'impossibilité où ils se trouvaient, de remplir dignement les fonctions de Sénateurs : par conséquent on ne les trouvait pas irréprochables.

C'était sans contredit vouloir faire porter trop loin la délicatesse, que de demander le sacrifice d'une place de quarante mille francs à des hommes qui en

avaient besoin pour acheter des hôtels et des terres, et former le préciput de M. le comte, leur fils aîné. A coup sûr ceux qui les blâmaient, en auraient fait autant qu'eux : ils auraient gardé la place pour en recevoir les émolumens. Mais, dira-t-on, un acte, une action, n'est pas excusable, parce que le plus grand nombre se permet de la faire sans scrupule. La probité et l'honneur voulant..... quoi ? Qu'on rende à César ce qui appartient à César, et que l'on soit juste avant d'être généreux. Que de conséquences, grand Dieu, on pourait tirer de ces prémisses ! N'y pensons pas ; cela fait frissonner. C'est ici le lieu où jamais de faire valoir cet axiome de droit, *Summum jus, summa injustitia* ; le droit porté à la rigueur est une souveraine injustice. Ce qui est juste, n'est pas toujours possible ni praticable. Hélas ! si l'on voulait suivre les principes à la rigueur, le tien, le mien, allumeraient les brandons de la guerre civile, et la société serait, pendant un siècle, livrée à toutes les horreurs qu'elle entraîne après elle. Ce qui est fait, est fait, ce qui est écrit, est écrit, disait Pilate aux juifs, honteux d'avoir mis sur le fronton de la croix du Christ, J. d. N., Roi des Juifs. Ne poussons pas plus loin la chose, car on trouverait moyen d'établir une comparaison entre le Christ et le peuple Français, dont la majesté a été martyrisée par une poignée de factieux.

Laissons à l'opinion publique, juger souverainement de ce qui est, et de ce qui n'est pas. On doit être as-

suré qu'elle ne prendra pas des corbeaux, dont les sinistres croassemens ont pronostiqué si long-temps la mortalité de la jeunesse française, pour des cygnes d'une blancheur éclatante, dont les accords harmonieux annon cent le bonheur et la prospérité. Laissons donc à l'opinion publique, faire ce qu'elle veut et ce qu'elle doit. Déjà elle a frappé de nullité Buonaparte et le Sénat, qui, tous deux, couraient à leur perte, l'un par le patriotisme, et l'autre par l'égoïsme. Cette vérité qui paraît un problême, deviendra palpable un peu plus loin. En attendant, revenons au Gouvernement provisoire, cet astre naissant qui paraît sur notre horison, comme l'étoile du matin, pour nous annoncer le retour du soleil.

Le Gouvernement provisoire se montre digne du Peuple Français.

Si le Sénat tombait dans l'avilissement, dont il était sorti depuis peu, par l'acte de déchéance lancé contre Napoléon, le Gouvernement provisoire faisait oublier qu'il était une émanation de ce corps, se nationalisait, et prenait de plus en plus une attitude digne du peuple qu'il était appelé à gouverner momentanément. Toutes les autorités, civiles, judiciaires, administratives et sacerdotales, s'empressaient d'adhérer aux décrets des 2 et 3 avril, aux mesures du Gouvernement provisoire, et au rappel des Bourbons. Les adhésions

adhésions, les bénédictions du peuple et des corps constitués, étaient le fruit de la magnanimité des alliés, et de la conduite soutenue du Gouvernement provisoire qui, pénétré de la haute et sublime idée qu'il avait l'honneur de soutenir la cause de la patrie, faisait tout son possible pour ramener dans son giron tous ses enfans égarés, dispersés ou éperdus, les alliés applaudissaient à ses efforts. C'est d'après ce principe, dont ce gouvernement se fit un devoir de ne jamais s'écarter, qu'il prit l'arrêté suivant:

« Le Gouvernement provisoire fait connaître au secrétaire-général du Conseil d'Etat, que ce Conseil ait à reprendre ses fonctions; qu'il attende sa convocation; et que le prince archi-chancelier étant absent, il sera présidé par S. A. S. le prince archi-trésorier.

Le travail, dont les différentes sections se trouvent chargées, ne doit souffrir aucune interruption.

Le Gouvernement provisoire verra avec une grande satisfaction que des hommes aussi éclairés, et qui, dans toutes les circonstances, ont donné des preuves si parfaites de leur amour pour la patrie, continuent à concourir par leurs lumières aux changemens politiques que la force des choses a nécessités.

Le secrétaire-général du Conseil d'Etat est invité à communiquer la présente disposition à tous les membres du Conseil d'Etat. »

Il n'était pas étonnant, d'après de tels actes, qu'insensiblement les plus zélés partisans de Buonaparte, n'a-

bandonnassent son parti et ne reconnussent la voix de la patrie dans le langage du Gouvernement provisoire. C'était aux mesures de douceur et de modération, qu'ils prenaient, que l'on doit attribuer la conversion de presque tous les fonctionnaires de la régence, qui s'empressaient de faire viser leur passe-port par le comte Schouwalow, comme nous l'avions dit plus haut. Quatre cents au moins, de tous rangs, se soumirent à cette formalité, s'empressèrent de faire parvenir leurs adhésions. Le plus prépondérant des grands dignitaires, le grave archi-chancelier, après une pleine et entière connaissance des faits, crut devoir envoyer aussi son adhésion, motivée ainsi : « Le prince archi-chancelier adhère, *en tant que de besoin*, à tous les actes faits par le Sénat. »

S. A. S. savait qu'il était prudent de mettre des conditions dans un acte de cette importance; cependant M. Cambacérès, mieux instruit des faits, et par conséquent plus rassuré sur les suites de l'acte qu'il allait faire, adhéra ensuite pleinement à tous les actes faits par le Sénat. Il adhérait par conséquent à l'acte constitutionnel. Cela devait être, l'article six devait le flatter infiniment. Il est à remarquer que, malgré l'adhésion du Corps Législatif, qui était bien plus importante que celle de Cambacérès, presque personne, ni particulier, ni corps, ne faisait mention de l'acte constitutionnel, mais tout le monde adhérait à la décheance de Buonaparte, au rappel des Bour-

bons, et aux mesures prises par le Gouvernement provisoire. Cela devait être ; la conduite, l'activité de ce Gouvernement, commandaient le respect et l'admiration; il ne faisait rien que dans les vues et les intérêts de l'humanité et de la Patrie. Les victimes du despotisme recouvraient la liberté ; près de trois cents jeunes ecclésiastiques dont on avait fait des cannoniers, étaient rendus au sacerdoce ; les institutions, les lycées recouvraient le droit de donner à l'éducation de notre jeunesse, la direction convenable à l'état que les parens destinaient à leurs enfans, et pour lequel ces jeunes gens montraient du goût. Les jeunes élèves des lycées et des colléges, nommés à des bourses, recevaient la certitude de jouir de ce bienfait. L'embargo mis sur les journaux et sur les lettres était levé. On prenait des mesures efficaces pour faire rentrer dans le trésor les sommes qui en avaient été enlevées. Enfin le Gouvernement provisoire faisait tout ce qu'il était possible, pour réparer le mal, cicatriser les plaies, et assurer le bien. En agissant ainsi, il parvenait, au milieu des bénédictions du peuple, au degré de confiance qu'il fallait pour gouverner et remettre ès mains du possesseur légitime, le sceptre de la France, dépôt sacré qu'il tenait de la volonté nationale, appuyée de la magnanimité de nos augustes alliés.

On chercherait en vain dans les fastes de l'Univers un autre exemple d'un Gouvernement aussi paternel dans un temps aussi orageux. Tout se fait sans pas-

sions, sans secousse, sans proscription, sans emprisonnement, sans la moindre effusion de sang. Tout marche, tout marche mieux, et pour le mieux des intérêts du peuple; cependant nous sommes au milieu d'un million d'hommes armés, Scythes, Scandinaves, Sarmates et Germains, qui tous semblent devoir être plus exigeans, qu'ils se croient vainqueurs, qu'ils ont d'autant des souvenirs amers, et que d'ailleurs on ne connaît pas leur langue pour s'expliquer avec eux. La vigilance du Gouvernement, secondée par celle des corps administratifs, pourvoit à tout; la subsistance des alliés est assurée, sans que l'immense population de Paris, presque doublée alors, en souffre aucunement; les vivres de tout genre, pour les hommes et les animaux, circulent et arrivent avec abondance. Ceux des habitans aisés qui avaient fait des provisions, en cas d'événemens, rient de leurs précautions inutiles. Les alliés sont des amis, des frères, que l'on reçoit volontiers à sa table, surtout dans les maisons désignées pour loger les officiers: les soldats sont casernés et reçoivent exactement des rations abondantes. Tout est calme; cependant Paris est la tour de Babel, c'est la confusion des langues; l'on y parle sans s'entendre; mais tout le monde vit en bonne intelligence, parce que tout le monde n'a d'autres vues que la paix.

Des observateurs remarquèrent que les Français sympathisaient plus volontiers avec les Russes, et moins avec les Autrichiens et les Hongrois, qu'avec

tous les autres. On a prétendu que ces nuances sympathiques étaient une conséquence naturelle des sentimens que les Français avaient conçus pour les souverains alliés. Sous ce rapport, les Russes devaient avoir la préférence, parce qu'il est vrai de dire, sans vouloir ravaler le mérite d'aucun des autres souverains, qu'Alexandre a joué le plus beau rôle du monde, et s'est acquis des droits éternels à la reconnaissance du peuple français. Ce qui finit par donner auprès de nous une préférence marquée aux Russes, et même aux Cosaques disciplinés, c'est que l'empereur de Russie, sachant que l'on voyait avec peine les bonnets et les chapeaux des militaires surmontés d'un rameau vert, donna à une revue générale le signal de les ôter, et que depuis, Russes et Cosaques se firent un devoir de ne plus en porter. Cette attention fut sentie par le peuple français d'autant plus vivement, que les Hongrois et les Autrichiens s'obstinèrent à continuer de faire le contraire. Cet entêtement ne leur fit point honneur, et aurait eu des suites fâcheuses, s'il y avait eu des corps français à Paris. Il y eut quelques rixes entre des soldats isolés et des soldats autrichiens, à l'occasion de ces rameaux. Un de ces derniers fut tué, se défendant mal, lui et son rameau, contre un soldat français. Heureusement, il n'y avait que la garde nationale, qui, quoiqu'aussi susceptible sur le point d'honneur que la troupe de ligne, eut plus de prudence. On se contenta de dire

à ceux qui entendaient le français, que nous n'étions pas un peuple vaincu, et que ces signes de triomphes étaient indécens; ils en convenaient. On les laissait là comme des grossiers, sans qu'il s'en suivît aucun désordre. D'ailleurs, ils portèrent bientôt des cocardes blanches, mariées à leurs couleurs nationales; c'était une compensation suffisante aux yeux de toute la saine partie du peuple. Tout se borna donc à des nuances différentes d'égards envers les alliés; mais il régnait néanmoins dans Paris le plus grand ordre et le calme le plus profond.

L'esprit public s'améliore, mais non celui de l'armée.

L'esprit public s'améliorait de jour en jour; le peuple donnait de plus en plus des marques de confiance au Gouvernement provisoire, par son obéissance aux arrêtés qu'il prenait, par son empressement à concourir aux mesures nécessaires pour le bien général et pour la satisfaction de nos alliés. Le peuple était ce qu'il devait être; mais notre armée, en grande partie, n'était point animée du même esprit. Les maréchaux, les officiers supérieurs, qui jugeaient mieux que le gros de l'armée, voyaient la patrie dans le Gouvernement provisoire. Ceux qui n'avaient pas encore donné leur adhésion au nouvel ordre des choses, étaient déterminés à le faire, après avoir satisfait à

quelques formules militairement indispensables, suivant eux. On ne peut qu'applaudir à un pareil scrupule, quand il tient au point d'honneur militaire. Cependant il est vrai que ce point d'honneur, qui, en général, chez les soldats, est une routine plutôt qu'un devoir raisonné, joint à l'ambition des jeunes officiers de l'armée, retenait sous les drapeaux de Napoléon l'élite de notre armée, et que plus de quarante mille braves, cantonnés à Fontainebleau et aux environs, étaient à sa dévotion; que tous les corps qui étaient sur la Loire étaient dans les mêmes dispositions, jusqu'au moment de la dissolution de la Régence et même après. Ce n'était donc pas sans inquiétude que le Gouvernement provisoire portait ses regards sur Fontainebleau, et les négociations qu'on avait entamées avec Napoléon, n'étaient pas une de ses moindres occupations. Une pareille négociation était d'autant plus à craindre, qu'on le connaissait moins scrupuleux à observer sa parole, et susceptible de passer d'un extrême à l'autre avec la rapidité de l'éclair.

Buonaparte corse, Buonaparte français.

On sait que c'était un être indéfinissable dans des temps ordinaires; qu'on juge ce qu'il devait être dans la crise où il se trouvait. C'était un Protée furieux qui masquait sous les traits d'un français l'ame et le cœur d'un corse. En le jugeant donc d'après ses ac-

tions, ses mouvemens, c'est un être plus qu'extraordinaire; mais il est facile de le saisir, si l'on se donne la peine d'observer en lui l'homme de la nature et l'homme de l'éducation. Sous ce dernier rapport, il est français; sous l'autre, il est corse et un triple corse; c'est-à-dire, un insigne brigand, pour qui la vengeance, le dol, le mensonge, le mépris de Dieu, sont autant de devoirs. C'est là l'idée que les Romains nous ont transmise des Corses. On reconnaîtra facilement que Buonaparte n'avait point dégénéré, en lisant le distique suivant :

Corsica lex prima ulscisci, post vivere rapto;
Tertia mentiri; quarta negare Deos.

La première loi d'un corse est de se venger; la seconde est de vivre de rapines; la troisième de mentir; la quatrième est de nier l'existence des Dieux.

C'est donc sous deux points de vue qu'il faut considérer Buonaparte, si l'on veut se rendre compte comment en Egypte, par exemple, après s'être laissé attendrir, et au récit des malheurs d'une pauvre femme gissant dans une cabane, sur une natte, et à la vue de sa fille, aussi intéressante par sa beauté que par sa piété filiale, après l'avoir prise dans ses bras et baisée sur le front d'une manière très-expressive, après lui avoir donné une bourse qui contenait cent vingt-sept francs, il repousse la jeune personne brusquement, au point de la renverser sur la natte de la

mère, immédiatement après que, dans le premier élan de sa joie, à l'aspect d'un pareil trésor, elle a sauté à son cou et lui a témoigné sa reconnaissance, en l'embrassant de bon cœur. Dans ce trait, on voit visiblement deux hommes : quand il est sensible et vertueux, c'est l'éducation qui a fait mouvoir son ame; quand il est grossier et brutal, c'est la nature qui reprend ses droits sur son cœur. Il a voulu faire le Scipion; l'expansion de la jeune personne a pu le faire soupçonner d'amour pour elle par les témoins oculaires qui étaient entrés avec lui dans la cabane : de-là ce vertige de vengeance et de brutalité.

Voici un trait du même genre : lorsqu'il prononça la grâce des auteurs d'une conspiration contre sa personne, l'instant d'après que son ministre lui en avait fait un rapport circonstancié, et qu'il persista pendant deux jours dans ces nobles sentimens, qui feraient honneur aux meilleurs des Souverains, il fut réellement Empereur des Français; mais quand les distractions et l'amour de sa conservation lui eurent fait oublier le désir qu'il avait formé de s'illustrer par la clémence, il devint Corse le troisième jour au matin; il révoqua ce qu'il avait dit en donnant un démenti au Ministre, de la manière la plus scandaleuse et la plus outrageante; et les victimes furent frappées.

Quand il s'agissait de sa gloire militaire, il n'était jamais Français, mais Corse outré. M. Latour-Foissac en est un exemple bien funeste. Ce brave militaire, en

sa qualité de gouverneur de la place de Mantoue, qu'il défendit avec autant d'intelligence que de courage, fut obligé de capituler dans un laps de temps moins considérable que Buonaparte n'avait mis à s'emparer de cette place. Le Corse se croit déshonoré par la comparaison qu'on peut faire entre les deux siéges, crie à la trahison, à la lâcheté, traduit le commandant devant une commission militaire, et demande au Ministre de la guerre s'il était bien sûr des membres de cette commission; puis, sur la réponse de ce Ministre qu'elle était composée de braves et d'honnêtes militaires : Ce n'est pas cela que je vous demande, répliqua-t-il, lui tourna les talons, et révoqua la commission qui aurait, à coup sûr, acquitté un officier qui avait fait son devoir; puis traduit ce brave homme au tribunal de l'opinion publique, dans un article du Moniteur, où il le dégrade et l'avilit en le traitant de lâche et d'homme vendu aux ennemis. Ce trait est d'autant plus perfide et infame, que ce brave militaire était réduit à la nécessité absolue de se taire : il en fut si sensiblement affecté qu'il en mourut de chagrin. On ferait un volume si l'on voulait rassembler tous les traits de ce genre, où il a sacrifié la réputation des autres généraux pour couvrir ses fautes et ses sottises ; mais ce n'est pas là le but de cet ouvrage : on a voulu seulement faire sentir, par des faits, que Buonaparte était un composé de deux êtres diamétralement opposés ; l'un bon par les principes de son éducation,

et l'autre essentiellement méchant par sa nature, et faire ressortir, par cet exposé, la difficulté que présentait la négociation entamée entre cet être indéchiffrable et les puissances alliées. S'il avait été réduit à lui-même, on aurait pu se moquer de ses projets frénétiques; mais il était à la tête d'une armée qui criait encore vive l'Empereur. Malheureusement égarés, beaucoup de ces militaires, ne voyant pas la patrie où elle était, auraient pu déchirer son sein d'une manière terrible en croyant la servir.

Jamais position n'a peut-être été plus embarrassante que celle où se trouvait le Gouvernement provisoire. On doit donc d'éternelles actions de grâce et de reconnaissance au prince de la Moscowa, au maréchal Magdonald et au duc de Vicence, pour avoir su filer cette négociation avec assez d'intelligence et d'adresse, pour entretenir le bon être dans Buonaparte et écarter constamment le mauvais. Malgré leurs soins et leur vigilance, et l'ascendant que sa position leur donnait sur lui, il se montrait Corse dans l'occasion; il dissimula à ses frères et au Gouvernement de la Régence son abdication, et le contenu de son ordre du jour en date du 4, quand il expédia à Orléans cette dépêche fulminante dont nous avons parlé à l'article de la Régence. Ses beaux sentimens de patriotisme disparaissaient, et il s'armait comme un forcené des brandons de la guerre civile, sans la résistance réfléchie du maréchal Oudinot et du général Gérard,

qui refusèrent de se diriger sur la Loire, jusqu'au retour des généraux Ney et Magdonald. Il persista encore dans cette idée assez long-temps, puisqu'il manda à ses frères qu'il manœuvrait sur Paris. Nous avons déjà indiqué ces faits plus haut; mais les circonstances obligent de les représenter pour faire sentir combien le caractère corse était prédominant chez lui. Il ne put pas non plus exécuter son plan sur Paris, parce qu'il fut atterré par l'attitude silencieuse et morne des soldats dont il voulait monter les têtes à sa manière : nous en avons dit plus haut le motif.

Après le retour des négociateurs, il rentra dans de meilleurs sentimens, et fut plus Français que Corse. Quand on lui annonça qu'il lui était accordé deux millions pour lui personnellement : C'est beaucoup trop pour un soldat, se mit-il à dire. Le jour d'après, il fut minutieux au point de vouloir qu'on lui tînt compte des vins qu'il avait en cave (c'était un objet de soixante-dix mille francs tout au plus), et de son mobilier. L'instant d'après, il ne pensa plus à ces minuties, et répéta plusieurs jours de suite à ceux qui voulaient l'entendre, qu'il faisait volontiers le sacrifice de son sort à la patrie, et signa enfin, le 11 avril, le traité dont voici la teneur.

Traité entre les Puissances alliées et S. M. l'Empereur Napoléon.

« Art. 1er. Sa Majesté l'empereur Napoléon renonce pour lui, ses successeurs et descendans, ainsi que pour tous les membres de sa famille, à tout droit de souveraineté et de domination, tant sur l'Empire français que sur le royaume d'Italie, et tout autre pays

» 2. LL. MM. l'empereur Napoléon et Marie-Louise conserveront leurs titres et rang, pour en jouir pendant leur vie. La mère, les frères, sœurs, neveux et nièces de l'Empereur, conserveront aussi, en quelque lieu qu'ils résident, les titres de princes de sa famille.

» 3. L'île d'Elbe, que l'empereur Napoléon a choisie pour le lieu de sa résidence, formera, pendant sa vie, une principauté séparée, qu'il possédera en toute souveraineté et propriété. Il sera en outre accordé, en toute propriété, à l'empereur Napoléon, un revenu annuel de deux millions de francs, qui sera porté, comme rente, sur le grand livre de France, de laquelle somme un million sera réversible à l'Impératrice.

» 4. Les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, seront donnés en toute propriété et souveraineté à S. M. l'impératrice Marie-Louise; ils pas-

seront à son fils et à ses descendans en ligne directe. Le prince son fils prendra, à l'avenir, le titre de Prince de Parme, de Plaisance et de Guastalla.

» 5. Toutes les Puissances s'engagent à employer leurs bons offices auprès des Etats barbaresques, pour faire respecter le pavillon de l'île d'Elbe; et, à cet effet, les relations avec ces Etats seront assimilées à celles de la France.

» 6. Il sera réservé dans les territoires auxquels il est, par le présent, renoncé, à S. M. l'empereur Napoléon, pour lui et sa famille, des domaines ou des rentes sur le grand livre de France, produisant un revenu, libre de toutes charges ou déductions, de deux millions cinq cents mille francs: ces domaines ou rentes appartiendront en toute propriété aux princes et princesses de sa famille, qui pourront en disposer comme ils le jugeront à propos; ils seront partagés entre eux de manière à ce que chacun d'eux ait les revenus suivans:

» Madame mère, 300,000 fr.; le roi Joseph et sa femme, 500,000; le roi Louis, 200,000; la reine Hortense et ses enfans, 400,000; le roi Jérôme et sa femme, 500,000; la princesse Eliza (Bacciochi), 300,000; la princesse Pauline (Borghèse), 300,000.

» Les princes et princesses de la maison de l'empereur Napoléon retiendront en outre leurs propriétés mobilière et immobilière, de quelque nature que ce soit, qu'ils posséderont par droit public et indivi-

duel, et les rentes dont ils jouiront aussi (comme individus).

» 7. La pension de l'impératrice Joséphine sera réduite à un million en domaines ou en inscriptions sur le grand livre de France; elle continuera de jouir en toute propriété de ses propriétés personnelles, mobilières ou immobilières, avec faculté d'en disposer conformément aux lois de France.

» 8. Il sera formé un établissement convenable, hors de France, au prince Eugène, vice-roi d'Italie.

» 9. Les propriétés que l'empereur Napoléon possède en France, soit comme domaines extraordinaires, soit comme domaines particuliers attachés à la couronne, les fonds placés par l'Empereur, soit sur le grand livre de France, soit à la Banque de France, en *actions des forêts*, ou de toute autre manière, et que S. M. abandonne à la couronne, seront réservées comme un capital qui n'excédera pas deux millions, pour être employés en gratifications aux personnes dont les noms seront portés sur une liste signée par l'empereur Napoléon, et qui sera transmise au Gouvernement français.

» 10. Tous les diamans de la couronne resteront en France.

» 11. S. M. l'empereur Napoléon remettra au Trésor public, et aux autres caisses, toutes les sommes qui en auront été prises par ses ordres, à l'exception de ce qui a été approprié à la liste civile.

» 12. Les dettes de la maison de S. M. l'empereur Napoléon, telles qu'elles existaient le jour de la signature du présent traité, seront payées sur l'arriéré dû par le Trésor public à la liste civile, d'après l'état qui sera signé par une commission nommée à cet effet.

» 13. Les obligations du Mont-Napoléon de Milan (Mont-de-Piété) envers les créanciers français ou étrangers, seront acquittées, à moins qu'il n'en soit autrement convenu par la suite.

» 14. Tous les passe-ports nécessaires seront délivrés pour laisser passer librement S. M. l'empereur Napoléon, l'Impératrice, les princes, les princesses, et toutes les personnes de leur suite qui voudraient les accompagner ou s'établir hors de France, ainsi que pour leurs équipages, chevaux et effets. En conséquence, les puissances alliées fourniront des officiers et des troupes pour les escorter.

» 15. La garde impériale française fournira un détachement de douze à quinze cents hommes, de toutes armes, pour servir d'escorte à l'empereur Napoléon, jusqu'à Saint-Tropez, lieu de son embarquement.

» 16. Il sera fourni une corvette et les bâtimens nécessaires pour transporter S. M. l'empereur Napoléon et sa Maison; et la corvette appartiendra en toute propriété à S. M. l'Empereur.

» 17. L'empereur Napoléon pourra prendre avec

lui,

lui, et retenir comme sa garde, quatre cents hommes, officiers, sous-officiers et soldats volontaires.

» 18. Aucuns Français, qui auraient suivi l'empereur Napoléon, ou sa famille, ne seront censés avoir perdu leurs droits français, en ne retournant pas dans le cours de trois ans; au moins ils ne seront pas compris dans les exceptions que le Gouvernement français se réserve de faire après l'expiration de ce terme.

» 19. Les troupes polonaises, de toutes armes, auront la liberté de retourner en Pologne, et garderont leurs armes et bagages, comme un témoignage de leurs services honorables. Les officiers et soldats conserveront les décorations qu'ils ont obtenues, et les pensions qui y sont attachées.

» 20. Les hautes puissances alliées garantissent l'exécution du présent traité, et s'engagent à obtenir qu'il soit accepté et garanti par la France.

» 21. Le présent acte sera ratifié, et les ratifications échangées à Paris, dans deux jours. »

Fait à Paris, le 11 avril 1814.

Signé : METTERNICH, STADION,
RASOUMOUSKI, NESSELRODE,
CASLEREAGHT, HARDENBERG,
NEY et CAULINCOURT.

Ce traité, sinon solennel, au moins authentique,

le dernier acte de Napoléon. Il montre dès-lors une entière résignation à son sort, s'occupe de ses affaires particulières, distribue des récompenses à son monde et à des militaires, fait des largesses, et attend de sang froid, et sans murmurer, que les puissances alliées aient pris toutes leurs dispositions pour escorter sa personne jusqu'à Saint-Tropez, lieu de son embarquement. Une partie de l'armée française était encore à Fontainebleau; il demanda qu'il lui fût permis de réunir la garnison pour faire ses derniers adieux à ses compagnons d'armes; il obtint cette permission. En conséquence, à l'instant de son départ, il prononce le discours suivant, qui nous a été transmis par des témoins auriculaires, et qui nous a paru une des plus exactes versions qu'on en a fait circuler.

« Mes braves amis, je vous quitte; les puissances coalisées ont armé contre moi l'univers entier, mon armée même; vous seuls m'êtes restés fidèles; avec vous je pourrais encore faire la guerre pendant trois ans; je pourrais déchirer la France par des guerres civiles, mais j'ai préféré les intérêts de notre patrie à mon propre sort; je pouvais cesser de vivre, mais j'ai dû vivre pour écrire ce que nous avons fait : vos exploits, braves guerriers, ne doivent pas être ensevelis dans l'oubli; je vous ai toujours trouvé dans le chemin de l'honneur et de la gloire; toujours vous m'avez été fidèles, soyez-le de même au Roi que la France s'est choisi, et aux intérêts de notre chère patrie : elle a

bien souffert.....; mais les destins de la France viendront à bout de réparer ses malheurs. Que mon sort ne vous afflige pas : de grands souvenirs me restent. Je serai toujours heureux, lorsque j'apprendrai le bonheur de la France. Je voudrais vous embrasser tous, je ne le puis; j'embrasserai votre général et votre aigle. (Après avoir embrassé le général Petit et l'aigle à plusieurs reprises) : Adieu mes enfans, a-t-il dit; et il est parti au milieu des larmes et des cris répétés de vive l'Empereur ! »

Dans ses derniers momens, l'éducation de Buonaparte prévaut entièrement sur la nature; il peut, mais il ne veut pas allumer la guerre civile en France, sa patrie. Il oublie alors qu'il est Corse : il est tout Français. On doit lui en savoir gré, et remercier la Providence de ce que cet insulaire ait été élevé à notre école militaire. Si le hasard des circonstances l'eût fait parvenir à la tête de nos armées, comme cela était très-possible dans un moment de révolution, en sortant de son île, brut, et livré à son instinct, on ne peut pas calculer quels maux il aurait faits à l'Europe et particulièrement à la France; nos malheurs, et ceux des autres peuples, eussent été mille fois plus terribles. C'est alors que son agonie aurait été accompagnée d'un coup qui aurait étonné l'univers; heureusement il était humanisé. C'est pourquoi il est arrivé tout le contraire de ce que l'on pouvait craindre d'un homme aussi extraordinaire; mais la Providence,

qui, pendant quinze ans, s'en était servi comme d'un instrument pour humilier l'orgueil des puissans du siècle, et punir les peuples de leurs principes impies, a voulu qu'il fût aussi un exemple frappant de l'instabilité des faveurs de la fortune et le type exact du néant des grandeurs.

Sans avoir un mérite transcendant comme militaire, le hasard des circonstances l'aména au point de pouvoir en usurper la réputation. Cette première usurpation, qui n'était aperçue que de gens éclairés, fascina les yeux de la multitude, et le conduisit à celle du trône, au milieu des murmures des républicains, mais à la grande satisfaction de la majorité des Français, fatigués des bascules et des saccades républicaines, ou plutôt de l'anarchie. Comme monarque, il se signale par de grands exploits, gagne plusieurs grandes batailles, agrandit, en quelque sorte, le trône où il s'était élevé; mais ses exploits étonnans n'étaient, ni le fruit de son génie, ni le résultat d'un plan de campagne bien combiné. C'était tout uniment le résultat des batailles livrées sous ses ordres, par l'armée la plus brave et la mieux disciplinée du monde, dans laquelle se trouvaient plusieurs officiers supérieurs bien plus habiles capitaines que lui. L'armée française et ses généraux sont donc en droit de revendiquer presque la totalité de la gloire acquise dans tant de journées fameuses, et lui font amplement son lot, en lui accordant le coup-

d'œil, le sang froid et la tactique d'un bon général dans une action; car, hors de là, c'était un second Attila, qui ne prenait aucunes mesures, ni pour les hôpitaux, ni pour les ambulances, ni pour les vivres, ni pour les transports, ni pour les retraites, ni pour les siéges. Néanmoins, cet enfant de la fortune, ce héros du hasard, entouré comme il l'était de grands souvenirs, pouvait encore faire beaucoup de mal aux peuples qu'il avait gouvernés, s'il avait été plus déterminé. Mais, comme nous l'avons déjà dit, la main de Dieu avait amolli son cœur et frappé son ame d'une sainte stupeur. En conséquence, après avoir joué dans le monde le rôle qu'il était destiné à y remplir, il est tombé sans fracas du faîte des grandeurs : comme un roi de théâtre, qui attend que la toile soit baissée, pour se retirer chez lui, y savourer à loisir le plaisir d'avoir été applaudi, s'il a bien joué, Buonaparte abandonne le trône français pour celui de l'île d'Elbe, afin de pouvoir à son aise, loin du fracas des armes, composer ses commentaires, et obtenir de la postérité un rang quelconque parmi les hommes fameux.

Les puissances alliées ayant jugé à propos de ne point donner de publicité au traité que l'on vient de lire, le Gouvernement provisoire fit publier l'acte suivant :

Acte d'abdication de l'empereur Napoléon.

Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce, pour lui et ses héritiers, aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire pour l'intérêt de la France.

Fait au palais de Fontainebleau, le 11 avril.

Signé NAPOLÉON.

Napoléon ne pouvait terminer sa carrière par une meilleure fin. On ne peut s'empêcher de voir, et dans son acte d'abdication, et dans ses adieux à ses troupes, le *peccavi* du bon larron, à l'article de la mort: Puisse le ciel accorder à Buonaparte une fin aussi heureuse! *Amen.*

Les départemens de Seine-et-Marne, du Loiret et autres environnans, débarrassés enfin des entraves et des obstacles que les agens de la police buonapartiste avaient opiniâtrement mis à la connaissance de la vérité et des faits, ainsi qn'à la publication des actes du Gouvernement provisoire, peuvent enfin émettre librement leur vœu; toutes les autorités, toutes les personnes constituées en dignités sacerdotales, civiles et militaires, s'empressent de faire parvenir leur

adhésion aux actes du gouvernement, et de manifester en termes les plus expressifs et de mille manières différentes, la joie et la satisfaction qu'elles ressentent au fond du cœur, de voir enfin l'auguste famille des Bourbons recouvrer l'héritage de leur père et de voir enfin remettre le sceptre de Saint-Louis et de Henri IV, dans les mains de Louis-Stanislas-Xavier de France, leur légitime et digne héritier. De l'est à l'ouest, du nord au sud de la France, comme nous avons eu occasion de le voir, tout est d'accord ; partout on bénit le ciel d'un événement aussi heureux, qui va briser le sceptre sanglant de Bellone, faire régner la paix dans l'univers, refleurir le commerce et les arts en Europe, et redonner à la France la suprématie de l'urbanité, de la politesse et du goût ; suprématie que tous nos voisins nous verront exercer sans jalousie ; surtout le beau sexe nous en verra en possession avec joie, attendu qu'il regagnera lui-même l'empire de la beauté qu'il avait perdu en Europe, et surtout en France, au point que cette noble et aimable galanterie si naturelle aux anciens Français, était dégénérée en une grossièreté maussade et brutale.

Il fallait que l'attrait du nouvel ordre des choses fût bien puissant, puisque M. le comte Hullin envoya aussi son adhésion. Personne ne pouvait s'attendre à voir figurer, parmi les adhésions, celle d'un personnage aussi fameux. C'est pour cela que nous avons

cru devoir distinguer cet acte entre tous les autres. Le voici textuellement, tel qu'il a été publié dans la journée du 11 avril :

« *Extrait d'une lettre du général de division comte Hullin, à S. Ex. le prince de Bénévent.*

» Dégagé maintenant du serment de fidélité que nous avions prêté à l'Empereur, mon état-major et moi nous nous empressons d'adhérer aux mesures prises par le nouveau Gouvernement.

» Mes principes sont invariables : je me dois à ma patrie avant tout, persuadé que le nouvel ordre des choses ne s'établit que pour son bonheur. Je prie V. A. S. de vouloir bien être l'organe de mes sentimens pour la chose publique, et de mon dévouement pour notre nouveau souverain.

» J'écris au ministre de la guerre, pour lui faire connaître la démarche que je fais, et qui est commune à tous les officiers qui composent mon état-major. Je prie en même temps M. le général Dupont de me transmettre des ordres.

» Je suis, avec le plus profond respect, etc.

» *Le général de division comte* HULLIN. »

Sans doute les officiers de l'état-major de Paris pouvaient parler de patrie et de dévouement pour le nouveau souverain ; mais Hullin !...... parler de dévouement au chef de la famille des Bourbons. Hélas!

il devait savoir que, dans sa position, il devait s'interdire la manifestation de pareils sentimens, pour ne point réveiller le souvenir affreux de cette fatale journée de Vincennes. Son dévouement pour le tyran lui a ôté pour jamais la faculté de prendre ostensiblement part au bonheur de la France ; il ne peut jouir, dans le nouvel ordre de choses, que de l'oubli du passé ; sentimens magnanimes, dignes à la fois d'un peuple généreux et des fils de saint Louis.

Adhésions motivées, et auxquelles on a applaudi.

Une infinité d'autres fonctionnaires et dignitaires de tous rangs, connus aussi par leur attachement au Gouvernement impérial jusqu'au moment de sa dissolution, c'est-à-dire, jusqu'au 11 avril, jour où l'abdication absolue de Buonaparte fut publiée officiellement, alors se trouvant dégagés de tout scrupule et de tout serment envers Napoléon, firent parvenir au Gouvernement provisoire leur adhésion; quelques-uns ne balancèrent même pas à énoncer que les motifs de leur adhésion tardive étaient la foi jurée à Napoléon.... La conduite antérieure de tous ceux qui avaient su allier leur devoir avec l'attachement au Gouvernement impérial, sans être de vils instrumens entre les mains du tyran, ne donna que plus de relief à leur dévouement actuel pour la dynastie des Bourbons.

Ainsi on trouva tout naturel que le prince Berthier, qui avait été constamment le compagnon d'armes de Napoléon, et son camarade de fortune, n'envoyât son adhésion qu'après la manifestation officielle de l'abdication de l'Empereur. La saine partie du peuple applaudit à cet acte, ainsi conçu :

« L'armée, essentiellement obéissante, n'a pas » délibéré ; elle a manifesté son adhésion, quand son » devoir le lui a permis. Fidelle à ses sermens, l'armée » sera fidelle au prince que la nation française appelle » au trône de ses ancêtres. J'adhère pour moi et pour » mon état-major aux actes du Sénat et du Gouver- » nement provisoire.

» Signé Alexandre. — *11 avril. A Fontai-* » *nebleau.* »

C'était le langage que devait tenir le major-général de l'armée impériale, le bras droit du général Buonaparte ; mais on se rappelait que toujours il avait été dans le chemin de l'honneur ; que sans lui ce général se serait livré à des barbaries dignes d'un Corse ; qu'il avait sauvé la vie à de braves officiers, que, sur des apparences de culpabilité, Buonaparte aurait fait fusiller impitoyablement. On savait, enfin, que Buonaparte n'osait pas être corse en sa présence, et qu'il faisait tout son possible pour lui inspirer des sentimens dignes d'un empereur des Français.

Le public sensé applaudit également à l'adhésion du duc de Feltre, ministre de la guerre, connu pour

avoir la confiance de Napoléon, et qui, avant d'être appelé au ministère, avait rempli, à la satisfaction générale, des missions importantes et délicates. Voici comme il motive son adhésion, adressée au prince de Bénévent :

« Monseigneur,

« Les actes mêmes du chef du Gouvernement qui
» vient de finir, m'ayant dégagé de tout ce que j'avais
» considéré comme devoir envers lui et envers sa
» famille, j'use de la liberté qu'un si grand évé-
» nement vient de me rendre, pour remettre, entre
» les mains de V. A. S. et du Gouvernement provi-
» soire, la promesse d'être fidèle au Roi Louis-
» Stanislas-Xavier et à son auguste famille. J'adhère
» également à la nouvelle constitution décrétée par
» le Sénat, le 6 avril de cette année.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Sauf le dernier paragraphe, qui est au-dessous d'un homme éclairé, tout dans cet acte respire la noblesse des sentimens dont le général Clarque a toujours fait profession.

L'adhésion du prince d'Esling, gouverneur de Toulon, et commandant en chef une de nos armées, est conçue en d'autres termes, mais elle respire les mêmes sentimens, et elle coïncide, pour le temps, à celles que l'on vient de lire, quoiqu'elle parvint plus tard, à cause de la distance des lieux.

Celle du maréchal Moncey est datée de Fontaine-

bleau, le 11 avril; il annonce en outre l'adhésion de la gendarmerie réunie dans cette ville.

L'adhésion du maréchal Magdonald est remarquable par sa franchise et son laconisme. La voici :

Le maréchal duc de Tarente, à M. le général Dupont, commissaire du Gouvernement provisoire au département de la guerre.

M. le général, maintenant que je suis délié de mes sermens, et dégagé de mes devoirs envers l'empereur Napoléon, j'ai l'honneur de vous annoncer que j'adhère et me réunis à la majorité du vœu national, qui rappelle au trône de France la dynastie des Bourbons.

Le duc de Trévise n'avait pas cru devoir attendre jusqu'au 11 pour donner son adhésion : elle parvint au ministre de la guerre le 8. Elle était souscrite par beaucoup d'officiers de la vieille et de la jeune garde, et annonçait l'adhésion des soldats. Enfin, les adhésions de ce genre se multiplièrent au point, qu'il fut impossible de pouvoir les insérer entièrement dans le journal officiel, et que l'on fut obligé de désigner seulement les noms des braves militaires adhérans au nouvel ordre de choses; plus de la moitié de cette feuille en était journellement remplie.

D'un autre côté, ceux de nos généraux que des manœuvres abominables de certains agens dévoués au

tyran, lors même qu'il avait cette idée d'être une puissance, avaient privés de toute communication avec la capitale, faisaient militairement tout ce qui était en eux pour arrêter l'effusion du sang. Ne connaissant ce qui se passait à Paris que par l'organe des généraux ennemis, ils ne devaient accorder à leur récit qu'une confiance limitée; cependant ils concluaient des armistices, en attendant avec la plus grande impatience la confirmation officielle des événemens. C'est donc sur ces vils agens, vrais ennemis de la patrie, que retombe tout le sang humain versé dans des combats opiniâtres, dès-lors sans but et sans motif. *Monstres* qui vous êtes ainsi joués de la vie des hommes, je pourrais ici vous signaler; ce serait même un devoir de le faire; mais la cause de la patrie est trop belle pour employer la vengeance; la patrie vous punit par un mépris éternel et par l'oubli du passé. Je dois donc me conformer à la magnanimité de ses intentions, et ne point vous nommer ici.

Entrée de MONSIEUR *dans Paris.*

C'est dans cet état de choses, au milieu des adhésions, des félicitations de tous genres, que le Gouvernement provisoire annonce que MONSIEUR, frère du Roi, lieutenant-général du Royaume, fera son entrée dans Paris le 12 avril.

Dès le matin de ce jour, si ardemment attendu,

tout est en mouvement daus la capitale. Toute la population est debout ; beaucoup de monde se porte hors des barrières, pour jouir plutôt et plus longtemps de la vue et de la présence d'un des illustres rejetons du bon Henri ; un cortége nombreux et brillant va à sa rencontre. Tous les maréchaux présens, les officiers supérieurs, les états-majors et les gardes nationaux à cheval formaient ce cortége, aussi imposant par sa belle tenue, que charmant par la franche gaîté qui l'animait.

C'était un jour de fête, auquel tout le monde prenait part ; tous les cœurs étaient de la partie ; les grands communiquaient au peuple leur allégresse, et le peuple communiquait aux grands sa joie loyale et bruyante. Ces sentimens redoublent à la vue de ce prince, en uniforme de garde national, traversant à cheval les flots d'un peuple immense, qui ne se rassasie pas de le contempler. Les airs retentissent au loin des cris de *Vive le Roi! vive Monsieur! vivent les Bourbons!* L'enthousiasme était général, mais plus sensible encore parmi les personnes qui composaient l'escorte à cheval. Beaucoup d'entre eux avaient été électrisés par les premières paroles de MONSIEUR, qui avait dit avec effusion de cœur : « Qu'il est doux pour moi d'entrer dans la capitale, comme précurseur de la paix générale! l'empereur d'Autriche m'a fait présent d'une cocarde blanche. » L'enthousiasme fut alors à son comble parmi les cavaliers, et gagna de

proche en proche tous les spectateurs. Ce prince lui-même manifestait son allégresse et sa satisfaction d'une manière si agréable et si touchante, que tout le long de la route, on criait généralement et de bon cœur : *Vive le Roi ! vive Monsieur ! vivent les Bourbons !*

MONSIEUR est complimenté à la barrière par le prince de Bénévent ; il répond :

« Messieurs les membres du Gouvernement provi-
» soire, je vous remercie de ce que vous avez fait
» pour notre patrie ; j'éprouve une émotion qui m'em-
» pêche d'exprimer tout ce que je ressens ; plus de
» divisions, la paix et la France. Je la revois enfin et
» rien n'y est changé, si ce n'est qu'il s'y trouve un
» français de plus. »

Cette finale est digne d'un des petits-fils de Henri IV, le bon Henri n'eût pas dit mieux. Partout le même accueil, partout le même enthousiasme accompagne MONSIEUR à travers d'une foule immense jusqu'à la Métropole, où il va se prosterner aux pieds des autels pour remercier Dieu d'un aussi heureux événement, et du temple il se perpétue avec la même ardeur jusqu'au palais des Tuileries.

La marche du cortége, quoiqu'agréable, avait été lente et pénible, au milieu d'une population grossie pour le moment de toute l'Europe en armes, qui avait partagé notre joie. Il était six heures du soir, lorsque MONSIEUR put rentrer dans ses appartemens. Une des personnes de sa suite lui dit alors : Monseigneur doit

être bien fatigué. Comment, reprit le prince, serais-je fatigué, un jour comme celui-ci, le premier jour de bonheur que j'ai éprouvé depuis vingt-cinq ans? Henri IV ne se serait pas exprimé autrement.

Continuation du Gouvernement provisoire, même après la nomination de MONSIEUR.

Le Gouvernement provisoire continue ses fonctions, sans la participation de MONSIEUR. La troupe de ligne et une grande partie de la garde nationale portaient encore la cocarde tricolore : par un arrêté du 13, la cocarde blanche est substituée à la tricolore.

Le 14, le Sénat, en corps, dans la persuasion intime où il est que les principes de la nouvelle Constitution sont dans le cœur de MONSIEUR, lui défère le titre de lieutenant-général du Royaume : le décret est conçu en ces termes :

« Le Sénat, délibérant sur la proposition du Gouvernement provisoire, après avoir entendu le rapport d'une commission spéciale de sept membres, décrète ce qui suit :

Le Sénat défère le Gouvernement provisoire de la France à S. A. R. Monseigneur le comte d'Artois, sous le titre de lieutenant-général du Royaume, en attendant que Louis-Stanislas-Xavier de France, appelé au trône des Français, *ait accepté la charte constitutionnelle*.

» Le

» Le Sénat arrête que le décret de ce jour (14 avril), concernant le Gouvernement provisoire de la France, sera présenté ce soir en corps à S. A. R. Monsieur le comte d'Artois. »

Le Sénat, comme l'on voit, persiste à s'arroger le droit de souveraineté. Il ne veut investir Louis-Stanislas-Xavier de France, du pouvoir suprême, que quand il aura accepté la charte constitutionnelle du 6 avril, en trente articles, dont le sixième surtout est le plus important, et dont il fait partie intégrante. Le Sénat croit, ou semble croire que Louis XVIII est un intrus auquel il a le droit de dire : Nous vous faisons Roi, à condition que nos places et nos dotations seront héréditaires de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, comme le trône. Il affecte d'oublier que la naissance donne à Louis-Stanislas des droits incontestables au sceptre de Saint-Louis : il affecte de croire, ou paraît vouloir faire croire que le peuple français, reprenant ses droits de souveraineté, a élu dans les assemblées primaires les différens membres dont le Sénat est composé, pour lui donner une constitution et élire un Roi. Certes la plupart des Sénateurs devaient se rendre assez de justice pour savoir que le peuple français ne les aurait pas députés pour remplir une mission aussi importante; s'il avait été convoqué à cet effet, il aurait choisi d'autres personnes que les fauteurs des levées, et les satellites du tyran.

Monseigneur le comte d'Artois, sans entrer dans

aucune discussion sur le prétendu droit du Sénat, répond avec sagesse :

Messieurs,

« J'ai pris connaissance de l'acte constitutionnel qui rappelle au trône de France le Roi, mon auguste frère ; je n'ai point reçu de lui le droit d'accepter la constitution ; mais je connais ses sentimens et ses principes, et je ne crains pas d'être désavoué en assurant en son nom qu'il en admettra les bases ».

MONSIEUR résume alors les articles de l'acte constitutionnel sur la liberté des consciences, sur la presse, sur le consentement libre de l'impôt, sur le maintien des pensions, des grades, des décorations ; et du droit accordé à tout français de parvenir aux places, sans autre distinction que les talens, et sur la représentation nationale ; mais passe sous silence les articles 6 et 29, et ajoute : « Voilà, ce me semble, Messieurs, les bases essentielles et nécessaires pour consacrer tous les droits, tracer tous les devoirs, assurer toutes les existences, et garantir notre avenir ».

Après quoi MONSIEUR a dit : « Je vous remercie, au nom de mon frère, de la part que vous avez eue au retour de notre Souverain légitime, et de ce que vous avez assuré par là le bonheur de la France, pour laquelle le Roi et toute sa famille sont prêts à sacrifier leur sang. Il ne peut y avoir parmi nous qu'un sentiment ; il ne faut plus se rappeler le passé ; nous ne devons plus former qu'un peuple de frères. Pendant le

temps que j'aurai entre les mains le pouvoir, temps qui, je l'espère, sera très-court, j'emploiera tous mes moyens à travailler au bonheur pnblic. »

Comme MONSIEUR sentait vraiment au fond de son ame les sentimens qu'il exprimait, il toucha les cœurs de ses auditeurs, et produisit la plus vive émotion, au point qu'un des membres du Sénat, s'abandonnant à l'élan de son amour pour les Bourbons, s'écria : C'est vraiment le fils de Henri IV.

« Son sang coule en effet dans mes veines, reprit » Monsieur ; je désirerais en avoir les talens, mais je » suis bien sûr d'avoir son cœur et son amour pour » les Français. »

Cette répartie en est une preuve incontestable ; c'est bien là le langage du franc Béarnais : il aurait répondu aussi aux députés des départemens, comme son petit-fils, lorsqu'ils se présentèrent devant lui le même jour 14 du mois :

« Nous sommes tous Français ; nous sommes frères, leur dit-il. Le Roi va arriver au milieu de nous ; son seul bonheur sera d'assurer la prospérité de la France, et de faire oublier tous les maux passés ; ne songeons plus qu'à l'avenir. Je vous félicite, MM. du Corps-législatif, de votre courageuse résistance à la tyrannie, dans un moment où il y avait un grand danger. Enfin, nous voilà tous français.

Les discours, les réparties de MONSIEUR, où res-

pirent la franchise et la loyauté du bon Henri, faisaient revivre la bonne opinion qu'on avait conçue de lui dans sa jeunesse. On voyait avec plaisir que son caractère et ses sentimens étaient toujours les mêmes, et qu'il avait acquis de plus, à l'école du malheur, ce qui pouvait lui manquer pour ressembler entièrement à son illustre aïeul.

Quoique MONSIEUR fût reconnu comme lieutenant-général, le Gouvernement provisoire était encore en fonctions le 15, jour de l'arrivée de S. M. l'empereur d'Autriche.

A la vue et à la présence du père de Marie-Louise dans la capitale, les observateurs ne peuvent s'empêcher de se replier sur le passé; on fait des rapprochemens pour tâcher de deviner la vérité. On se demande quel est l'incident dont a voulu parler le maréchal Ney, lorsqu'il négociait auprès d'Alexandre pour les intérêts de la Régente et de son fils; on croit avoir deviné juste en rappelant le présent de la cocarde blanche envoyée par l'empereur d'Autriche; mais comment accorder cette détermination tardive de François II, avec la proclamation d'Alexandre, qui, dès le premier jour de son arrivée, avait déclaré tant en son nom qu'en celui des souverains alliés, qu'il ne traiterait plus avec Napoléon, ni avec qui que ce soit de sa famille? Cette volonté d'Alexandre, manifestée officiellement à toutes les nations, implique contradiction avec la lettre de M. le maréchal

Ney, datée de Fontainebleau le 5 avril, onze heures du soir, et dont voici les dispositions :

« Monseigneur (le prince de Bénévent), je me suis rendu hier à Paris avec M. le maréchal duc de Tarente, et M. le duc de Vicence, comme chargé de pleins pouvoirs pour défendre près de S. M. l'empereur Alexandre les intérêts de *la dynastie de l'empereur Napoléon ;* un *événement imprévu* ayant tout à coup arrêté les négociations, qui cependant semblaient promettre les plus heureux résultats, je vis dès-lors que, pour éviter à notre chère patrie les maux affreux d'une guerre civile, il ne restait plus aux Français qu'à embrasser entièrement la cause de nos anciens rois, etc. »

Quel est donc cet événement imprévu? Ce ne peut être ni la déchéance prononcée le 2, ni l'abdication personnelle de Napoléon. Ces trois négociateurs en étaient instruits aussi bien que qui que ce soit, puisqu'on ne fait mention, dans la lettre, que des intérêts de la dynastie de Napoléon. La déchéance et l'abdication étaient donc choses convenues et arrêtées; c'est donc une énigme qui, à la vérité, n'en est pas une pour tout le monde, et que le temps nous révélera : en attendant, abandonnons aux observateurs le soin de hasarder des conjectures, et de dire, les uns que cet événement imprévu n'était pas autre chose que l'équipée de Napoléon, qui, pendant qu'on négociait à Paris pour sa dynastie, voulut faire marcher son

armée sur Paris, et l'instant d'après sur la Loire. Ils appuient cette opinion sur la dépêche de Buonaparte à ses frères, dépêche qu'ils reçurent à Orléans, le 4 au soir (*Voy.* la Régence); les autres prétendent que ce fut d'après une note officielle du cabinet britannique, que les négociations échouèrent sans ressource, et que c'est d'après cela que S. M. l'Empereur d'Autriche renonça entièrement à défendre les intérêts de son petit-fils, et envoya la cocarde blanche à monseigneur le comte d'Artois. On pourrait faire mille et une conjectures de ce genre, et ne pas approcher de la vérité. Notre but n'étant pas de conjecturer, revenons à la réalité des faits, et au gouvernement de monseigneur le comte d'Artois.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE

De Monseigneur le Comte d'Artois, MONSIEUR, frère du Roi, Lieutenant-Général du Royaume.

Le premier soin de Monsieur, fût de créer son conseil d'état; en conséquence il nomma, le 16 avril, pour membre du conseil d'état provisoire, M. le prince de Bénévent, M. le duc de Conegliano, maréchal de France, le duc de Reggio, maréchal de France, le comte de Jaucourt, sénateur, le général comte Beurnonville, sénateur, l'abbé de Montesquiou, le général Dessolle.

Le même jour, Monsieur révoqua toutes les commissions particulières données par lui, au nom du Roi, voulant que toutes les affaires fussent traitées par les magistrats, ou les administrateurs, dans le ressort desquelles elles se trouvaient. Ces commissions antérieures à l'ordre actuel des choses, étaient des rouages inutiles dans un gouvernement régulier, mais étaient une preuve d'un grand dévouement, dans ceux qui s'en chargeaient, puisqu'ils risquaient d'être fusillés, s'ils avaient été découverts. Napoléon avait fait périr les braves militaires, pour avoir correspondu avec M. de Blacas.

Dès le 3 avril, Monsieur avait donné des preu-

ves de son existence politique, par une proclamation qui fit alors la plus vive impression, anéantit en quelque façon, le parti de Buonaparte, et fit revivre les justes prétentions et les droits des Bourbons au trône. L'influence de cette proclamation fut trop marquée pour ne pas mettre sous les yeux des lecteurs un acte aussi essentiel, qu'on peut regarder comme le prélude du gouvernement de MONSIEUR. Voici la proclamation telle quelle fut affichée à Paris.

» Nous, Charles-Philippe de France, Fils de France, MONSIEUR, Comte d'Artois, Lieutenant-Général du Royaume, à tous les Français, Salut :

» Français, le jour de votre délivrance approche; le frère de votre Roi est arrivé parmi vous; c'est au milieu de la France qu'il veut relever l'antique bannière des lis, et vous annoncer le retour des Bourbons et de la paix, sous un règne protecteur des lois et de la liberté publique.

» Plus de tyran, plus de guerre, plus de conscription, plus *de droits réunis*; qu'à la voix de votre Souverain, de votre père, vos malheurs soient effacés par l'espérance, vos erreurs par l'oubli, vos dissentions par l'union, dont il veut être le gage.

» Les promesses qu'il vous renouvelle solennellement aujourd'hui, il brûle de les accomplir et de signaler, par son amour et ses bienfaits, le moment fortuné qui, en lui ramenant ses sujets, va le rendre à ses enfans. » *Signé*, CHARLES-PHILIPPE, etc.

Quel heureux avenir va se développer pour les Fran-

çais, se disait-on les uns aux autres, en lisant cette proclamation. Plus de tyran, plus de guerre, plus de conscription; ces trois premières propositions étaient plus que suffisantes pour entraîner tous les cœurs, sans avoir recours à la quatrième dont le sens est outré, ou la rédaction irréfléchie. En effet, personne parmi la saine partie de la nation, n'a prétendu s'affranchir entièrement de l'impôt indirect; mais tous les Français ont toujours voulu, veulent et voudront ne point être assujettis à des visites domiciliaires, ni être tributaires d'une nuée de commis avides, dont on pourrait employer plus utilement les talens et l'industrie, soit dans l'agriculture, soit dans le commerce, soit dans les arts et métiers, soit dans l'art militaire, sans en faire dans la société une classe de vampires, exécrés de tout le monde. Aussi, interprétant le quatrième article, comme il l'a été depuis, chacun se disait, la chûte de Buonaparte est le terme de la guerre et de la conscription; ces trois fléaux sont une conséquence l'un de l'autre, et doivent disparaître simultanément; le rappel des Bourbons en est un gage certain. Fut-il jamais garantie plus sûre et plus tranquillisante que celle que nous donne un des descendans de Saint Louis, et un des petits-fils du bon Henri. C'est le précurseur de notre monarque, dont il est l'organe, et qui crie à tous les Français: je suis venu pour préparer la voie du Seigneur; le bon pasteur suit mes pas; les brebis ne seront plus à la discrétion d'un mercenaire étranger; ce barbare qui se faisait un plaisir

de nous induire dans la voie de perdition, va devenir l'objet de la vengeance céleste, et faire place au bon pasteur qui nous conduira toujours, comme ses bons ayeux, dans la voie du bonheur et du salut. Saint Louis dont il est l'auguste héritier, lui inspirera toujours, du haut des cieux, des sentimens paternels pour les Français.

La faulx tranchante de la mort ne se promenera plus annuellement sur chaque génération française, parvenue à sa dix-huitième année, pour moissonner cent cinquante mille jeunes gens, la fleur et l'espoir de la patrie; on n'entendra plus des mères maudire leur fécondité; on n'entendra plus ces cris plaintifs, ces lamentations déchirantes, dont les airs retentissaient de tous les côtés de la France, lors du départ de ces victimes malheureuses. Elle a cessé pour jamais cette fabrique de lois draconiques, qui émanaient, à chaque levée, des bureaux de la conscription; on ne verra plus ces agens fameux, ... mais ne nommons personne, à tout péché miséricorde, déjà l'un d'eux a fait retourner son habit, depuis l'arrivée des Bourbons, ne paraît plus en public avec les insignia des rois Napoléonistes; on n'entendra plus les grands faiseurs de ces bureaux, jacobins forcenés, se vanter d'avoir fait rejoindre chaque année plus de vingt mille jeunes gens au-delà du continent. Désormais on n'employera plus le leure mensonger de l'honneur, pour forcer la paternité jusque dans ses retranchemens : les chefs de nos bonnes familles, après avoir racheté leurs enfans

au poids de l'or, ne seront plus contraints d'en armer, et monter au moins dix mille, sous le nom imposant de garde d'honneur, mais dans la réalité pour grossir la cavalerie, et les exposer au feu, sans attendre qu'ils fussent formés. Les faits ne l'ont que trop prouvée cette vérité, puisque la plupart sont péris dans les deux dernières campagnes, victimes de leur inexpérience, de leur bravoure, ou de la lâche atrocité de Napoléon. Quelles étaient donc les lois de la conscription, pour produire des effets aussi funestes que désastreux. Je vais essayer d'en donner une idée.

Idée des lois de conscription.

La législation de la conscription était un code bien plus barbare que le code noir. C'était une monstruosité au milieu de nos autres codes. Grace à ceux-ci, le peuple français était en harmonie avec tous les peuples civilisés, et même sous beaucoup de rapports, pouvait leur servir de modèle ; mais sous le rapport de la conscription, nous heurtions tous les usages reçus ; nos institutions étaient celles d'une horde de sauvages, qui ne s'occupent que de guerres et de brigandages ; nous semblions faire rétrograder la civilisation. Passons au fait pour rendre la chose plus sensible.

Un père de famille qui avait le malheur d'avoir un fils aveugle, ou cul-de-jatte, était obligé de payer une indemnité proportionnée à ses impôts, quand cet être malheureux parvenait à l'âge de la conscription.

La loi punissait donc le père d'avoir un tel fils ; la patrie de Napoléon voulait donc un enfant bien constitué, sans quoi il fallait la dédommager en argent. La loi et la patrie de Buonaparte, foulant aux pieds l'humanité, tendaient donc visiblement à établir l'exposition des enfans nés défectueux.

C'étaient des êtres plus qu'inutiles, puisqu'ils étaient doublement à charge. Donc il fallait s'en défaire sans commisération, et les exposer l'instant d'après leur naissance. Le Code criminel, disait-on, a prévu une telle atrocité, et punit de mort quiconque, s'en rend coupable. Pourquoi punir d'un côté ce que vous obligez à faire de l'autre, et mettre l'homme éternellement aux prises avec les devoirs de la nature et ses intérêts. C'est chercher à le rendre criminel. Votre législation de la conscription est donc une monstruosité.

Ce n'est pas tout : suivons. Il prend fantaisie à un jeune homme, pour des raisons quelconques, de quitter la maison paternelle. Le père est lui-même sensiblement affligé de l'absence de son fils ; il ignore absolument ce qu'il est devenu. Qu'importe l'affliction du père ; son fils parvient à l'âge de la conscription, il faut qu'il le représente, sans quoi il faut qu'il paye une indemnité. Faute de payement, il sera poursuivi sans miséricorde, et plus rigoureusement que pour les impôts ordinaires ; s'il a du bien fonds, on en vendra une partie, ou le tout, si cela est nécessaire ; on vendra même sa cabane et son grabat ; il ira sous un autre climat mendier son pain avec le reste de sa

famille. Il en est de même pour les pères dont les enfans désertent, ou ne rejoignent pas. Si les absens, les réfractaires, les déserteurs sont orphelins, on tombe sur leurs tuteurs. S'ils n'en ont pas, on s'en prend aux plus proches parens. Ainsi l'on rend responsables les pères, mères, tuteurs et parens, des délits qui leur sont étrangers. L'on fait donc sciemment, et par le canal des tribunaux, une injustice abominable; l'on heurte donc les usages reçus, même chez les barbares, chez qui les fautes, et par conséquent les peines sont personnelles. Donc la législation de la conscription est une monstruosité.

Plus de dix mille familles avaient été victimes de cette législation monstrueuse. Réduites à la dernière extrémité, elles attestaient, en demandant vengeance au ciel et à la terre, que le règne de Napoléon était plus terrible que celui de Néron et de Caligula. Aux plaintes, aux lamentations de ces malheureux, se joignaient les cris du désespoir des mères. Les campagnes étaient désertes; on ne voyait plus, dans les champs et dans nos hameaux, que des femmes, des enfans, et des vieillards courbés sous le poids des années, traîner péniblement un sillon, ensemencer et moissonner comme ils pouvaient, pour soutenir leur frêle existence, et attendre qu'il plût au ciel de ne plus appesantir sur la France son bras vengeur, et de la débarrasser enfin du tyran qui dévorait ses habitans.

La postérité pourra-t-elle jamais croire que, dans cet état des choses, il y ait eu des hommes assez dé-

hontés pour dire et soutenir que ces plaintes n'étaient pas fondées ; que la conscription, loin d'être préjudiciable à la population, la favorisait, et qu'il s'était fait plus de mariages en France que jamais avant la conscription. Eh bien! que la postérité en doute ou non, il n'en est pas moins vrai qu'elle pourra se convaincre, en lisant les discours de M. Montalivet, ministre de l'intérieur, et de M. le comte Regnault, que notre population était plus florissante que jamais ; et comme, sans l'énoncer, ils savaient très-bien que toutes nos guerres avaient fait perdre à la France plus de cinq à six millions de Français, ils comptaient pour rien cette petite bagatelle. Par une conséquence tirée des prémisses, il s'ensuivait que, plus nous perdions d'hommes, plus la France était peuplée.

En conséquence de cette vérité, dont le Sénat était bien pénétré, il rendit un sénatus-consulte pour mettre toute la population, depuis dix-huit ans jusqu'à soixante, à la disposition du grand Napoléon. On fit revivre, pour donner plus de force à cet appel, le mot antique *ban*, dont on ne connaissait presque plus la valeur, tombé en désuétude depuis les guerres désastreuses des dernières années de Louis XIV, déterminé à convoquer l'arrière-ban de sa noblesse, et à périr avec elle, plutôt que de consentir à faire une paix honteuse. L'excuse de ce monarque était dans la nécessité de prendre une pareille mesure pour l'honneur de la nation, qu'on voulait humilier ; mais, malgré tout, il n'appelait aux armes que la partie de

la nation destinée aux armes. C'était un autre Léonidas qui voulait se sacrifier avec ses Spartiates pour le salut de la commune patrie. Buonaparte, au contraire, ne pensait qu'à satisfaire son ambition, à exécuter ses projets gigantesques. Peu lui importait que la France eût ou non la population nécessaire à l'industrie et à l'agriculture ; il fallait que tout ce qui était en état de porter les armes, vînt se ranger sous ses drapeaux, et contribuât à répandre la terreur de son nom jusque chez les Scythes, dont il projetait de traverser en conquérant les vastes solitudes, pour s'assurer de la conquête des Indes; conquête d'autant plus importante, qu'il terrasserait par-là la puissance anglaise, et anéantirait son commerce.

Tels étaient pourtant les projets de Napoléon. Ils n'étaient, nous a-t-il dit, avec hardiesse, dans une de ses dernières communications, ni au-dessus de moi, ni de la France. J'en appelle au jugement de la postérité pour prononcer sur cette question. Il voulait donc, comme on voit, faire usage de toute la population que le Sénat avait mise à sa disposition. La perte consécutive de deux grandes armées dans les campagnes de 1812 et 1813 pouvait, suivant lui, facilement se réparer au moyen de la levée des bans. Malheureusement on ne voulut pas l'écouter. La malignité avait publié que la première était périe de froid et de misère dans les climats glacés de la Moscovie, et qu'il avait fait sauter en l'air une grande partie de la seconde.

Ces bruits étaient de nature à contrarier ses plans, surtout chez un *peuple raisonneur*, sans quoi il aurait pu entraîner avec lui toute la population que son Sénat lui avait vouée; et quand, par une suite de combinaisons aussi folles que celles qu'il avait formées antérieurement, les bans seraient péris les uns après les autres, le pis qui pouvait lui arriver, c'était d'établir en France le règne des Amazones. Il aurait toujours eu la gloire de faire quelque chose d'extraordinaire, et d'établir en Europe un empire unique dans son genre, et de résoudre un problème historique, celui de la possibilité d'un gouvernement uniquement composé de femmes. Jamais, dira-t-on, Buonaparte n'eut de pareils projets. Je ne prétends pas qu'il en ait jamais manifesté l'idée; au reste, elle n'est pas plus folle que sa guerre *politique* de Russie. Quoi qu'il en soit, ses mesures et ses démarches nous conduisaient rapidement à la dépopulation de la France. Il n'a pas tenu ni à lui ni au Sénat que cela n'arrivât. Si le mépris qu'on avait pour l'un et l'horreur qu'on éprouvait pour l'autre n'eussent pas armé la nation d'une force d'inertie qui fit échouer les projets extravagans de Buonaparte, il ne serait resté en France que des femmes, et quelques sénateurs octogénaires pour complimenter la reine des amazones.

Bons effets de la proclamation.

L'amour naturel des Français pour la dynastie des

Bourbons,

Bourbons, n'avait pas besoin d'être provoqué pour se manifester. Ils en avaient donné une preuve éclatante le jour même de l'entrée des souverains alliés, trois jours avant de connaître la proclamation de MONSIEUR; mais elle produisit cependant le plus grand effet, parce qu'elle était le premier acte ostensible de la présence de MONSIEUR en France; parce qu'elle était toute paternelle; qu'on y reconnaissait le langage du bon Henri, qui, après toutes ses angoisses, se fit un devoir de jeter un voile sur le passé; enfin, parce qu'elle tranquillisait de plus en plus sur les intentions des souverains alliés, et dissipait les doutes de cette classe d'hommes temporisateurs, qui, trop souvent trompés par les méchans, ne s'en rapportent jamais qu'à l'évidence des faits.

L'aversion générale contre Buonaparte, regardé comme un antropophage qui voulait dévorer le reste de la population française, faisait ressortir davantage les sentimens contraires, contrastant d'une manière étrange avec les douces impressions, les effets salutaires de la proclamation de Monsieur, joints aux sentimens naturels des Français pour leurs légitimes souverains, c'est-à-dire, l'affection, l'amour et la tendresse, causes réelles, qui contribuèrent à rendre l'entrée de Monsieur dans la capitale, la plus belle et la plus remarquable qu'on ait jamais vue, non pas par la pompe et par l'éclat, mais par l'effusion des sentimens réciproques du peuple et du prince.

Si à tout cela on réunit la persuasion intime de la majorité des Français, que le rappel des Bourbons au trône et leur présence en France était le vrai topique pour les maux présens et le gage certain de la paix du monde, certes on peut assurer hardiment que c'était là le mobile et la cause souveraine de la satisfaction générale. Aussi les adresses, les adhésions, étaient plus nombreuses que jamais. Le lieutenant-général du royaume était obligé de consacrer une partie de ses journées à recevoir les différentes députations des villes, qui s'empressaient de lui présenter l'hommage respectueux de leur dévouement. Tous les cœurs voulaient s'épancher dans le sein de Monsieur, frère du Roi. C'était un élan général, c'était une levée en masse de la grande famille française, qui célébrant sa réunion à l'auguste famille de ses rois, manifestait de mille manières au frère de Louis XVIII, ses transports de joie de le voir dans la capitale, et ses désirs brûlans d'y voir bientôt l'auguste chef des deux familles.

Effets sinistres de l'interruption des communications.

Ces élans, ces empressemens, avaient été comprimés sur les bords de la Garonne ainsi que sur ceux de la Loire. Les mesures machiavéliques du ministre de la police et de ses infames agens, avaient inter-

cepté toutes les communications dans cette partie de la France. Notre armée du sud-ouest ne connaissait, le 10 avril, rien de ce qui s'était passé à Paris depuis le 30 mars. Ignorant, ainsi que son corps d'armée, le nouvel ordre des choses, à la journée du 10 avril, le maréchal Soult s'était couvert de gloire ; mais la valeur française avait été obligée de céder à des forces égales en courage et supérieures en nombre, commandées par lord Wellington. Les Français avaient été forcés de se replier sur Toulouse. Le maréchal Soult était déterminé à s'ensevelir sous les ruines de cette antique cité. Toute la population était le lendemain 11, dans cette consternation naturelle à des hommes qui voyaient, de leurs demeures, une armée ennemie occuper à l'extérieur des positions qui la mettaient à même de s'emparer de la place quand elle voudrait. Ce qui redoublait encore la terreur des habitans, c'était la certitude du succès de l'ennemi, trop supérieur en nombre pour ne pas être vainqueur, malgré les efforts et la bravoure du général français et de son armée.

Heureusement cet intrépide guerrier obéit à la voix de l'humanité et de la raison : il évacua la ville dans la nuit du 11, et le lendemain 12, les Toulousains furent rendus à la liberté, puisque ce jour-là même ils crièrent vive le Roi ! vivent les Bourbons ! vivent les enfans de Henri IV ! on arbora la cocarde blanche, et le peuple, précédé du corps municipal, un dra-

peau blanc à la main, implora la protection du vainqueur, qui, fidèle à la devise des alliés : (Ce n'est pas à la nation française que nous faisons la guerre,) les accueillit avec la bonté et la cordialité d'un allié sincère et véritable. Ainsi, Toulouse dut son salut à d'heureuses circonstances; mais il n'a pas tenu à Savary et à ses agens qu'elle ne fût livrée au pillage, et à tous les fléaux d'une place prise d'assaut.

Par suite des infernales menées de cette même police, la ville de Bordeaux, le 11 avril, gémissait encore sous l'oppression, et ses habitans n'osaient se livrer aux élans de leurs cœurs; la population était livrée à elle-même, sans tribunaux, sans administration, sans garnison, sans défense; le maire et ses adjoints, étaient les seuls magistrats qui étaient restés à leur poste. Sur le maire seul, reposait le maintien de l'ordre de cette grande cité, le salut de ses habitans, et l'honneur du nom bordelais. A l'approche de l'armée anglaise, M. le comte de Lynch, ce digne maire, accompagné de ses adjoints, marche sans balancer à la rencontre des Anglais, et annonce avec une noble assurance, au maréchal de Bereford, leur commandant, qu'il allait entrer dans une ville amie et soumise à Louis XVIII, et pour l'en convaincre d'une manière indubitable, il arbore sur-le-champ, le premier, la cocarde blanche, et se ceint d'une écharpe de la même couleur. Cet exemple est suivi avec une rapidité incroyable. Le drapeau blanc flotte bientôt sur la principale porte de l'hôtel de ville, et les airs re-

tentissent des cris de vive le Roi ! L'arrivée du prince d'Angoulême couronna une si belle journée. La présence de ce prince qui figurait depuis long-temps avec honneur dans les rangs des alliés, avait rassuré toutes les contrées au-delà de la Garonne, et était un gage assuré des bonnes intentions des armées combinées, et changea la joie des Bordelais en délire.

Bordeaux n'avait certainement pas encouru les mêmes dangers que Toulouse, parce que cette première place était sans force armée; mais l'une et l'autre ville avaient essuyé la même oppression et avaient été livrées à la même incertitude sur les grands événemens de la capitale. C'était la même tyrannie qui s'était appesantie sur l'une et l'autre cité, et sur toutes les autres villes de ces contrées, en-deçà et au-delà de la Charente. Ainsi, c'est à Savary et à ses agens à qui l'on doit attribuer l'effusion du sang humain répandu dans la journée du 10, et tous les malheurs qui ont affligé les peuples de ces vastes contrées. Ces vils suppôts du despotisme se montrèrent mille fois plus barbares que le tyran qu'ils servaient, puisque Buonaparte, dans ses derniers momens, avait écouté la voix de l'humanité, et avait voulu épargner à la patrie les horreurs d'une guerre civile.

Les adhésibns se multiplient ; mesures et proclamations de quelques généraux

De tous les points de la France, à mesure que les

entraves avaient cessé, affluaient les mêmes adhésions; c'était partout une explosion générale des cris de *Vivent les Bourbons!* Aussi, les généraux de nos places les plus importantes se déterminèrent-ils à faire, en conséquence de la manifestation du vœu national, des proclamations aux troupes qu'ils avaient sous leurs ordres. Le gouverneur d'Anvers tint aux soldats français le langage qu'il devait en pareilles circonstances; il s'expliqua ainsi :

PROCLAMATION.

« Soldats,

» Aucun doute raisonnable ne pouvant plus s'élever sur le vœu de la nation française, en faveur de la dynastie des Bourbons, ce serait nous mettre en révolte contre l'autorité légitime, que de différer plus long-temps à la reconnaître. Nous avons pu, nous avons dû nous assurer que le peuple français ne recevait cette grande loi que de lui-même. Un Gouvernement établi dans une ville occupée par des armées étrangères, avec lesquelles il n'existe encore aucun traité de paix, a dû quelque temps vous inspirer des craintes sur la liberté de ses délibérations : ces craintes sont dissipées par le vœu unanime des villes éloignées du théâtre de la guerre. Honneur à ceux qui ont su réprimer dans leur élan un zèle indiscret, qui

eût pu compromettre la discipline et la sûreté du dépôt qui nous est confié! L'avénement du nouveau Roi au trône de ses ancêtres, sera bien plus glorieux appelé par l'amour des peuples, que par la terreur des armes.

» *Nous, gouverneur de la place d'Anvers, généraux, officiers de tous grades, sous-officiers de mer, déclarons adhérer, purement et sans restriction, aux actes du Sénat-Conservateur, du Corps-Législatif et du Gouvernement provisoire, en date des 1er., 2 et 3 du présent mois; de plus, nous jurons tous de conserver et défendre cette place jusqu'à la dernière extrémité, au nom de Louis XVIII.*

» M. le général de division commandant d'armes, M. le vice-amiral commandant l'escadre de l'Escaut, et M. le préfet maritime d'Anvers, devront faire lire demain à chacun des corps qui se trouvent sous leurs ordres immédiats, le présent acte d'adhésion; et dimanche prochain, à la parade, tous les militaires devront paraître en cocarde blanche.

Le général de division gouverneur,

CARNOT.

Anvers, le 18 avril.

Cette proclamation fit sur la force armée toute l'impression qu'elle devait produire, et la garnison était disposée à défendre vaillamment le dépôt sacré qui lui avait été confié.

Le commandant de Lille avait été contraint de faire une proclamation d'un autre genre. Au milieu du concert unanime et de la réunion des cœurs pour les Bourbons, au désagrément de la grande majorité des Lillois, qui brûlaient d'amour pour nos princes légitimes; des brouillons, des mauvais sujets, avaient cherché à exciter du trouble, à désorganiser l'armée. Le général en chef, comte Maison, crut qu'il était de son honneur de couper le mal dans sa racine. Il fit, en conséquence, publier la proclamation et l'ordre du jour dont la teneur suit:

PROCLAMATION.

» Soldats,

» On vous égare en vous portant à la désertion. Il n'y a que des lâches qui quittent leur poste et qui abandonnent des chefs estimables qui les ont toujours conduits au chemin de l'honneur.

» Soldats! croyez-en un homme qui aime votre gloire; vous courrez au déshonneur, si vous ne rentrez dans le devoir : apprêtez-vous à nous tuer tous tant que nous sommes ici d'officiers, plutôt qu'à nous le voir lâchement souffrir.

Habitans de Lille, qu'un si bon esprit anime et distingue en général, je sais que plusieurs d'entre vous ont favorisé la désertion; qu'ils ont excité de braves soldats, jusqu'ici l'honneur de leur patrie.

Que ceux qui ont été assez infames pour tenir une telle conduite, tremblent des résultats, et surtout craignent que je découvre leurs manœuvres perfides; je ferai fusiller, comme embaucheur, tout habitant reconnu pour avoir favorisé la désertion. Le Gouvernement provisoire et le Roi que la France entière vient de se donner, approuveront sûrement toutes les mesures propres à conserver des braves sous les drapeaux de la patrie.

Le général en chef,

Comte MAISON.

Lille, le 14 avril.

La conduite ferme et inébranlable du commandant et des officiers fit rentrer dans l'ordre les mutins, et sauva à cette portion de notre armée la honte d'avoir déserté la cause de la patrie. Cette effervescence militaire n'était nullement en harmonie avec l'opinion populaire; elle affligeait les bons citoyens, mais sans troubler néanmoins l'ordre ni la tranquillité générale. Malheureusement, cette boutade militaire s'était manifestée bien ailleurs qu'à Lille. Dans beaucoup d'endroits, où les différens corps de notre armée passaient; et même dans ceux où ils furent cantonnés, les soldats, en général, se croyaient en pays ennemi, et se comportaient à peu près comme des cosaques indisciplinés, sauf qu'ils étaient un peu plus polis. Beaucoup d'officiers même oubliaient qu'ils étaient en

France, et exigeaient des habitans bien au-delà de ce qu'ils auraient dû faire. La seule excuse passable que l'on puisse faire valoir en leur faveur, c'est qu'ils étaient sans solde et sans subsistance ; il fallait donc nécessairement qu'ils vécussent. Soit, cela est juste ; personne aussi ne se serait plaint, si la troupe n'avait exigé que le nécessaire. Un soldat, et qui dit soldat dit un maréchal, est tourmenté par la faim, il est sans argent ; qui que ce soit au monde ne peut se refuser à partager sa subsistance avec lui ; et tous les Français auraient exalté la conduite de notre armée, si beaucoup d'individus qui la composaient s'étaient contentés des mets servis sur la table de leurs hôtes ; mais ces Messieurs exigeaient une cuisine à part, non pas tous, mais particulièrement ceux qui, n'ayant d'autre mérite que la bravoure, se croyaient tout permis. Comme si la bravoure était une chose rare en France ; elle court les rues, pour me servir de l'expression du fameux capitaine Latour d'Auvergne, à un soldat brave, mais indiscipliné ; f....., c'est de la discipline qu'il faut, et je te punis pour avoir maraudé. Ce que ce brave général, qui, sous le titre modeste de capitaine, commandait nos armées en Espagne, disait alors, est parfaitement applicable à l'armée de Buonaparte. J'ai parlé plus haut de la cause de cette effervescence ; j'en ai indiqué, si je ne me trompe, la vraie source, quand j'ai dévoilé l'esprit qui régnait dans l'armée de Napoléon, à Fontainebleau, c'est-à-

dire, l'ambition démesurée de faire fortune et de parvenir aux premiers grades militaires.

Cette ambition est blâmable, j'en conviens; mais elle était en quelque façon autorisée par l'exemple. Jamais en France, même au temps de Charlemagne, la guerre n'avait produit des fortunes aussi colossales que du temps de Napoléon. Cette manière récente de guerroyer était donc toute autre que celle de nos ancêtres; en effet, depuis l'avénement de la branche des Bourbons au trône, et même antérieurement, les officiers français, à la tête desquels je mets ici les généraux, s'endettaient à l'armée, bien loin de s'enrichir. On ne pourrait guères citer dans les temps modernes, qu'un exemple d'un général, qui, suivant toutes les apparences, ne voulant pas se ruiner à la guerre, comme il était d'étiquette, fit bâtir à Paris un pavillon après la campagne d'Hanôvre. Cette bâtisse, qui n'a pourtant rien de merveilleux, construite après une campagne, parut si extraordinaire, qu'on prétendit que ce général n'avait pas été à l'abri de la tentation de l'or, et que depuis, malgré ce qu'il a pu faire, lui et ses descendans, ce pavillon a toujours porté le nom de Pavillon d'Hanôvre. Comme cette délicatesse de nos antiques guerriers était tournée en ridicule sous Buonaparte, et que nos jeunes gens voyaient une quantité prodigieuse, non de pavillons, mais de palais d'Hanôvre, ils se croyaient autorisés à marquer leur mécontentement de ce que le nouvel

ordre de choses menaçait de les priver du même avantage, comme tant d'autres de leurs amis, qui n'ont sur eux, disaient-ils, sous aucun rapport, la supériorité du mérite ; mais simplement la priorité du temps. Il ne tiendrait qu'à nous d'appuyer ce que nous venons de dire par des faits, et de nommer même les masques ; mais nous aimons mieux les laisser ignorés, attendu qu'ils n'ont été qu'égarés, et qu'ils vont rentrer à récipiscence, comme nous allons le voir incessamment, par l'influence du duc de Berry.

Arrrivée du duc de Berry ; son influence sur l'armée, ainsi que celle du duc d'Angoulême.

Quand le duc de Berry arriva le 21 mars à Paris, auprès de son auguste père, déjà l'autorité s'occupait de l'organisation de l'armée : déjà l'on travaillait efficacement à la rendre digne d'elle-même et de la France. Monsieur profita de la présence de son fils pour hâter ce grand œuvre ; le jeune prince y contribua puissamment. Quelques traits que nous allons rapporter entre mille en sont une preuve. Il se rend dans les différens cantonnemens, pour passer les troupes en revue et s'assurer de la disposition des esprits. Un jour, après avoir fait manœuvrer un corps, avec autant d'aisance qu'un vieux général, il passe dans les rangs, on crie vive l'Empereur ! « C'est par habitude, dit-il, mes enfans, que vous criez ainsi. »

On recommence les manœuvres et les soldats crient : vive le Roi ! vive le duc de Berry !

Une autre fois, un corps de cavalerie, à une revue, manifeste son mécontentement de ne recevoir ni solde, ni prêt, depuis un temps infini. Il harangue la troupe, fait sentir que cette position malheureuse de l'armée est due uniquement aux circonstances, et est antérieure au nouvel ordre des choses. Les murmures s'appaisent ; il fait manœuvrer ce corps ; il crie de bon cœur vive le Roi ! vivent les Bourbons ! à l'exception d'un officier, qui, à l'instant où sa compagnie défilait devant le prince, affecte de crier à ses oreilles, vive l'Empereur ! Le duc de Berry le fait sortir des rangs, et lui demande le motif de cette singularité. Il m'est dû quinze cents francs, dit brusquement le militaire ; je veux être payé. Le premier mobile d'un officier français doit être l'honneur et non l'intérêt, lui réplique fermement le prince ; puis lui paye sur le champ son arriéré et le licencie. Tout le corps applaudit, et les cris de vive le Roi ! redoublent.

Il se rend à Fontainebleau au milieu des régimens de la vieille et jeune garde, qui, jusqu'au dernier moment avaient donné des preuves d'attachement à Napoléon. Jugeant de leurs sentimens par les siens, il ne balance pas à s'abandonner au milieu d'eux à la plus grande sécurité. Il a raison ; ce sont des braves : leur attachement à leur ancien général, loin

d'être criminel, fait leur éloge, pourvu qu'il n'aille pas jusqu'à l'aveuglement de croire qu'ils doivent le préférer à leur patrie. Mais non, ils savent le terme où ils doivent s'arrêter; quand l'honneur et la patrie parlent, l'intérêt se taît; et, tout en donnant des larmes à leur ancien général, que la France a repoussé comme indigne d'elle, ils restent et resteront fidèles à leur patrie et au sang des Bourbons. Cette confiance du duc de Berry, produit le meilleur effet auprès de ces vieux fils de la victoire. On fait de grandes manœuvres, on fait une petite guerre. On lui donne une fête, un souper, un bal; tout se passe à la satisfaction des troupes et du prince, dont les oreilles entendent mille et mille fois crier de bon cœur vive le Roi! vivent les Bourbons! vive le duc de Berry!

Le duc d'Angoulême travaillait, de son côté, à réunir l'armée autour du trône des lis, et il obtenait, dans le midi de la France, auprès de l'armée, les mêmes succès, avec un peu moins de difficulté, parce que les soldats étaient plus éloignés du théâtre où Buonaparte avait terminé sa carrière politique, et avaient été, par conséquent, moins travaillés par la malveillance. Quand on n'exige du Français, citoyen ou soldat, que ce qui est conforme à la raison, à l'honneur et à la patrie, on est toujours sûr d'être écouté, quand même l'intérêt d'un grand nombre serait lésé. Or, les ducs d'Angoulême et de Berry ne

parlaient pas d'autre langage que celui-là aux soldats, et ils furent écoutés. Ainsi cette effervescence n'était, comme nous l'avons dit, qu'une boutade militaire, dont il ne reste déjà plus de trace dans les corps, mais seulement parmi les officiers qui ne sont pas en activité.

Ce mécontentement cédera aussi aux réflexions qu'ils doivent faire, que la patrie n'a plus besoin d'une armée aussi nombreuse, et que, par conséquent, il faut bien qu'il y ait des réformes et des retraites. Comme toute la France voit avec plaisir que l'autorité s'occupe du sort de tous les militaires, mais qu'on accorde des retraites ou des pensions proportionnées, non pas aux services rendus, mais aux ressources de l'Etat, presque tous finiront par être contens. Tant pis pour ceux qui continueront à faire les mutins ; ils seront honnis et méprisés de tout le monde et seront regardés comme de mauvais sujets.

Religion, humanité et justice de MONSIEUR.

Plein de sollicitude pour tout ce qui concerne la religion, l'humanité et la justice, MONSIEUR ordonne que le saint Père soit réintégré dans la possession de tous les objets sacrés et autres, qui lui avaient été enlevés lors de la translation de sa personne en France. MONSIEUR se fait un devoir de réparer les outrages exercés sur le père des fidèles, et qu'il a soufferts avec

une résignation inaltérable, parce qu'il les considérait sans doute comme une expiation de son inconséquente faiblesse à répandre le baume sacré sur l'usurpateur du trône de saint Louis. Le lieutenant-général donne aussi des ordres pour faire élargir tous les Allemands détenus dans les prisons par suite de désertion, et nomme des commissaires chargés d'aller dans les départemens pour faire casser toutes poursuites judiciaires, toutes détentions motivées sur faits de conscription et d'opinion; il donne à ces agens les pouvoirs nécessaires pour opérer le bien, arrêter le mal, éclairer les peuples, destituer provisoirement les fonctionnaires publics qui auraient abusé et abuseraient encore des circonstances pour s'opposer à l'établissement du nouvel ordre des choses.

Après avoir pris les mesures convenables pour faire rentrer l'impôt au Trésor public, le lieutenant-général s'empresse de faire payer un mois d'appointemens et de solde à toute l'armée; mais il a la sage précaution de faire mettre à l'ordre du jour qu'il sera passé des revues de rigueur, que les officiers et les hommes présens auront seuls droit au payement de leurs appointemens et de leur solde. En agissant ainsi, on détermina les officiers de tout grade à se rendre chacun dans leurs corps respectifs, et on débarrassa la capitale d'une foule de jeunes militaires de toutes armes, qui, n'ayant rien de mieux à faire, passaient leur temps au café, au jeu, aux tripots, se ruinaient,

s'endettaient,

s'endettaient, clabaudaient contre le nouvel ordre de choses, regrettaient, vantaient l'ancien Gouvernement, sans faire attention que la plupart d'entre eux auraient déjà cessé d'exister, si Buonaparte avait continué de les commander. Quoique ces clabauderies ne fissent aucune impression sur la masse du peuple, il était toujours très-utile d'en tarir la source, en renvoyant à leurs corps ces jeunes gens, pour y être utilisés et rentrer insensiblement dans l'ordre et la discipline.

Quand le lieutenant-général était obligé de nommer à des places vacantes, soit par démission, soit par destitution, il avait la plus scrupuleuse attention de ne choisir que des hommes intègres et jouissant d'une bonne réputation.

Par décret du 21, il nomme M. Royer-Colard, directeur de la librairie; M. Maxime Choiseuil, préfet de l'Eure, et M. de Ricé, préfet de l'Orne.

Convention préliminaire.

Tout en s'occupant des différentes branches de l'administration, comme le doit faire le chef d'un Gouvernement, c'est-à-dire, en laissant à chacun des ministres le soin des détails et de l'exécution, MONSIEUR travaillait à établir les bases préliminaires du traité de paix avec les alliés. Cette tâche, si on la considère sous ce vrai point de vue, était d'une diffi-

culté étonnante à remplir, et demandait peut-être plus de temps que celui qu'on a employé à la terminer.

D'un autre côté, il était très-urgent de faire cesser les charges énormes qui pesaient sur la France, de fixer les incertitudes sur notre sort futur, de faire évacuer notre territoire à un million d'homme armés, que les circonstances y avaient conduits pour abattre le tyran et l'oppresseur de l'Europe. Tout, dans le nouvel ordre de choses, se consolidait, se réorganisait; mais tout semblait marcher seulement d'après des garanties verbales; on en désirait d'écrites et d'officielles. Les plénipotentiaires des puissances respectives, dont le vœu sur ce point était conforme à celui du public, signèrent le 23 avril, et publièrent le 24, les conventions suivantes :

Paris, le 23 avril.

« Aujourd'hui ont été ratifiées par S. A. R. MONSIEUR, fils de France, frère du roi, lieutenant-général du royaume de France, des conventions avec chacune des hautes puissances alliées. En voici le texte :

Les puissances alliées, réunies dans l'intention de mettre un terme aux malheurs de l'Europe, et de fonder son repos sur une juste répartition de forces entre les Etats qui la composent, voulant donner à la France, revenue à un Gouvernement dont les princi-

pes offrent les garanties nécessaires pour le maintien de la paix, des preuves de leur désir de se placer avec elle dans les relations d'amitié ; voulant aussi faire jouir la France, autant que possible, d'avance, des bienfaits de la paix, même avant que toutes les dispositions en aient été arrêtées, ont résolu de procéder, conjointement avec S. A. R. MONSIEUR, fils de France, frère du Roi, lieutenant-général du royaume de France, à une suspension d'hostilités entre les forces respectives, et au rétablissement des rapports anciens d'amitié entr'elles.

S. A. R. MONSIEUR, fils de France, etc., etc., d'une part, et S. M., etc., etc., d'autre part, ont nommé en conséquence des plénipotentiaires pour convenir d'un acte, lequel, sans préjuger les dispositions de la paix, renferme les stipulations d'une suspension d'hostilités, et qui sera suivi, le plus tôt que faire se pourra, d'un traité de paix ; savoir :

(Désignation des hautes puissances contractantes et de leurs plénipotentiaires.)

Lesquels, après l'échange de leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivans :

ART. 1er. Toutes hostilités sur terre et sur mer sont et demeurent suspendues entre les puissances alliées et la France ; savoir : pour les armées de terre, aussitôt que les généraux commandant les armées françaises et places fortes auront fait connaître aux généraux commandant les troupes alliées qui leur

sont opposées, qu'ils ont reconnu l'autorité du lieutenant-général du royaume de France ; et, tant sur mer qu'à l'égard des places et stations maritimes, aussitôt que les flottes et ports du royaume de France, ou occupés par les troupes françaises, auront fait la même soumission.

2. Pour constater le rétablissement des rapports d'amitié entre les puissances alliées et la France, et, pour la faire jouir, autant que possible, d'avance, des avantages de la paix, les puissances alliées feront évacuer par leurs armées le territoire français, tel qu'il se trouvait le 1er. janvier 1792, à mesure que les places occupées encore hors de ces limites par les troupes françaises, seront évacuées et remises aux alliés.

3. Le lieutenant-général du royaume de France donnera en conséquence aux commandans de ces places l'ordre de les remettre dans les termes suivans ; savoir : les places situées sur le Rhin, non comprises dans les limites de la France, du 1er. janvier 1792 ; et celles entre le Rhin et ces mêmes limites, dans l'espace de dix jours, à dater de la signature du présent acte ; les places du Piémont et dans les autres parties de l'Italie qui appartenaient à la France, dans celui de quinze jours ; celles de l'Espagne, dans celui de vingt jours, et toutes les autres places sans exception, qui se trouvent occupées par les troupes françaises, de manière à ce que la remise totale puisse être ef-

fectuée jusqu'au 1er. juin prochain. Les garnisons de ces places sortiront avec armes et bagages, et les propriétés particulières des militaires et employés de tout grade; elles pourront emmener l'artillerie de campagne, dans la proportion de trois pièces par chaque millier d'hommes, les malades et blessés y compris.

La dotation des forteresses et tout ce qui n'est pas propriété particulière, demeurera et sera remis en entier aux alliés, sans qu'il puisse en être distrait aucun objet. Dans la dotation sont compris, non-seulement les dépôts d'artillerie et de munitions, mais encore toutes autres provisions de tout genre, ainsi que les archives, inventaires, plans, cartes, modèles, etc.

D'abord, après la signature de la présente convention, des commissaires des puissances alliées et français, seront nommés et envoyés dans les forteresses, pour constater l'état où elles se trouvent, et pour régler en commun l'exécution de cet article.

Les garnisons seront dirigées par étage sur les différentes lignes, dont on conviendra pour leur rentrée en France.

Le blocus des places fortes en France sera levé sur le champ par les armées alliées. Les troupes françaises faisant partie de l'armée d'Italie, ou occupant les places fortes dans ces pays ou dans la Méditerranée, seront rappelées sur le champ par S. A. R. le lieutenant-général du Royaume.

4. Les stipulations de l'article précédent seront

appliquées également aux places maritimes, les puissances contractantes se réservant toutefois de régler dans le traité de paix définitif le sort des arsenaux, vaisseaux de guerre armés et non armés qui se trouvent dans ces places.

5. Les flottes et les bâtimens de la France demeureront dans leur situation respective, sauf la sortie des bâtimens chargés de missions ; mais l'effet immédiat du présent acte à l'égard des ports français sera la levée de tout blocus par terre ou par mer, la liberté de la pêche, celle du cabotage, particulièrement de celui qui est nécessaire pour l'approvisionnement de ports et le rétablissement des relations de commerce, conformément aux réglemens intérieurs de chaque pays ; et cet effet immédiat, à l'égard de l'intérieur, sera le libre approvisionnement des villes, et le libre transit des transports militaires ou commerciaux.

6. Pour prévenir tous les sujets de plaintes et de contestations qui pourraient naître à l'occasion des prises qui seraient faites en mer, après la signature de la présente convention, il est réciproquement convenu que les vaisseaux et effets qui pourraient être pris dans la Manche et dans les mers du Nord, après l'espace de douze jours, à compter de l'échange des ratifications du présent acte, seront, de part et d'autre, restitués ; que le terme sera d'un mois, depuis la Manche et les mers du Nord jusqu'aux îles Canaries,

jusqu'à l'équateur, et enfin de cinq mois dans toutes les autres parties du monde, sans aucune exception, ni autre distinction plus particulière de temps et de lieu.

7. De part et d'autre, les prisonniers, officiers et soldats de terre et de mer, ou de quelque nature que ce soit, et particulièrement les ôtages, seront immédiatement renvoyés dans leurs pays respectifs, sans rançon et sans échange. Des commissaires seront nommés réciproquement pour procéder à cette libération générale.

8. Il sera fait remise par les co-belligérans, immédiatement après la signature du présent acte, de l'administration des départemens ou villes actuellement occupés par leurs forces, aux magistrats nommés par S. A. R. le lieutenant-général du royaume de France. Les autorités royales pourvoiront aux subsistances et besoins des troupes, jusqu'au moment où elles auront évacué le territoire français, les puissances alliées voulant, par un effet de leur amitié pour la France, faire cesser les réquisitions militaires, aussitôt que la remise au pouvoir légitime aura été effectuée.

Tout ce qui tient à l'exécution de cet article, sera réglé par une convention particulière.

9. On s'entendra respectivement, aux termes de l'art. 2, sur les routes que les troupes des puissances alliées suivront dans leur marche, pour y préparer

les moyens de subsistances; et des commissaires seront nommés pour régler toutes les dispositions de détail, et accompagner les troupes jusqu'au moment où elles quitteront le territoire français.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et y ont fait apposer le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 23 avril de l'an de grâce 1814.

(Suivent les signatures).

Article additionnel.

Le terme de dix jours admis, en vertu des stipulations de l'article 3°. de la convention de ce jour, pour l'évacuation des places sur le Rhin et entre ce fleuve et les anciennes frontières de la France, est étendu aux places, forts et établissemens militaires de quelque nature qu'ils soient, dans les Provinces-Unies des Pays-Bas.

Le présent article additionnel aura la même force et valeur, comme s'il était textuellement inséré à la convention de ce jour.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont fait apposer le cachet de leurs armes.

Fait à Paris le 23 avril, l'an de grâce 1814.

Ces conventions ne furent pas du goût de tout le

monde ; chacun fit son commentaire, chacun dit son mot pour et contre, sans faire réflexion que ces conventions étaient le résultat de notre position réelle. Nous n'étions pas, dira-t-on, un peuple ni vaincu, ni conquis. Non, sans doute ; mais nous avions laissé envahir notre territoire pour secouer le joug d'un tyran soutenu et presque caressé par la seule autorité nationale, qui aurait pu le renverser, ou du moins nous aider à l'abattre. L'Europe, indignée des crimes de Buonaparte, dont l'élément était la guerre, avait pris le parti de conquérir la paix, à quelque prix que ce fût. L'Europe en armes était dans nos murs : elle avait conquis réellement la paix, mais elle voulait en dicter les conditions et profiter des conquêtes faites par la France, pour constituer une nouvelle fédération européenne sur des bases solides et inébranlables.

Une de ces bases devait être non seulement de reconnaître l'intégrité de la France telle qu'elle était en 1792, mais même d'en reculer les limites et d'en augmenter la population. C'était sans contredit le projet des hautes puissances alliées au commencement du mois d'avril, puisque l'empereur Alexandre s'en était expliqué clairement. Sans doute, les débats auxquels les diverses prétentions des puissances donnèrent lieu, mirent en évidence la volonté de chacune d'elles et firent changer de plan : les plénipotentiaires connurent dès-lors ce que les faits ont révélé depuis, qu'Alexandre voulait rétablir le royaume de Pologne.

L'Autriche et la Prusse durent, en conséquence, demander des compensations, l'une pour la Gallicie, et l'autre pour le duché de Warsovie et de Posen.

L'Autriche dut se trouver amplement indemnisée par l'abandon des provinces Illyriennes, par Venise, jointes à toutes ses anciennes possessions d'Italie.

La Prusse ne pouvait être dédommagée que par des principautés possédées autrefois par des gens de main-morte, par tout ou partie des électorats ecclésiastiques et la principauté de Liége : les prétentions d'Alexandre détruisaient donc l'espoir que nos limites seraient les bords du Rhin.

On se serait consolé de cette perte, si l'article additionnel n'avait fait voir visiblement qu'on voulait nous enlever les Pays-Bas et le port d'Anvers. On s'en prit à l'Angleterre, qui depuis long-temps convoitait ce port, et n'avait d'autre but, en réunissant les Pays-Bas à la Hollande, que d'avoir là un comptoir ou une colonie gouvernée par un prince entièrement à sa dévotion. On tenait d'autant plus à la place d'Anvers, qu'elle avait coûté à la France plus de sept cent millions, et qu'elle était avec l'île de Walcheren une des meilleures positions maritimes de l'Europe. Sans doute, il eût été avantageux pour les générations présentes et futures, que les Pays-Bas fussent restés à la France; mais a-t-il dépendu du lieutenant-général que les choses ne fussent ainsi? Les puissances étrangères n'avaient-elles pas cathégo-

riquement signifié qu'elles ne feraient évacuer le territoire français tel qu'il se trouvait le 1er. janvier 1792, qu'à mesure que les places occupées encore et hors de ces limites par les troupes françaises, seraient évacuées et remises aux alliés (*voyez* l'article 2). Le lieutenant-général n'a donc cédé qu'à la nécessité, et une preuve de sa résistance est l'article additionnel. Il a disputé le terrain pied à pied. En un mot, il fallait de deux choses l'une, ou ne pas faire de conventions, ou prolonger notre position critique, sans espoir fondé de l'améliorer en temporisant.

Les conventions ne sont pas les meilleures possibles ; mais elles sont telles que les circonstances ont permis de les faire. D'ailleurs, le mal n'est pas sans remède, si, dans le congrès général, la question est débattue, et que l'on y fasse sentir que, sous le voile d'une générosité apparente, les Anglais ont la volonté réelle et bien prononcée d'être maîtres des mers et de s'emparer de tout le commerce. Il suffit, pour rendre cette vérité sensible, de jeter un coup-d'œil sur leurs possessions. Gibraltar et l'île de Malte leur donnent une prépondérance marquée sur les mers de la Méditerranée ; on ne pourra désormais commercer avec les Indes que sous leur bon plaisir, puisqu'ils ont dépouillé la Hollande du cap de Bonne-Espérance, et la France de l'île qui porte son nom. Dans la Baltique, ils viennent de prendre possession de l'île de Bornhom et de la forteresse de Christiansœ, presque comparable,

pour la force, à Gibraltar; le roi de Danemarck vient de céder, de gré ou de force, au roi d'Angleterre, l'île d'Héligoland, dans les mers du Nord. Flessingue et l'île de Walcheren sont entre les mains d'un prête-nom, et cette possession les rend souverains de la mer d'Allemagne. En Amérique, ils font la guerre en Vandales, et n'ont pas honte de publier aux yeux de l'Europe, que leur armée a pillé et détruit la ville de Washington, et manifestent assez par-là qu'ils veulent détruire cette puissance, ou en faire de nouveau une colonie.

Cependant, à entendre les ambassadeurs anglais, leur gouvernement devait, dans les circonstances actuelles, se piquer de générosité et de désintéressement : vaine jactance dont on a été dupe un moment, mais que les faits démentent, puisqu'il est vrai que l'Angleterre a gardé, ou s'est emparée des îles et des places qui peuvent la rendre la souveraine des mers et du commerce. C'est aux puissances continentales à voir si elles sont disposées à laisser le commerce et la navigation sous la dépendance absolue de ces fiers insulaires, dont l'ambition est aussi démesurée que celle des anciens Carthaginois.

Sentimens, discours et actes du Lieutenant-Général.

Les belles ames se peignent toujours dans leurs

écrits. Il suffit d'avoir lu Fénélon pour croire à sa vertu, à sa candeur et à son patriotisme. Il y a eu pourtant des hypocrites en ce genre ; Salluste autrefois, et, de notre temps, MM. les comtes. . . . ; mais fermons les yeux sur le passé ; le lieutenant-général nous en fait une loi ; on doit se piquer de suivre l'exemple d'un prince, dont toutes les paroles portent avec elles l'empreinte de la franchise, de la candeur et de la bonté. A l'audience qu'il donna le 24 aux commissaires du Roi, qui devaient se rendre dans les différentes provinces, il dit :

« Messieurs, je vous ai confié une mission importante, et je vous ai choisis, de manière que des Français, qui ont professé des opinions différentes, connussent également l'état de la France. Vous apprendrez tous combien sont nécessaires l'oubli du passé, les sacrifices mutuels, enfin, la franche volonté des vœux et des volontés, pour réparer tant de désastres. Portez au peuple l'espérance, et rapportez la vérité au Roi. Dites partout, répétez, jusque sous la chaumière du pauvre, que le Roi arrive avec les sentimens d'un père, et qu'il partagera le malheur de ses enfans jusqu'à ce qu'il soit réparé. »

Après ce discours, MONSIEUR recommande à chacun d'eux en particulier, avec cette effusion d'ame qui persuade, de porter dans chaque localité les consolations et les secours qui seraient possibles.

Les corps des pionniers des différentes nations, qui

ont cessé de faire partie de la France, ainsi que les corps d'artillerie hollandais, sont licenciés, et autorisés à retourner dans leur patrie avec des feuilles de route.

Pour perpétuer la mémoire du noble dévouement des Vendéens, et faire cesser le nom bizarre que porte une de leur ville, MONSIEUR prend l'arrêté suivant:

« Nous, Charles-Philippe de France, etc., voulant consacrer le souvenir de la courageuse résistance que les habitans de l'Ouest ont long-temps opposée au renversement du trône et de l'autel, résistance dont notre cœur a été doublement touché, tant par la fidélité persévérante de ces braves français, que par les maux déplorables qu'elle a attirés sur leurs personnes; le Conseil d'Etat provisoire entendu, nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

» ART. 1. La ville, ci-devant appelée *Napoléonville*, prendra le nom de *Bourbon-Vendée.*

» ART.. 2. Notre commissaire de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret. »

Cette dénomination est conforme aux événemens; quadre parfaitement avec les sentimens des Vendéens, et fera époque dans les annales de la France; l'autre était en contradiction avec les faits, car jamais français ne furent plus anti-napoléonistes que les habitans de Napoléonville.

MONSIEUR, voulant réparer, autant qu'il était en lui, les injustices commises par l'ancien gouvernement

envers des citoyens estimables, destitués arbitrairement de leurs fonctions, nomme M. Lecourbe conseiller honoraire à la Cour royale, séant à Paris. On doit se rappeler que lorsqu'il fut forcé de quitter ses fonctions de Conseiller à la Cour criminelle du département de la Seine, il n'avait d'autre grief à se reprocher que d'être parent du général Lecourbe, ami du général Moreau. M. Lecourbe honorait sa place par ses vertus et par son courage; il en avait donné des preuves lors du procès scandaleux intenté par le tyran contre Moreau, l'idole alors de la nation par ses vertus et sa modestie; mais que le Corse voulait absolument sacrifier à son ambition, comme le rival le plus dangereux qu'il eût à craindre.

Le lieutenant-général s'étant fait rendre compte des injustes motifs qui avaient fait traduire M. de Saint-Criq, capitaine de vaisseau, s'empressa de le réintégrer au service du Roi, dans le même grade et au même rang qu'il occupait sur les listes de la marine.

La justice distributive est sans contredit la plus belle des attributions des princes; c'est elle aussi qui les fait appeler l'image de Dieu sur terre. MONSIEUR se plaisait à l'exercer, comme on voit, et son intention, en envoyant des commissaires dans les départemens, était d'en faire jouir spontanément tous les français, victimes des injustices et des caprices du tyran.

Aussi les adhésions se multipliaient de plus en plus, ainsi que les députations des villes et des départemens;

mais elles auraient été encore plus nombreuses, si, comme nous l'avons déjà dit, les menées de la police n'avaient pas interrompu toutes les communications, au point que les nouvelles des événemens de Paris, des 1er. et 2 avril, ne furent connues à Marseille que le 17. Quoi quil en fût, dès qu'on pouvait, partout on arborait le drapeau blanc, partout on faisait des fêtes. Trois ou quatre colonnes du Moniteur continuaient d'être remplies des noms des officiers de terre et de mer qui adhéraient au nouvel ordre de choses. MONSIEUR recevait, avec cette franche bonté qui lui est naturelle, toutes les députations, et faisait à toutes des réponses satisfaisantes.

Au consistoire de l'Eglise chrétienne de la confession d'Ausbourg établie à Paris, il répondit : « Je suis très-sensible aux sentimens que vous venez de m'exprimer, et j'en rendrai compte au Roi ; vous pouvez être assurés qu'aux yeux du Roi, les Français sont égaux, parce qu'ils sont tous frères, tous ses enfans, et qu'il attend de tous le même dévouement et la même fidélité. »

La députation du département du Doubs est honorée de cette réponse : « J'ai pu juger par moi-même de la vérité des sentimens que vous m'exprimez. Les Comtois me seront toujours chers. Je rendrai compte au Roi, mon frère, de tout leur dévouement. Je lui ferai le tableau des pertes qu'ils ont essuyées par suite des malheurs de la guerre ; ne doutez pas que Sa

Majesté

Majesté n'apporte dans son cœur le désir de réparer vos maux. »

Monsieur répond en ces termes à la députation du Jura : « Je vois Messieurs, avec reconnaissance, l'assurance que vous me donnez de vos sentimens. Mon arrivée en Franche-Comté a été un des plus heureux momens de ma vie ; j'y ai retrouvé l'ancien attachement des Français pour leur prince, et dès-lors je n'ai plus douté du salut de la France. Déjà, Messieurs, j'ai fait part au Roi, mon frère, du bon esprit qui anime votre province. »

Il disait au conseil municipal d'Orléans : « Si les Français aiment à reconnaître en moi un petit-fils de Henri IV, j'aime à dire et à sentir que je les ai retrouvés fidèles à leur caractère distinctif, l'attachement et la fidélité à leurs princes. »

A l'amirauté générale de France : « Si vous avez du plaisir à nous voir, nous en avons aussi beaucoup en songeant que notre retour doit ramener la tranquillité des familles et le bonheur de la France. Je rendrai compte au Roi des sentimens de l'amirauté. »

J'ai cité ces quatre à cinq réponses prises au hasard parmi le nombre prodigieux de celles qu'il a faites aux différentes députations. Elles sont plus que suffisantes pour prouver que Monsieur parlait d'après son cœur la langue que les Français entendent mieux que toute autre ; celle de la sensibilité, celle du bon Henri.

Aux paroles agréables se joignaient les faits; car MONSIEUR abolissait les Cours prévôtales et les tribunaux des douanes, et faisait mettre en liberté tous les individus détenus dans les prisons et bagnes du royaume, en vertu de mandats ou jugemens émanés de ces tribunaux, digne création du tyran, sous la date du 18 octobre 1810.

La malveillance et la cupidité s'appuyant sur la lettre de la proposition *plus de droits réunis*, avaient égaré quelques individus; mais la saine partie de la nation en avait saisi l'esprit, ainsi que celui du décret du premier gouvernement provisoire qui licenciait les conscrits. C'est bien ici l'occasion de dire : La lettre tue et l'esprit vivifie; car en suivant la lettre, il aurait fallu ajouter dans le premier cas : *Plus de payement au Trésor public;* dans le second cas, *l'armée est licenciée.* Or, ni l'un ni l'autre des gouvernemens ne pouvait vouloir ce qui était absurde et contraire aux intérêts de la nation; d'ailleurs ces actes étaient au-dessus de leur compétence. MONSIEUR fit tout ce qu'il devait et ce qu'il pouvait faire; il fit disparaître ce que la perception des droits réunis avait d'odieux, et l'on applaudit à cette mesure, ainsi qu'on avait applaudi à celle de maintenir aux drapeaux les conscrits des années antérieures à 1815.

Entrée du Roi en France.

Ces petits écarts, auxquels la malveillance avait moins de part encore que l'ignorance et l'irréflexion, ne troublaient pas l'harmonie de la grande famille, dont une grande partie jouissait déjà de la présence du père commun des Français. Le 26 avril, Louis XVIII était arrivé à Boulogne, et il se rendait dans la capitale, au milieu des flots de Français enthousiastes, qui, en le fêtant et en le comblant de bénédictions, retardaient, autant que possible, sa marche, pour le posséder plus long-temps. Sa Majesté était, le 29, à Compiègne, où elle fut complimentée par le Corps-Législatif et les maréchaux de France.

On avait remarqué que Sa Majesté, après leur avoir répondu avec autant de dignité que de bonté, s'était levée, quoique souffrant de la goutte, et qu'au moment où ses grands officiers s'approchèrent de lui pour lui donner la main, elle avait saisi le bras de deux maréchaux qui étaient les plus proches de lui, en leur disant, avec un à propos bien fait pour les flatter : « Messieurs les maréchaux, c'est sur vous que je veux toujours m'appuyer, approchez et entourez-moi; vous avez toujours été bons français. J'espère que la France n'aura plus besoin de votre épée : si jamais, ce que Dieu ne veuille, on nous forçait à la tirer, tout goutteux que je suis, je marcherais avec vous. »

Pendant que la Cour et la ville étaient dans cette délicieuse attente qui prélude au plaisir de voir l'objet aimé, le lieutenant général faisait prendre les mesures nécessaires à la réception de son auguste frère, et chacun des ministres était chargé, suivant ses attributions, de contribuer au cérémonial d'une fête unique dans les annales de la France. MONSIEUR n'en faisait pas moins marcher de front ce qui regardait essentiellement le bien général et l'intérêt de l'armée. Le 29, le ministre de la guerre mettait à l'ordre du jour ce qui suit :

« S. A. R. ayant fait mettre de nouveaux fonds à la disposition du ministre de la guerre, il sera payé un second mois de solde et d'appointemens à l'armée. Les détachemens de la ligne qui sont destinés à escorter Sa Majesté, lors de son entrée dans la capitale, et a augmenter l'éclat de cette auguste cérémonie, recevront leur solde et leurs appointemens, aussitôt leur arrivée à Paris, et sur des revues particulières. »

MONSIEUR nomma le comte de Voyer d'Argenson préfet des Bouches-du-Rhône ; M. Simon, préfet du département du Nord ; M. C. Montlivaut, préfet des Vosges ; M. Méry, préfet de l'Aube ; M. Mick, maire de Nancy, préfet de la Meurthe. C'est par ces actes que MONSIEUR termina son Gouvernement paternel.

Le Roi était à Saint-Ouen, le 1[er]. mai, château à une lieue au nord de Paris. Le 2, il inaugura ses

augustes attributions par la déclaration dont la teneur suit :

Déclaration du Roi.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

» Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destinés à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle, si nécessaire à notre repos, à son bonheur.

» Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le Sénat, dans sa séance du 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ils ne peuvent, dans leur forme actuelle, devenir lois fondamentales de l'Etat.

» Résolu d'adopter une constitution libérale, voulons qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons, pour le 10 du mois de juin de la présente année, le Sénat et le Corps-Législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour base à cette constitution les garanties suivantes :

» Le Gouvernement représentatif sera maintenu tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps; savoir :

» Le Sénat, et la Chambre composée des députés des départemens.

» L'impôt sera librement consenti;

» La liberté publique et individuelle assurée;

» La liberté de la presse respectée, sauf les précautions nécessaires à la liberté publique;

» La liberté des cultes garantie.

» Les propriétés seront inviolables et sacrées; la vente des biens nationaux restera irrévocable.

» Les ministres, responsables, pourront être poursuivis par une des chambres législatives, et jugés par l'autre.

» Les juges seront inamovibles, et le pouvoir judiciaire indépendant.

» La dette publique sera garantie; les pensions, grades, honneurs militaires, seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse.

» La Légion d'Honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue.

» Tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires.

» Enfin, nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes.

» Fait à Saint-Ouen, le 2 mai 1814.

» Signé Louis. »

L'opinion publique avait déjà fait justice de la charte constitutionnelle du Sénat. Aussi le Roi, qui pensait à cet égard comme le public, tout en reconnaissant que les bases étaient bonnes, crut devoir ne pas l'adopter, vu qu'un grand nombre d'articles portaient l'empreinte de la précipitation. Sa Majesté ne pouvait motiver d'une manière plus honnête le rejet d'un acte constitutionnel, dont le sixième article était révoltant, et pour lui et pour la nation. Nous avons dit en temps et en lieu ce que nous pensions des ridicules prétentions du Sénat. Les sénateurs en étaient convaincus eux-mêmes. Il n'est donc pas nécessaire de le répéter : ce serait, en effet, faire un double emploi.

Entrée du Roi et de Madame dans Paris.

L'entrée de S. M. Louis XVIII, dans la capitale, était la fête de toute la population française, dont les Parisiens étaient chargés de faire les honneurs. Ils s'en acquittèrent avec d'autant plus de plaisir, qu'ils agissaient aussi pour leur propre compte. Jamais satisfaction n'a été plus générale, jamais joie n'a été plus franche, jamais enthousiasme n'a été plus vrai et plus loyal. C'était des enfans qui recevaient leur père, après l'avoir cru perdu ; c'était un père qui revoyait ses enfans chéris. Aussi Louis XVIII reçut-il par acclamation, le surnom de LOUIS LE DÉSIRÉ. Ce qui ajou-

tait à l'intérêt et aux transports de la joie publique, c'était la présence de Madame, fille du malheureux et vertueux Louis XVI. On ne pouvait se rassasier de contempler cette céleste princesse, et S. M. ne se lassait pas de signaler de la main, au peuple, l'unique rejeton du meilleur des Rois. L'attention de S. M. à la faire remarquer, redoublait encore l'enthousiasme de revoir enfin le sceptre de Louis XVI, passer entre les mains d'un frère aussi vertueux.

On ne saurait croire combien les égards soutenus et constans de S. M. pour sa nièce, ajoutent encore à l'amour des Français pour lui. Madame est recommandable sous tant de rapports, par tant de malheurs, par tant de vertus personnelles, et par tant de souvenirs, qu'il est impossible de jeter les yeux sur elle sans être attendri jusqu'aux larmes. En effet, qui peut s'empêcher, en la voyant, de se dire en lui-même : Voilà donc l'unique fruit de l'hymen contracté entre la fille des Césars, et le Roi de France, égorgés tous les deux par des Cannibales. Voilà donc la fille unique de Louis XVI, d'un des meilleurs et des plus vertueux rois du monde, de ce monarque peut-être plus populaire qu'Henri IV même; de ce Roi trop débonnaire, qui aima mieux se dévouer à la mort, que de faire répandre une goutte de sang français; de cet homme fort et sage, qui récitait dans la voiture qui le conduisait à l'échafaud, les prières des agonisans, avec la même égalité d'ame, que Socrate discutait sur l'im-

mortalité de l'ame, en buvant la ciguë. Voilà donc tout ce qui nous reste de ce saint martyr qui, sur l'échafaud même, prenant à témoin de son innocence, le ciel et la terre, pardonne à ses bourreaux, et dont le dernier soupir est un vœu au Très-Haut, pour la prospérité de la France.

Un philosophe a dit : la mort de Socrate est la mort d'un sage, la mort de Jesus-Christ, celle d'un Dieu. S'il avait été témoin de celle de Louis XVI, il aurait dit sans doute, que sa mort est celle d'un émule du Christ. C'est la mort d'un saint et d'un vrai martyr. Telle était la persuasion de son confesseur, lorsqu'il lui fit ces derniers adieux : allez, fils de S. Louis, volez au Ciel. Paroles émanées d'un saint enthousiasme, partagé par les vrais chrétiens, qui, dans leurs cœurs, révèrent déjà Louis XVI, comme un saint martyr, en attendant que Rome ait consacré son nom dans le martyrologe.

L'on ne peut arrêter sa pensée sur ce saint Monarque, sans l'arrêter également sur les augustes victimes de sa famille, qui, à son exemple, moururent de la mort des justes.

Ce n'est qu'avec regret et une extrême répugnance que l'on se reporte momentanément à ces sinistres époques où tout était désordre, où tout était Dieu, excepté Dieu lui-même ; mais il faut ici se faire une sainte violence, puisque c'est dans ces crises affreuses que Marie-Antoinette, la fille des Césars, développa

cette égalité d'ame vraiment stoïque, disons plus, chrétienne, avec laquelle elle sut inspirer aux cannibales qui se disaient ses juges, tout le respect dû à la maternité ; cette grandeur d'ame inaltérable, avec laquelle elle sut supporter toutes les angoisses de sa longue et douloureuse détention, jusqu'au moment où son ame brisa ses entraves mortelles, pour rejoindre le modèle des monarques et des époux dans le séjour de la céleste béatitude.

Il faut malgré soi les rappeler ces temps à jamais funestes, puisque c'est alors que la céleste Elisabeth montra une patience, une résignation, une douceur, une abnégation absolue de son être, soutenue avec une constance inébranlable et digne d'une véritable épouse de Jésus-Christ, aux yeux de l'impiété rugissante, dont elle triompha, jusqu'au moment où elle cueillit la palme du martyre.

Ce fut aussi alors que l'on vit l'enfance et l'innocence lutter contre l'impiété et le fanatisme d'un nouveau genre, pour sauver l'héritier du nom et du trône de Louis XVI, forcer ces farouches déités du jour à recourir à l'art de Circé pour consommer leur sacrilége dans les ténèbres des prisons.

Transportés d'un saint respect, saisis d'un enthousiasme divin à la vue d'une famille si féconde en saints et en martyrs, tous les cœurs des vrais fidèles sont autant d'autels où fument par torrens l'encens jusqu'au

trône de l'Éternel, et qui élèvent la voix pour qu'il soit érigé un temple à leur mémoire.

Dans leur sainte ferveur, devançant les temps et les formes canoniques, les fidèles ont déjà fixé l'emplacement de ce pieux édifice dans cette enceinte, devenue si sacrée depuis que les précieux restes de tant de victimes innocentes y ont été déposés par les Julien, les Dioclétien et les Néron modernes. C'est dans le cimetière de la Magdeleine que, dans l'ardeur de leur imagination, ils veulent voir s'élever cette auguste basilique ; là, ils placent un maître-autel, fondé sur le tombeau même où reposent les dépouilles mortelles de saint Louis second, dépouilles recueillies par la piété dans un temps où il fallait braver la rage des intolérans sectateurs du tolérantisme prétendu philosophique ; honorées depuis et conservées scrupuleusement, pour être enfin un jour présentées à jamais à la vénération des chrétiens. Cet autel est consacré à Louis et à Marie-Antoinette, ces augustes oints du seigneur, martyrisés pour la même cause et par les mêmes tyrans.

Céleste Elisabeth, ornement de ton sexe, type et modèle de toutes les vertus solides, que l'éclat de la beauté, la fleur de la jeunesse et la majesté de la naissance relevaient encore dans ta personne, on te consacre aussi un autel, à gauche de celui-ci. On a cru, en agissant ainsi, se conformer à ton inaltérable modestie, qui ici bas t'aurait fait abandonner la droite

à ce jeune prédestiné qui devait être ton roi et le nôtre.

A la suite de vos autels, la piété et le zèle en dressent d'autres, consacrés aux rejetons des grandes familles françaises victimées pour la même cause. On compte parmi ceux qui ont illustré ce siècle de persécution, des descendans des premiers barons chrétiens, des Montmorenci, qui, de temps immémorial, ont été le soutien de la foi, de la patrie et du trône; des la Rochefoucault, si respectés et si respectables par les patriarches que cette famille a donnés à l'église gallicane; des Massan et des Noailles, si dévoués à l'autel et au trône des Bourbons; des la Trémouille, de la Tour, des Levi, et tant d'autres dont les noms sont également respectables et qui échappent à la mémoire.

Aussi, pour réparer cet oubli involontaire, on consacre dans un des endroits les plus apparens du temple un grand autel au commun des martyrs, pour honorer, autant que possible, la mémoire des innombrables victimes, dont les actions sont également méritoires aux yeux de Dieu et de la piété chrétienne, quoique leurs noms soient moins connus.

A ces souvenirs et à ces vœux sublimes et sacrés, on rattachait dans son imagination les souvenirs des persécutions et des horreurs exercées contre toute cette auguste famille des Bourbons, dispersée çà et là en Europe, et gémissant dans l'abandon, le deuil et

l'affliction. On se rappelait simultanément, et les Condés, cette maison si féconde en héros, frappée de mortalité par le plus infame des tyrans, dans la personne du duc d'Enghien, son dernier rejeton; et le vertueux prince de Conti, si estimable et si estimé, mort dans la terre d'exil; et Mme. la duchesse d'Orléans, si recommandable, sous tous les rapports, par la constante pratique de toutes les vertus, par la longanimité de ses malheurs, de ses souffrances, d'autant plus terribles, que cette digne princesse, plus à plaindre à cet égard qu'aucune autre, avait été souvent obligée de les concentrer dans son ame; et Mme. de Bourbon, dont la bienfaisance et la bonté sont le caractère distinctif. Toutes ces idées, toutes ces considérations, tous ces souvenirs, trop long-temps comprimés dans les cœurs, s'exhalaient et éclataient de toutes les manières, à la vue du chef auguste des Bourbons, du légitime héritier du sceptre de saint Louis. Ce concours de sentimens vrais et sincères, réveillés par la présence de Louis XVIII et de MADAME, aurait animé des statues de marbre.

Qu'on se fasse d'après cela, si l'on peut, une juste idée de l'enthousiasme et du délire d'un peuple aussi sensible que le peuple français! Qu'on se figure, si l'on peut, avec quelle émotion, avec quelle effusion d'ame ce bon peuple, si long-temps vexé, témoignait sa joie et sa satisfaction à son légitime souverain, à son père attendri!

Quiconque a été témoin de ces scènes touchantes en a ressenti les effets dans toute leur plénitude ; mais comment pouvoir les transmettre dans l'ame d'autrui ! Quant à moi, je trouve cette tâche au-dessus de mes forces. Je me contenterai, en conséquence, de dire que depuis Saint-Ouen jusqu'à la Métropole, et delà jusqu'aux Tuileries, le Roi et MADAME furent accompagnés d'un concert unanime de bénédictions, et de cris de vive le Roi ! vive MADAME ! vivent les Bourbons ! vive Louis le Désiré !

Prosternés au pied des autels du rois des rois, avec ce recueillement profond, digne d'eux-mêmes et de la cérémonie sacrée dont ils sont le principal objet, ils en sont distraits plusieurs fois par une irruption spontanée de cris : Vive le Roi ! vivent les Bourbons ! C'est bien là aussi un verset du *Te Deum* que l'on chantait, et sans doute aussi expressif qu'aucun autre ; car c'est en cette occasion où jamais que l'on peut dire *vox populi, vox Dei* (la voix du peuple est la voix de Dieu).

Non, jamais avénement au trône n'a été plus frappant, jamais vocation n'a été plus sacrée que celle de Louis XVIII ; il peut dire avec vérité : Je suis l'oint du Seigneur et l'élu du peuple ! Oui, il peut le dire avec un saint orgueil ; les sentimens qu'il professe sont en harmonie avec la dignité de sa mission divine, puisqu'il est vrai de dire que l'inauguration de sa puissance est le plus profond oubli du passé, le

pardon le plus absolu des fautes, le dévouement le plus généreux pour le peuple français. Que ne doit-on pas attendre pour le bonheur commun, des efforts d'un roi qui, comme Henri IV, dont il a l'ame et les vertus, instruit comme lui à l'école du malheur et de l'expérience, veut bien porter sur son front respectable une couronne, non de roses, mais d'épines, pour en neutraliser les pointes et attendre du temps que la douceur et le carmin des roses y viennent se marier enfin à l'éclat et à la blancheur des lis.